ROYAUME DU MAROC

MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2016

RAPPORT SUR LES SERVICES DE L'ETAT GERES DE MANIERE AUTONOME

http://www.finances.gov.ma
Boulevard Mohammed V. Quartier Administratif, Rabat - Maroc (MA).
Téléphone : (00212) (0) 537 67 72 01 - Fax : (00212) (0) 537 67 75 30

SOMMAIRE

INTRODUCTION 1

I. BILAN D'EXECUTION DES BUDGETS DES SEGMA AU TITRE DES ANNEES 2013 -2014 3

I.1. ANALYSE DE L'EVOLUTION DU NOMBRE DES SEGMA PAR DOMAINE D'INTERVENTION : 3

I.1.1. Évolution du nombre des SEGMA sur la période 2009-2015 3
I.1.2. Répartition des SEGMA par domaine d'intervention 3

I.2. REALISATIONS BUDGETAIRES DES SEGMA AU TITRE DES ANNEES 2013 -2014 : 6

I.2.1. Evolution de la structure globale des recettes des SEGMA en termes de recettes propres et de dotations 7
I.2.2. Ventilation des dépenses des SEGMA par nature et par domaine d'activité 8

II. BILAN D'ACTIVITES 2014-2015 ET PLAN D'ACTION 2016 10

II.1. DOMAINE DE LA SANTE : 10

II.1.1. Hôpitaux et Centres d'appui rattachés au Ministère de la Santé 10
II.1.2. Centre Régional de Transfusion Sanguine (CRTS) de Casablanca 11
II.1.3. Centre National de Radio - Protection (CNRP) 12
II.1.4. Institut National d'Hygiène (INH) 13
II.1.5. Direction du Médicament et de la Pharmacie (DMP) 14
II.1.6. Hôpitaux et Centres Médico Chirurgicaux Militaires 16

II.2. DOMAINE DE L'ENSEIGNEMENT, DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET DE LA FORMATION DES CADRES : 17

II.2.1. SEGMA relevant du département du Tourisme 17
II.2.2. SEGMA rattachés au département de l'Artisanat 18
II.2.3. Instituts et écoles de formation œuvrant dans le domaine de l'Agriculture 20
II.2.4. Ecole Nationale Forestière d'Ingénieurs (ENFI) 22
II.2.5. Instituts et centres de formation intervenant dans le domaine de la Pêche Maritime 22
II.2.6. Écoles opérant dans le domaine de l'Energie et des Mines 23
II.2.7. Division des Stratégies de Formation (DSF) 24
II.2.8. Direction de la Formation des Cadres Administratifs et Techniques (DFCAT) 24
II.2.9. Institut National d'Aménagement et d'Urbanisme (INAU) 26
II.2.10. Institut Royal de Formation des Cadres de la jeunesse et des sports (IRFC) 28
II.2.11. École des Sciences de l'Information (ESI) 28
II.2.12. Division Administrative 29
II.2.13. Institut National de Statistique et d'Économie Appliquée (INSEA) 29
II.2.14. Institut de Formation aux Engins et à l'Entretien Routier (IFEER) 30
II.2.15. Service de la Formation Continue (SFC) 30
II.2.16. Institut Supérieur des Études Maritimes (ISEM) 31
II.2.17. École Nationale d'Architecture 31
II.2.18. Institut Supérieur de l'Information et de la Communication (ISIC) 33
II.2.19. Institut Supérieur des Métiers de l'Audiovisuel et du Cinéma (ISMAC) 33

II.3. DOMAINE DES ACTIVITES RECREATIVES : 34

II.3.1. Complexes Sportifs Prince Moulay Abdellah de Rabat et Mohammed V de Casablanca, Base Nautique de Mohammedia et Complexe de Fès 34
II.3.2. Service du Contrôle des Etablissements et des Salles Sportives 34
II.3.3. Complexe Moulay Rachid de la Jeunesse et de l'Enfance de Bouznika 35

II.4. DOMAINE DES AUTRES ACTIONS SOCIALES : 36

II.4.1. Service d'Accueil, d'Assistance et d'Évaluation des Programmes (SAAEP) 36

II.4.2. Division du Pèlerinage et des Affaires Sociales (DPAS) 36
II.4.3. Service Autonome des Unités de Production de l'Administration Pénitentiaire (SAUPAP) 36
II.4.4. Direction des Affaires Consulaires et Sociales (DACS) 37

II.5. DOMAINE DES POUVOIRS PUBLICS ET SERVICES GENERAUX : 38

II.5.1. SEGMA de la Trésorerie Générale du Royaume 38
II.5.2. Administration des Douanes et Impôts Indirects (ADII) 39
II.5.3. Direction de l'Imprimerie Officielle (DIO) 40
II.5.4. Centre Royal de Télédétection Spatiale (CRTS) 41
II.5.5. Imprimerie Dar Al Manahil 42
II.5.6. Centre National de la Documentation (CND) 43
II.5.7. Centre de Publication et de Documentation Judiciaire de la Cour de Cassation (CPDJ) 44
II.5.8. Unité de Fabrication de Masques de la Gendarmerie Royale (UFMGR) 45
II.5.9. Etablissement Central de Gestion et de Stockage des Matériels (ECGSM) 45

II.6. DOMAINE DU TRANSPORT, DE L'EAU ET AUTRES INFRASTRUCTURES ECONOMIQUES : 45

II.6.1. Centre National d'Études et de Recherches Routières (CNERR) 45
II.6.2. Service du Réseau des Services de Logistique et de Matériel (SRSLM) et Services de Logistique et de Matériel (SLM) 47
II.6.3. Direction des Équipements Publics (DEP) 48
II.6.4. Direction Générale de l'Aviation Civile (DGAC) 48
II.6.5. Service de Gestion des Chantiers (SGC) 49
II.6.6. Direction des Transports Routiers et de la Sécurité Routière (DTRSR) 50
II.6.7. Centre National d'Essais et d'Homologation (CNEH) 51
II.6.8. Direction de la Marine Marchande (DMM) 52
II.6.9. Direction de la Météorologie Nationale (DMN) 53

II.7. DOMAINE DES AUTRES ACTIONS ECONOMIQUES : 55

II.7.1. Centres Régionaux d'Investissement (CRI) 55
II.7.2. Service Autonome des Alcools (SAA) 56
II.7.3. SEGMA chargé de la Privatisation 57

II.8. DOMAINE DE L'AGRICULTURE, DE LA PECHE ET DE LA FORET : 57

II.8.1. Service de la Valorisation des Produits Forestiers (SVPF) 57
II.8.2. Parc National de Souss Massa (PNSM) 58
II.8.3. Division de la Protection des Ressources Halieutiques (DPRH) 58
II.8.4 Laboratoire National des Etudes et de Surveillance de la Pollution 59

ANNEXES 61

ANNEXE 1 : ATTRIBUTIONS DES SEGMA 62
I.1. SEGMA relevant du domaine de la santé : 62
I.2. SEGMA relevant du domaine de l'enseignement, de la formation professionnelle et de la formation des cadres : 64
I.3. SEGMA relevant du domaine des activités récréatives : 68
I.4. SEGMA relevant du domaine des autres actions sociales : 70
I.5. SEGMA relevant du domaine des pouvoirs publics et services généraux : 72
I.6. SEGMA relevant du domaine des transports, de l'eau et des autres infrastructures économiques : 75
I.7. SEGMA relevant du domaine des autres actions économiques : 78
I.8. SEGMA relevant du domaine de l'agriculture, de la pêche et de la forêt: 80

ANNEXE 2: TABLEAU RECAPITULATIF DE L'EXECUTION DES BUDGETS DES SEGMA AU TITRE DES ANNEES 2013 ET 2014 82

ANNEXE 3 : ÉVOLUTION DES RESSOURCES DES SEGMA EN 2013 ET 2014 84

ANNEXE 4: EVOLUTION DES CHARGES DES SEGMA EN 2013 ET 2014 85

ANNEXE 5: PREVISIONS DES RECETTES ET DES DEPENSES DES SEGMA EN 2015 86

INTRODUCTION

En **2015**, le nombre des SEGMA est passé à **205 Services** après la création d'un nouveau SEGMA intitulé « **Etablissement Central de Gestion et de Stockage des Matériels** », rattaché à l'Administration de la Défense Nationale. Ainsi, on peut constater que le nombre des SEGMA n'a pratiquement pas changé depuis l'année **2012**, excepté en **2014** ou il a enregistré une légère baisse, soit **204** Services.

Il est à rappeler que les SEGMA sont répartis entre **8 domaines d'intervention** selon les grandes fonctions de l'Etat ; à savoir : le domaine de la santé avec **90** Services, le domaine de l'enseignement, de la formation professionnelle et de la formation des cadres avec **55** Services, le domaine des transports, de l'eau et des autres infrastructures économiques avec **16** Services, le domaine des autres actions économiques avec **19** Services, le domaine des pouvoirs publics avec **9** Services, le domaine des activités récréatives avec **7** Services, le domaine des autres actions sociales avec **5** Services et le domaine de l'agriculture, de la pêche et de la forêt avec **4** Services.

L'année 2015 a été marquée par l'adoption de la **loi organique n°130.13** relative à la loi de finance (LOF), et de son **décret d'application n°2-15-426** relatif à l'élaboration et à l'exécution des lois des finances, lesquels textes stipulent la rationalisation de la création et de l'utilisation des SEGMA. En effet, à partir de janvier **2019**, et après 3 années de l'entrée en vigueur des dispositions de la nouvelle LOF, il sera procédé à la revue du respect des conditions d'éligibilité des SEGMA nouvellement créés en **2016**.

Le bilan des réalisations budgétaires des SEGMA au titre de l'année écoulée, **2014,** se présente comme suit :

- **Les recettes** ont enregistré **6.908,76** MDH contre des prévisions aux alentours de **7.542,79 MDH**, soit un taux de réalisation d'environ **91,6 %**, dont **2.105,9 MDH** en termes de recettes propres avec un taux de recouvrement de **69,7 %**, **945,52 MDH** en termes de subventions de l'Etat accordées à certains SEGMA (notamment ceux ouvrant dans les le domaine de le santé et le domaine de l'enseignement et de la formation professionnelle, à concurrence de **88%** du total des subventions), et **3.857,37 MDH** en termes des excédents d'exploitation et d'investissement de l'exercice précédent, c'est-à-dire de l'année **2013** ;

- **les dépenses** sont chiffrées à **2.856,60 MDH** par rapport à des prévisions de l'ordre de **6.021,14 MDH**, soit un taux d'émission de **47,4 %**, dont **1.917,99 MDH** en termes de dépenses d'exploitation avec un taux d'émission de **57,8 %**, et **938,61 MDH** en termes des dépenses d'investissement avec un taux d'émission d'environ **34,7%** ;

- Le taux moyen de **couverture des dépenses par les recettes propres** s'élève à **73,7%**, à concurrence de **28,1%** par les Services opérant dans le domaine des transports, de l'eau et des autres infrastructures économiques, et de **27,3%** par les SEGMA œuvrant dans le domaine santé ;

- Les SEGMA intervenant dans le domaine de l'agriculture, de la pêche et de la forêt, et ceux œuvrant dans le domaine des activités récréatives ont enregistré les plus grandes performances en termes de réalisation des recettes propres, avec des taux de recouvrement respectivement de l'ordre de **281,2%** et **115,6%**. De même, les SEGMA ouvrant dans les domaines de la santé et des activités récréatives ont réalisé les taux d'émissions les plus élevés, soient respectivement **64,2%** et **58,8%.**

Ce présent rapport est composé de deux grandes parties :

- la première partie est réservée à la comparaison des **réalisations financières** des SEGMA au titre des années **2014 et 2013**, notamment en ce qui concerne la réalisation des recettes propres et le rythme d'émission des dépenses, tout en mettant l'accent sur la contribution des SEGMA selon leurs domaines d'intervention ;

- la deuxième partie est dédiée aux **réalisations physiques** des SEGMA durant l'année **2014**, à l'état d'avancement de l'exécution de leurs plans d'actions de l'année **2015** et leurs programmes d'actions prévus dans le cadre du **PLF 2016**. L'objectif étant d'appréhender le degré d'amélioration des services rendus aux usagers, en s'appuyant sur l'évolution des indicateurs qui sont dans la plupart des cas de production ou d'activité.

I. BILAN D'EXECUTION DES BUDGETS DES SEGMA AU TITRE DES ANNEES 2013 -2014

I.1. ANALYSE DE L'EVOLUTION DU NOMBRE DES SEGMA PAR DOMAINE D'INTERVENTION :

I.1.1. Évolution du nombre des SEGMA sur la période 2009-2015

Le nombre des SEGMA est passé à **205 Services** suite à la création d'un nouveau SEGMA intitulé « **Etablissement Central de Gestion et de Stockage des Matériels** » (ECGSM), rattaché à l'Administration de la Défense Nationale par la Loi de Finances de l'année **2015** (**article 13**) :

Graphe 1: Évolution du nombre des SEGMA pendant la période 2009-2015

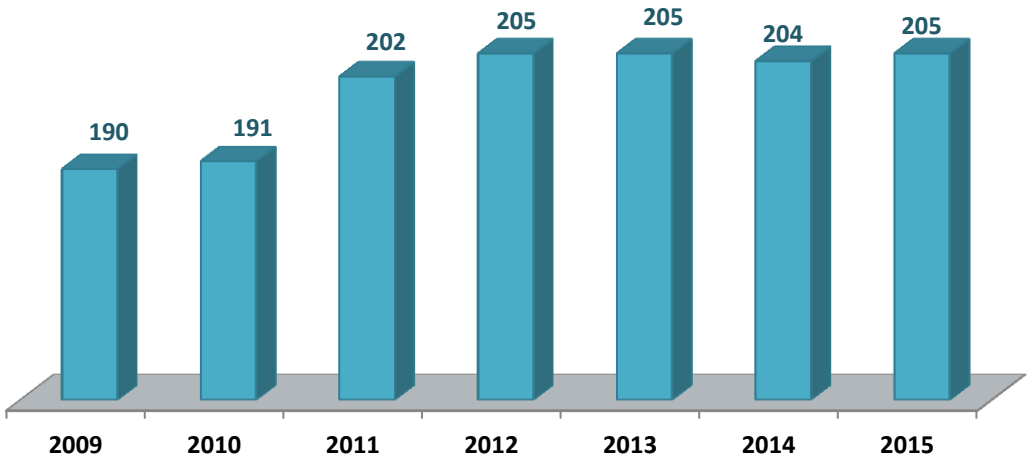

I.1.2. Répartition des SEGMA par domaine d'intervention

- Les SEGMA opérant dans le **domaine de la santé** sont au nombre de **90** SEGMA, et représentent **44 %** de l'ensemble des SEGMA existants. Ils sont composés de :

Domaine de la santé
77 Centres Hospitaliers ;
6 Hôpitaux Militaires et 2 Centres Médico-Chirurgicaux;
2 Centres de Transfusion Sanguine ;
Institut National d'Hygiène ;
Centre Nationale de Radioprotection ;
Direction du Médicament et de la Pharmacie.

- Les SEGMA opérant dans le **domaine de l'enseignement et de la formation professionnelle**, sont au nombre de **55**, soit **27 %** des 205 SEGMA prescrits par la Loi de Finances **2015**. Ils se présentent comme suit :

Domaine de l'enseignement, de la formation professionnelle et de la formation des cadres
16 Services œuvrant dans le domaine Touristique ;
8 Ecoles et Instituts Agricoles ;
2 Ecoles de Formation sur les Métiers des Mines ;
6 Services œuvrant dans le domaine de l'Artisanat ;
6 Services œuvrant dans le domaine de la Pêche Maritime ;
17 Services et Instituts chargés de la formation dans divers domaines (information, administration, infrastructures, ...).

Pour le reste des SEGMA qui représentent **29 %** des Services existants, ils sont répartis par domaine d'intervention comme suit :

- **Domaine des autres actions économiques** avec **19** SEGMA, soit **9,3 %** des 205 SEGMA inscrits dans la Loi de Finances **2015** :

Domaine des autres actions économiques
16 Centres Régionaux d'Investissement ;
Service Autonome des Alcools-Rabat ;
SEGMA chargé de l'Accréditation et de la Métrologie ;
SEGMA chargé de la Privatisation.

- **Domaine des transports, de l'eau et des autres infrastructures économiques avec 16** SEGMA, soit **7,8 %** des 205 SEGMA inscrits dans la Loi de Finances **2015** :

Domaine des transports, de l'eau et des autres infrastructures économiques
Centre National d'Études et de Recherches Routières (CNERR) ;
7 Services de Logistique et de Matériel (SLM) ;
Service du Réseau des SLM ;
Direction des Transports Routiers et de la Sécurité Routière (DTRSR) ;
Direction Générale de l'Aviation Civile (DGAC) ;
Centre National d'Essais et d'Homologation ;
Direction des Équipements Publics (DEP) ;
Direction de la Marine Marchande (DMM) ;
Service de Gestion des Chantiers ;
Direction de la Météorologie Nationale (DMN).

Domaine des pouvoirs publics et des services généraux avec 9 SEGMA (après la création d'un nouveau Service ECGSM rattaché à l'ADN), soit **4,4 %** des 205 SEGMA inscrits dans la Loi de Finances **2015** :

Domaine des pouvoirs publics et services généraux
SEGMA de la Trésorerie Générale du Royaume ;
Administration des Douanes et Impôts Indirects ;
Unité de Fabrication de Masques de la Gendarmerie Royale ;
Direction de l'Imprimerie Officielle (DIO) ;
Imprimerie Dar AL Manahil ;
Centre Royal de Télédétection Spatiale (CRTS) ;
Centre National de Documentation (CND) ;
Centre de Publication et de Documentation Judiciaire de la Cour de Cassation (CPDJ) ;
Etablissement Central de Gestion et de Stockage des Matériels.

Domaine des activités récréatives avec 7 SEGMA, soit **3.4 %** des 205 SEGMA inscrits dans la Loi de Finances **2015** :

Domaine des activités récréatives
Complexe Sportif Mohammed V de Casablanca;
Complexe Sportif Prince Moulay Abdellah de Rabat ;
Complexe Sportif de Fès ;
Service du Contrôle des Établissements et des Salles Sportives ;
Complexe Moulay Rachid de la Jeunesse et de l'Enfance de Bouznika ;
Service du Tourisme Culturel des Jeunes.
Royal golf Dar Es-Salaam

Domaine des autres actions sociales avec 5 SEGMA, soit **2,4 %** des 205 SEGMA inscrits dans la Loi de Finances **2015** :

Domaine des autres actions sociales
Service d'Accueil, d'Assistance et d'Évaluation des Programmes (SAAEP) ;
Division du Pèlerinage et des Affaires Sociales (DPAS) ;
Service Autonome des Unités de Production de l'Administration Pénitentiaire (SAUPAP) ;
Division de la Sécurité Sociale et de la Mutualité (DSSM) ;
Direction des Affaires Consulaires et Sociales (DACS).

- **Domaine de l'agriculture, de la pêche et de la forêt avec** 4 SEGMA, soit 2 % des 205 SEGMA inscrits dans la Loi de Finances **2015** :

Domaine de l'agriculture, de la pêche et de la forêt
Service de la Valorisation des Produits Forestiers ;
Parc National de Souss-Massa ;
Division de la Protection des Ressources Halieutiques ;
Laboratoire National des Etudes et de Surveillance de la Pollution.

La ventilation des SEGMA par domaine d'activité illustrée par le graphe ci-après, indique la prédominance des SEGMA à caractère social avec 73% du nombre total des SEGMA (soit 150 SEGMA sur **205**), notamment le domaine de la santé (avec 90 SEGMA) et le domaine de la formation (avec 50 SEGMA).

Graphe 2 : Répartition des SEGMA par domaine d'activité au titre de l'année 2015

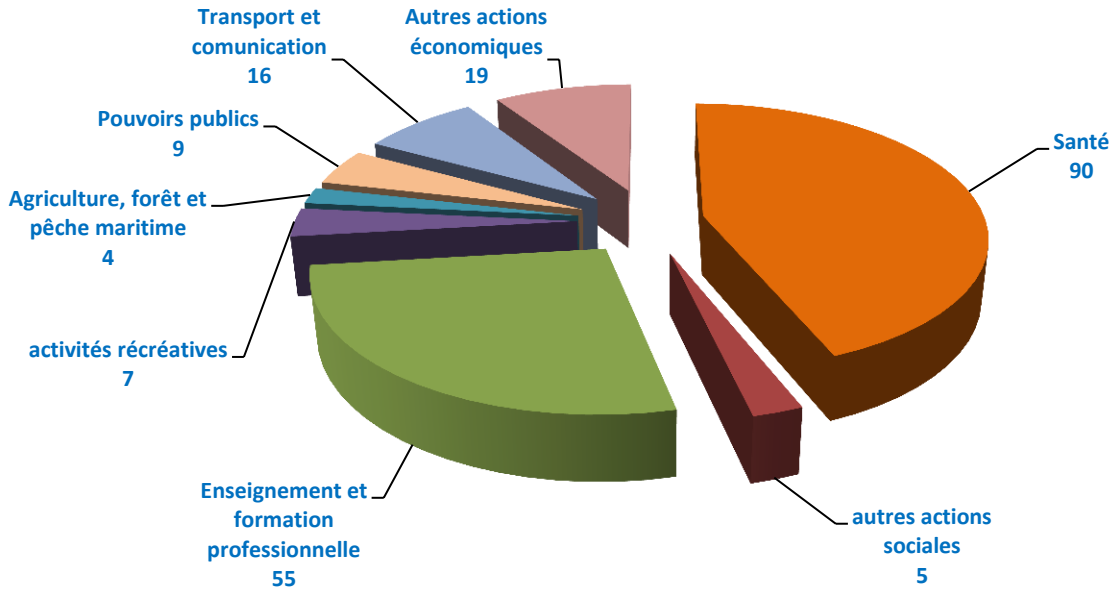

I.2. REALISATIONS BUDGETAIRES DES SEGMA AU TITRE DES ANNEES 2013 -2014 :

La situation d'exécution des budgets des SEGMA, au titre de l'année **2014**, dégage un **solde positif** de l'ordre de **4.052,17 MDH** à fin d'année. Cet excédent, enregistré par les SEGMA œuvrant dans le domaine des transports et de l'eau à concurrence de **54,45 %**, est dû essentiellement à :

- Une augmentation de l'ensemble des recettes de l'ordre de **4,1 %** par rapport à **2013**, soit un montant global d'environ **6.908,76 MDH**, qui résulte à la fois d'une augmentation des recettes propres d'environ **1,3 %** et des transferts du budget général de l'ordre de **3,5 %** ;

- Une augmentation des dépenses, notamment les dépenses des SEGMA à caractère social, d'environ **12,4 %** pour atteindre **2.856,60 MDH**.

I.2.1. Evolution de la structure globale des recettes des SEGMA en termes de recettes propres et de dotations

Au titre de l'année **2014**, le montant global des recettes a atteint **6.908,76 MDH** contre des prévisions aux alentours de **7.542,79 MDH**, soit un taux de réalisation d'environ **91,6 %**. En effet :

- Les **recettes propres** ont enregistré un montant de **2.105,9 MDH** contre des prévisions de l'ordre **3.021,9 MDH**, soit un **taux global de recouvrement** de **69,7%.** Elles sont réalisées à des taux presque identiques par les SEGMA œuvrant dans le secteur des transports, de l'eau et des autres infrastructures économiques, et les SEGMA opérant dans le secteur de la santé, soient respectivement **38,2%** et **37,1%.** Plus précisément, le taux de recouvrement et de la répartition des recettes propres par domaine d'activité au titre de l'année **2014** sont illustrés par les graphes ci-après :

Graphe 3 : Taux de recouvrement des recettes propres des SEGMA par domaines d'activité en 2014

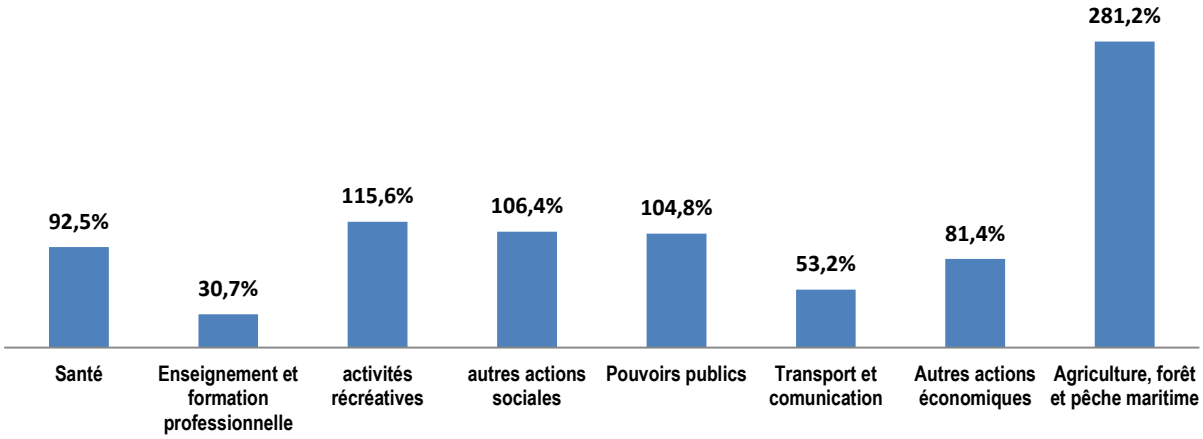

Graphe 4 : Répartition des recettes propres des SEGMA par domaine d'activité en 2014

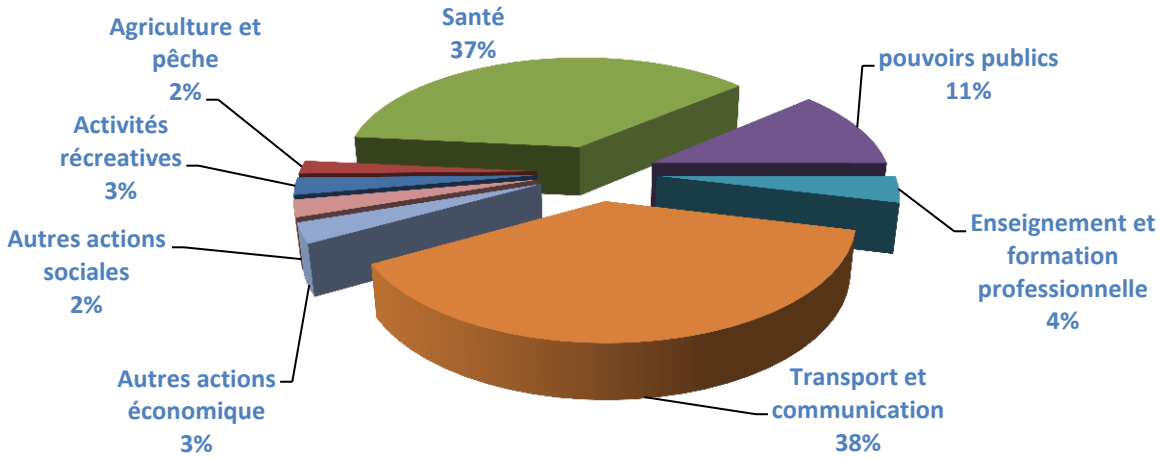

- Les **dotations budgétaires** versées à certains SEGMA se chiffrent à **945,52 MDH** contre **913,36 MDH** en **2013**, soit une **petite augmentation** de **3,5 %.**

- Les **excédents d'exploitation et d'investissement**, réalisés à la fin de l'année **2013** et reportés sur les crédits de l'année **2014**, s'élèvent globalement à **3.857,34 MDH,** contre **3.640,63 MDH** réalisés à la fin de l'année **2012** et reportés sur les crédits ouverts de **2013**, soit une augmentation de **6%**. Ils représentent **55,8%** de l'ensemble des recettes des SEGMA, contre **30,5%** pour les recettes propres et **13,7 %** pour les dotations budgétaires.

Le graphe ci-après montre la structure globale des recettes des SEGMA en **2013** et **2014**.

Graphe 5 : La structure des recettes des SEGMA en 2013 et 2014

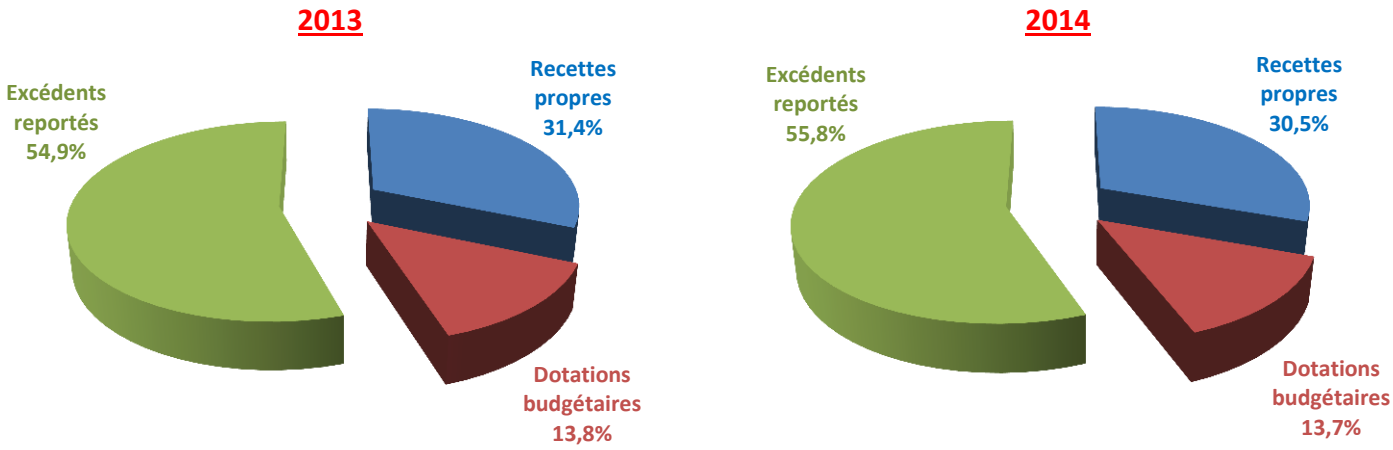

Le taux de couverture des dépenses par les recettes propres s'élève à **73,72%** en **2014** contre **81,85%** en **2013**, soit une diminution de l'ordre de **8.13%**. Cette diminution est enregistrée principalement par les SEGMA intervenant dans les domaines des transports, de l'eau et des autres infrastructures, des pouvoirs publics et services généraux et de l'enseignement et de la formation professionnelle, avec des taux de dégradation respectivement de l'ordre **35,5%**, **12,7%** et **11,8%**.

I.2.2. Ventilation des dépenses des SEGMA par nature et par domaine d'activité

Le montant global des dépenses exécutées par l'ensemble des SEGMA se chiffre à **2.856,60 MDH** en **2014**, contre des crédits ouverts de l'ordre de **6.021,14 MDH**, soit un taux d'émissions d'environ **47,4 %**. La répartition de ces dépenses par nature se présente comme suit :

- Les dépenses d'exploitation pour un montant de **1.917,99 MDH** contre des crédits ouverts d'environ **3.316,77 MDH**, soit un taux d'émission de l'ordre de **57,83 %** ;

- Les dépenses d'Investissement pour un montant de **938,61 MDH** contre des prévisions de l'ordre de **2.704,37 MDH** soit un taux d'émission d'environ **34,7 %**.

Le graphe ci-dessous montre la structure des dépenses réalisées par l'ensemble des SEGMA.

Graphe 6 : Structure des dépenses des SEGMA au titre de l'année 2014

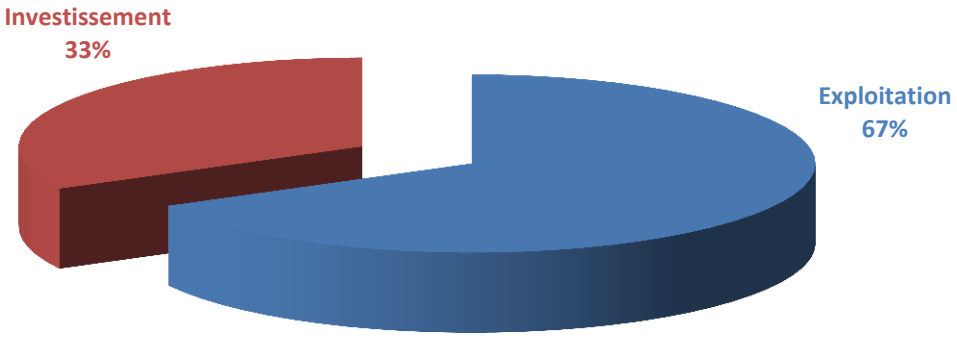

Il est à souligner que ces dépenses ont été exécutées à concurrence de **45 %** par les Services opérant dans le domaine de la santé, et **31 %** par ceux œuvrant dans le domaine des transports, de l'eau et des autres infrastructures. Cela en toute conformité avec la prédominance de ces Services dans la réalisation des recettes propres des SEGMA.

Le graphe ci-après présente la ventilation, par domaine d'activité, des dépenses réalisées par les SEGMA en **2014** :

Graphe 7 : Répartition par domaine des dépenses des SEGMA réalisées au titre de l'année 2014

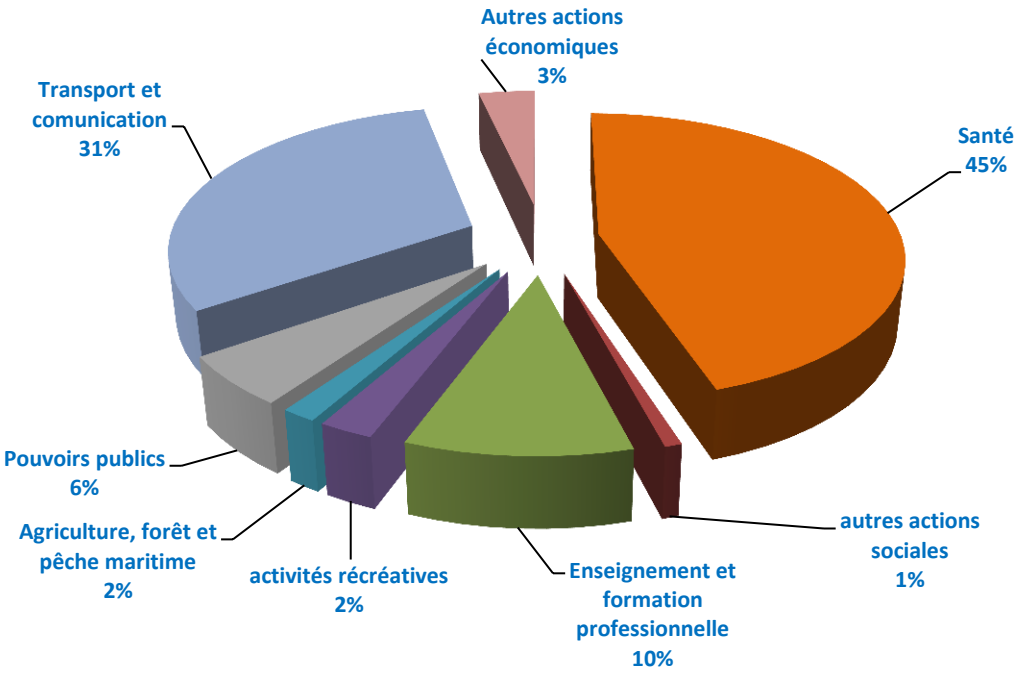

II. BILAN D'ACTIVITES 2014-2015 ET PLAN D'ACTION 2016

II.1. DOMAINE DE LA SANTE :

II.1.1. Hôpitaux et Centres d'appui rattachés au Ministère de la Santé

En **2014**, les indicateurs de production de soins des hôpitaux ont continué d'être améliorés. En effet :

- la fréquentation hospitalière a progressé de **11%** par rapport à **2012**;
- les admissions complètes ont enregistré une augmentation de **6,5%** par rapport à **2012** ;
- les consultations spécialisées externes ont augmenté de **21,2%** par rapport à **2012** ;
- les accouchements ont augmenté de **6,1%** par rapport à **2012** suite à l'entrée en vigueur de la gratuité de ces soins, dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'action du Ministère de la Santé **2012** -**2016** relatif aux hôpitaux publics.

Plus précisément, le tableau ci-dessous illustre en détails l'évolution des activités de ces SEGMA durant la période **2012**-**2014** :

Indicateurs	2012	2013	2014	Évolution / à 2012 (%)
Consultations des Services des Urgences	4 185 552	4 255 742	4 504 574	**+7.6**
Consultations spécialisées externes	1 777 295	2 292 387	2 153 749	**+21.2**
Hospitalisations complètes	820 502	837 864	874 116	**+6.5**
Hospitalisations de jour	450 263	528 978	536 603	**+19.2**
Journées d'hospitalisation	3 262 582	3 091 795	3 150 829	**-3.4**
Taux d'Occupation Moyen	56,8%	54,37%	57.31%	**+0.9**
Interventions chirurgicales Majeures	167 951	161 009	170 039	**+1.2**
Accouchements	350 303	354 151	371 710	**+6.1**
Césariennes	41 622	43 609	47 177	**+13.3**

Par ailleurs, plusieurs actions ont été réalisées dans le cadre de la modernisation de la gestion hospitalière, notamment :

- **L'extension de la réforme hospitalière** via l'implication de **3 nouveaux hôpitaux** (Larache, Tétouan et Tan-Tan) durant la période allant de 1er avril au 30 septembre 2014 ;
- **La poursuite de la mise en œuvre du plan d'action 2012 -2016 du Ministère de la Santé**, à travers :
  - La réduction des prix d'environ **2501 médicaments de 30% à 70%** ;
  - L'organisation des sessions de formation au profit des professionnels de la santé du réseau hospitalier, et ce dans le cadre de l'accompagnement de la généralisation du RAMED. Le nombre de personnes formées s'élève à **1030 professionnels** ;
  - Le taux de couverture du RAMED a atteint **99%** de la population avec un délai moyen de délivrance des cartes inférieur à 15 jours ;
  - La prise en charge en **2014** de 2300 malades au niveau de 30 provinces et préfectures avec une enveloppe budgétaire de **213 MDH** ;

- L'organisation de la 6ème édition du Concours Qualité spécifique aux Directions Régionales, à l'effet de relancer les dispositifs de coordination et de concertation au niveau régional.

L'état d'avancement des actions programmées en **2015** se présente comme suit :

- L'acquisition de matériel pour le SAMU de Doukkala Abda ;
- Le démarrage des de l'HéliSMUR de Laâyoune ;
- L'acquisition de 30 ambulances de types A ;

Le programme d'action des hôpitaux au titre de l'année **2016** s'inscrit dans la continuité des travaux entamés en **2015**.

II.1.2. Centre Régional de Transfusion Sanguine (CRTS) de Casablanca

Au titre de l'année **2014**, Le CRTS de Casablanca a réalisé les principales actions suivantes :

- La collecte de **73.056** poches de sang dont **6.326** poches provenant des banques de sang de Khouribga, Mohammedia et Settat relevant du Centre ;
- La livraison de **132.374** produits sanguins labiles (PSL) au profit des hôpitaux, des cliniques privées et des banques de sang, répartis comme suit :

	CHU	CLINIQUES	CNSS	CRTS	HOPITAUX DE ZONE	TOTAL
Nombre des PSL distribués	**58325**	**59316**	**3648**	**5816**	**5269**	**132374**
En %	**44%**	**45%**	**3%**	**4%**	**4%**	**100%**

- La réalisation des examens du laboratoire de cryobiologie permettant de prélever **80** malades sur 107 malades programmés, dont 60 malades greffés durant la même période.

De même, le CRTS a assuré des sessions de formation au profit du personnel de la santé publique, notamment :

Bénéficiaires	Nombre de personnes
- Médecins résidents	10
- Médecins de Transfusion Sanguine	02
- Institut de Formation aux carrières de Santé	31
- Médecins affectés au CRTS de Casablanca	03
- Infirmiers affectés au CRTS de Casablanca	04

Egalement, le CRTS a organisé une session de formation continue sur le thème **« Plasma pour fractionnement (CNTSH) »** pour **03** participants, et un séminaire en hémoglobinopathies au profit de **04** participants.

Par ailleurs, le plan d'action de ce SEGMA au titre de l'année **2015** vise principalement l'atteinte des objectifs ci-après :

- La satisfaction de **150 demandes**, en quantité et en qualité, des PSL par jour, soit **500 à 600 PSL** par jour ;
- Une bonne gestion de la demande et de l'offre des produits sanguins, à travers l'établissement des conventions avec les établissements de soin ;
- Le renforcement de l'effectif et l'organisation de la formation continue.

II.1.3. Centre National de Radio - Protection (CNRP)

Au titre des années **2014** et **2015,** et dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie nationale de radioprotection, le CNRP a entamé les actions suivantes :

Actions	Réalisations 2014	Réalisations à fin mai 2015
Délivrance des autorisations de sources de rayonnements ionisants	**744** autorisations	**283** autorisations
Contrôle de conformité des installations aux normes de radioprotection des installations médicales et industrielles, et des laboratoires d'enseignement et de recherche	**150** contrôles	**51** établissements ont été contrôlés jusqu'au 28 mai 2015
Surveillance dosimétrique des travailleurs affectés aux travaux sous rayonnements ionisants	**17 150** opérations	**14 190** analyses ont été effectuées au jusqu'au 21 mai 2015
Contrôles radiologiques aux frontières	**38** contrôles	**5** contrôles ont été effectués jusqu'au 21 mai 2015
Surveillance de l'environnement et des denrées alimentaires	**790** opérations	**195** analyses ont été effectuées au 21 mai 2015
Etalonnage et métrologie des rayonnements ionisants	**165** opérations	**20** opérations d'étalonnage effectuées
Interventions en cas d'urgence (selon la demande)	**10** interventions	-
Formation dans le domaine de la protection contre les rayonnements ionisants	**80** personnes	Participation des cadres du CNRP à des ateliers et des stages de formation, organisés par l'Agence Internationale de l'Energie Atomique (AIEA) et l'Administration Américaine de Sécurité Nucléaire, portant sur diverses thématiques de la sûreté et la sécurité radiologique.

De même, et dans le cadre de la poursuite de son plan action pour la mise en œuvre de la stratégie nationale de radioprotection, le CNRP compte, au titre de l'année **2016**, réaliser les mesures ci-dessous :

- Délivrer **1 450** autorisations de sources de rayonnements ionisants ;
- Réaliser **450** contrôles de conformité des installations aux normes de radioprotection ;
- Assurer la surveillance de **33 000** dosimètres ;
- Réaliser **50** contrôles radiologiques aux frontières ;

- Effectuer **1 150** analyses en matière de surveillance de l'environnement et des denrées alimentaires ;
- Réaliser **180** opérations d'étalonnage et de métrologie des rayonnements ionisants
- Effectuer environ **20** interventions en cas d'urgence ;
- Assurer la formation de **150** personnes dans le domaine de la protection contre les rayonnements ionisants.

II.1.4. Institut National d'Hygiène (INH)

Il est à rappeler que le plan d'action de l'Institut au titre des années 2014 et 2015 vise l'atteinte des objectifs ci-après:

- Le renforcement de l'appui technique et scientifique aux programmes prioritaires de lutte contre les maladies ;
- Le développement des capacités des Laboratoires de Santé Publique (LSP) dans le cadre de la régionalisation ;
- La valorisation et la restructuration de la recherche appliquée et son orientation vers les priorités de la santé publique et vers l'aide à la prise de décision ;
- La garantie d'une formation de base aux carrières de la santé.

Le tableau suivant reprend les principales actions réalisées au titre des années **2014 et 2015**, ainsi que les prévisions de l'année **2016** :

Actions proposées	Indicateurs 2014 (Bilan)	Indicateurs 2015 (Réalisations au 20 mai)	Indicateurs 2016 (Prévisions)
Maintien des activités des laboratoires de parasitologie, mycologie, bactériologie médicale, immunologie et génétique	**12613** analyses	**8374** analyses	**13000** analyses
Réouverture du laboratoire de l'anatomopathologie	**1720** analyses	**1235** analyses	**1800** analyses
Maintien des conventions existantes dans le domaine des analyses alimentaires, hydrologiques, chimiques et toxicologiques	**13669** analyses	**4977** analyses	**-**
Signature de nouvelles conventions	**04** conventions	**-**	**04** conventions
Implantation d'un Système de Management de la Qualité (SMQ)	Elaboration du **manuel des prélèvements médicaux** Réalisation d'un audit à blanc	Elaboration du manuel des prélèvements environnementaux	Réalisation d'un audit à blanc pour **02 laboratoires**
Identification des domaines de recherche, tenant compte des priorités nationales en santé publique	Réalisation de **04** projets : **01** projet sur le handicap génétique de l'enfant ; **01** projet sur l'éradication de la poliomyélite ; **01** projet sur l'élimination de la rougeole et la rubéole et	Mêmes projets entamés en 2014	Soumission de **02 nouveaux** projets de recherche

	le **projet** « African Bioinformatics Network for H3 Africa »		
Mise à niveau du plateau technique et amélioration des performances des laboratoires de l'INH pour l'appui aux différents programmes de santé	Réalisation de **50997** analyses, introduction de **06** nouvelles techniques et installation de **09** laboratoires	Réalisation d**e 23601** analyses	Réalisation de **52000** analyses, introduction de **05** nouvelles techniques et installation de **05** laboratoires
Renforcement du rôle du réseau des LSP dans la surveillance épidémiologique	Supervision de **193** laboratoires ; soit **103** missions ; et équipement et dotation de **71 LSP**	Supervision de **42** laboratoires et équipement et dotation de **52 LSP**	Supervision de **140** laboratoires
Relance et généralisation du programme national d'Evaluation Externe de la Qualité (EEQ) au profit des LSP	**25 EEQ** de biochimie et d'hématologie sont envoyées aux 90 laboratoires hospitaliers, **09 EEQ** de la bactériologie, la microbiologie et l'hygiène alimentaire, la virologie et la parasitologie sont envoyées aux **250 LSP** et **5673** lames en provenance du réseau national des laboratoires de diagnostic de la tuberculose, des leishmanioses et du paludisme ont été relit	Relecture de **2120** lames en provenance du réseau national des laboratoires de diagnostic de la tuberculose, des leishmanioses et du paludisme	**100%** des laboratoires participants au programme annuel d'EEQ durant l'année 2015
Contribution à l'instauration d'un programme de management de la qualité au niveau des LSP	Elaboration d'un plan d'action pour l'accompagnement de **04** laboratoires d'épidémiologie et d'hygiène du milieu (à Settat, Agadir, Kenitra et Oujda)	Mêmes projets entamés en 2014	Accompagnement de **03** laboratoires d'épidémiologie et d'hygiène du milieu
Formations au profit des professionnels de la santé publique	Organisation de **03** sessions de formation au profit de **78** bénéficiers	-	-
Formation au profit des étudiants de l'Institut de formation aux carrières de santé (IFCS)	**31** étudiants	**10** étudiants	**40** étudiants
Formation au profit des étudiants de l'enseignement supérieur	**54** étudiants	**67** étudiants	**60** étudiants

II.1.5. Direction du Médicament et de la Pharmacie (DMP)

Les actions réalisées par la DMP au titre de l'année **2014**, ainsi que les indicateurs d'activités y afférents sont résumés dans le tableau suivant :

Objectifs	Actions prises	Réalisations
Finalisation du projet concerté de politique pharmaceutique nationale (PPN)	-Edition du document de PPN.	- Document de politique élaboré et en cours d'édition.

Elaboration des arrêtés de fixation des prix des médicaments selon le nouveau décret de fixation du prix public de vente des médicaments	-Réalisation des benchmark pour la fixation des prix des médicaments ; -Concertation avec les partenaires ; -Elaboration des arrêtés de fixation des prix des médicaments ; -Publication des arrêtés au BO ;	- Benchmark réalisé pour tous les médicaments princeps ; - Réunion avec les partenaires ; - Arrêtés élaborés et publiés au BO.
Mise en place d'un observatoire de suivi de l'évolution du marché des médicaments : consommation, prix, prescription, vente, …..	-Solliciter l'expertise de l'OMS pour déterminer les missions et l'organisation de l'Observatoire ; -Affectation du personnel ; -Mise en place d'un site web de l'observatoire ; -Développer un système d'information pour la gestion des données relatives à l'Observatoire.	- Assistance technique de l'OMS réalisée ; - Rapport de mission établit avec définition des missions et de l'organisation de l'Observatoire ; - Deux pharmaciens affectés ; - Site web mis en place et fonctionnel ; - Système d'information en cours d'installation.
Elaboration d'un projet de décret d'AMM (Autorisation de Mises sur le Marché des médicaments)	-Rédaction du projet de décret d'AMM ; -Transmission du projet au SGG.	- Elaboration du décret d'AMM et son envoi au SGG.
Mise en place d'un système adéquat d'archivage au niveau de la DMP	-Externalisation des activités d'archivage ; -Organisation des locaux des archives ; -Elaboration de procédures de gestion des archives.	- Activité externalisée ; - Locaux identifiés et réaménagés ; - Procédures établies et sont opérationnelles.

Par ailleurs, l'état d'avancement des actions programmées au titre de l'année **2015** se présente comme suit :

Objectifs	Actions envisagées/en cours d'exécution	Taux de réalisation
Mise en œuvre de la PPN	- Achèvement de l'édition du document de PPN ; - Rédaction de la circulaire du comité de suivi de la PPN ; - Elaboration d'un projet de plan d'action pour la mise en œuvre de la PPN.	**90%** **25%** **25%**
Publication des arrêtés d'application du décret n°2-14-607 du 22 kaada 1435 (18 septembre 2014) pris pour l'application de la loi n° 84-12 relative aux dispositifs	- Finalisation de 3 arrêtés et leur transmission au SGG pour publication ; - 2 autres arrêtés sont en cours de finalisation pour leur transmission au SGG.	**90%** **50%**
Mise en œuvre des dispositions du décret d'AMM après sa publication au BO	- Décret en cours de publication au BO par le SGG	**90%**
Révision du décret et de l'arrêté relatifs aux prestations payantes fournies par la DMP	- Réunion avec les services concernés pour la rédaction d'un nouveau décret et de son arrêté d'application pour les prestations payantes ; - Concertation en cours avec les parties prenantes ;	**100%** **25%** **50%**

	- Validation des textes et transmission au SGG.	
Développement d'un système d'information intégré de la Direction	- Développement des applications de gestion des dossiers d'enregistrement des médicaments et des produits de santé ; - Lancement des applications par service et unité.	**70%** **30%**

Quant aux actions prévues pour l'année **2016**, elles se présentent comme suit :

- Mise à jour des procédures d'enregistrement des dispositifs Médicaux afin de les adapter aux arrêtés d'application du décret n°2-14-607 du 22 kaada 1435 (18 septembre 2014) pris pour l'application de la loi n° 84-12 relative aux dispositifs ;
- Elaboration d'un projet de loi des denrées alimentaires destinées à une alimentation particulière (DADAP) et des compléments alimentaires ;
- Elaboration d'un projet de loi des produits cosmétiques et d'hygiène corporelle ;
- Amélioration du circuit d'enregistrement des médicaments et des produits de santé :
  - Centralisation des dépôts des dossiers administratifs et techniques des demandes d'AMM (Autorisation de Mise sur le Marché des médicaments**)** (guichet unique) ;
  - Mise en place d'un système performant d'information et d'orientation client (guides d'enregistrement, brochures, affichage, journées de formation et de sensibilisation…)
- Conception d'une page Web de la Direction du Médicament et de la Pharmacie, avec trois espaces clients dédiés à :
  - L'information du grand public sur le médicament et les produits de santé ;
  - L'information des professionnels de la santé ;
  - La prise de rendez-vous pour les sociétés et les établissements pharmaceutiques industriels.

II.1.6. Hôpitaux et Centres Médico Chirurgicaux Militaires

Les principales actions réalisées au titre des années **2014 et 2015,** dans le cadre du programme d'action des six hôpitaux militaires (HM) et des deux centres médico chirurgicaux militaires (CMC), portent essentiellement sur :

- La rénovation de l'infrastructure des hôpitaux à travers l'entretien des bâtiments et la réalisation des travaux d'aménagement;
- L'équipement des chambres d'hospitalisation en vue d'améliorer l'accueil et le confort des malades ;
- L'acquisition de nouveaux matériels médico-techniques pour améliorer le plateau technique des hôpitaux militaires ;

- L'achat du matériel informatique et technique ;

- La réalisation des opérations d'entretien et de réparation du matériel et de maintenance des installations techniques.

- L'approvisionnement en produits pharmaceutiques pour faire face à la demande croissante des patients, et par conséquent améliorer les prestations de la pharmacie;

Le plan d'action **2016** desdits hôpitaux et centres prévoit la poursuite des actions ci-après :

- L'enrichissement et/ou le renouvellement du plateau technique par l'acquisition de nouveau matériel médico-technique ;

- Le maintien des flux continus en médicaments d'urgence et l'approvisionnement permanent en produits de consommation, conformément aux besoins des services médico-hospitaliers ;

- L'informatisation des services des hôpitaux pour garantir une procédure diligente et efficace en matière d'enregistrement et de contrôle des patients ;

- Le soutien administratif et logistique pour accompagner la production de la prestation médicale.

II.2. DOMAINE DE L'ENSEIGNEMENT, DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET DE LA FORMATION DES CADRES :

II.2.1. SEGMA relevant du département du Tourisme

Au nombre de **12 instituts** et **4 centres de qualification** professionnelle hôtelière et touristique, ces SEGMA ont enregistré, au titre de l'année 2014, les réalisations ci-après:

- La création des écoles d'excellence avec la révision des programmes implantés selon l'approche par compétence ;

- l'identification et la mise en place des axes de repositionnement international et de repositionnement de l'Institut Supérieur International du Tourisme (ISIT) à Tanger;

- La création d'une école d'excellence supérieure en management hôtelier.

L'année **2015** est marquée par la réalisation des actions suivantes :

- l'amélioration du dispositif de **formation professionnelle et supérieure**, notamment via la création des écoles d'excellence, mais aussi à travers:

  - L'élaboration d'une carte prévisionnelle de formation pour les effectifs du contrat RH 2014-2020 ;

  - L'organisation des sessions de formation continue pour le personnel des établissements de formation hôtelière et touristique (EFHT) ;

- Le développement de la **formation par apprentissage** à travers la mise en place d'un centre de formation intra-entreprises pour la formation par apprentissage, l'implantation de 4 nouveaux programmes de formation et la mise en place d'un système de gestion, de suivi et d'évaluation de la formation par apprentissage ;

- L'élaboration des référentiels pour créer un baccalauréat professionnel à Marrakech et Fès au titre de la rentrée scolaire 2015-2016 ;

- L'amélioration de l'attractivité du secteur du tourisme notamment par l'élaboration d'un plan de communication de la formation professionnelle en hôtellerie et tourisme, et l'organisation des journées d'information et de sensibilisation au profit des jeunes et de leurs parents;

- Le développement de la gestion de carrière à travers la création des centres dédiés à cette gestion, l'orientation des jeunes vers les formations hôtelières et touristiques, et le développement des moyens d'aide à l'insertion des lauréats en collaboration avec l'ANAPEC.

Le plan d'action au titre de l'année **2016** propose la réalisation des actions ci-après :

- Le développement de de trois programmes de formation : MICE « Meetings, Incentives, Conferences, Events », e-commercialisation des produits touristiques et développement durable et protection du patrimoine culturel ;

- La révision des programmes de formation selon l'approche par compétence (niveau Technicien) pour y introduire les programmes « Hébergement & Pâtisserie-Boulangerie » ;

- La formation continue de **150 personnes** du staff administratif et pédagogique ;

- L'organisation d'un cycle de formation en entreprenariat au profit de **50 lauréats** ;

- L'amélioration de la qualité de la formation professionnelle en procédant à l'évaluation de la formation par apprentissage et au déploiement du label d'excellence ;

- La mise en place de 4 nouveaux centres de gestion de carrière (à Ouarzazate, Tanger, Saidia et El Jadida) dont la mission consiste en l'accompagnement, l'orientation et l'insertion des lauréats.

II.2.2. SEGMA rattachés au département de l'Artisanat

Au nombre de **6** Instituts des Arts Traditionnels (IAT), ces SEGMA ont réalisé, au titre de l'année **2014**, les principales actions ci-après :

Actions envisagées	Instituts	Indicateurs de suivi	Réalisations	Taux de réalisation
Formation initiale des jeunes	**IAT DE MARRAKECH**	Nombre des inscrits	Formation de **101** stagiaires par la formation résidentielle	104%
	IAT D'OUARZAZATE		Formation de **335** jeunes dont **226** par formation professionnelle et **109** par formation résidentielle	98%
	IAT D'INZEGANE		Formation de **276** jeunes dont **236** par formation résidentielle et **40** par formation professionnelle	104%
	IAT DE MEKNES		Formation de **201** jeunes dont **173** par formation résidentielle et **28** par formation professionnelle	89%
	IAT DE RABAT		Formation de **72** stagiaires par formation résidentielle	73%
	IAT DE FES		Formation de **89** jeunes dont **57** par formation professionnelle et **32** par formation résidentielle	51%

Conception des programmes selon une approche par compétence	**IAT MARRAKECH**	Nombre des programmes conçus	Conception de **3** programmes	50%
	IAT OUARZAZATE		Conception de **2** programmes	50%
	IAT INZEGANE		Conception de **7** programmes	50%
	IAT MEKNES		Conception de **06** programmes	50%
	IAT RABAT		Conception de **03** programmes	50%
	IAT FES		Conception de **03** programmes	50%
Signature des conventions de partenariat avec les professionnels	**IAT MARRAKECH**	Nombre de conventions signées	Signature de **03** conventions	100%
	IAT FES		Signature de **03** conventions	100%
	IAT INZEGANE		Signature de **01** convention	100%
	IAT MEKNES		Signature de **03** conventions	100%
Organisation des cycles de formation continue pour les artisans	**IAT MARRAKECH**	Nombre des bénéficiaires	Formation de **165** artisans	100%
	IAT OUARZAZATE		Formation de **194** artisans	100%
	IAT FES		Formation de **370** artisans	100%

Par ailleurs, l'état d'avancement des réalisations des IAT au titre de l'exercice **2015** peut être résumé comme suit :

- **Formation initiale des jeunes :** inscription d'environ **1.238 jeunes** soit un taux de réalisation de **89%** (par rapport à une prévision de l'ordre de **1.389 jeunes**) ;
- **Amélioration de la qualité de la formation :** poursuite de la conception des programmes selon une approche par compétence au niveau de tous les IAT ;
- **Organisation des cycles de formation continue pour les artisans :** formation de **1.808 artisans** dans les techniques de production et de commercialisation au niveau des IAT de MARRAKECH, d'INZEGAN, de MEKNES et de FES ;
- **Intégration socio-professionnelle des lauréats :** signature d'une convention de partenariat avec la **société « Aqua Power »** à OUARZAZATE, en vertu de laquelle **45 jeunes** bénéficient actuellement d'une formation qualifiante.

Concernant les actions prévues pour l'année **2016**, elles se présentent comme suit :

Actions prises	Instituts	Objectifs	Résultats attendus
Formation initiale des jeunes	**IAT MARRAKECH**	Augmentation du taux des stagiaires complétant la durée de formation	Formation de **90** jeunes par formation résidentielle
	IAT FES		Formation de **390** jeunes dont 300 par formation professionnelle et 90 par formation résidentielle
	IAT OUARZAZATE		Formation de **340** jeunes dont 220 par formation professionnelle et 120 par formation résidentielle
	IAT INZEGANE		Formation de **300** jeunes dont 60 par formation professionnelle et 240 par formation résidentielle
	IAT MEKNES		Formation de **240** jeunes dont 60 par formation professionnelle et 180 par formation résidentielle
	IAT RABAT		Formation de **70** stagiaires par formation résidentielle
Développement de la formation continue des artisans dans les techniques de production et de commercialisation	**IAT MARRAKECH**	Amélioration de la qualité des produits artisanales et augmentation des revenus des artisans	Formation de **400** artisans
	IAT FES		Formation de **600** artisans
	IAT OUARZAZATE		Formation de **120** artisans
	IAT INZEGANE		Formation de **100** artisans
	IAT MEKNES		Formation de **600** artisans
	IAT RABAT		Formation de **100** artisans

II.2.3. Instituts et écoles de formation œuvrant dans le domaine de l'Agriculture

En **2014**, les principales actions réalisées par les SEGMA offrant des formations dans le domaine de l'agriculture, peuvent être résumées comme suit :

- **Actions de mise à niveau des infrastructures des établissements :**
  - Amélioration des conditions de travail et d'hébergement des stagiaires, à travers l'aménagement des ateliers de travaux pratiques, des magasins de stockage et des maisons d'hôtes, et la réparation des machines agricoles et des moteurs énergétique et électromécanique ;
  - Entretien des bâtiments pédagogiques ;
  - Acquisition de matériel pédagogique, didactique et informatique.
- **Actions de formation continue :**
  - Organisation des sessions de formation au profit des formateurs et des lauréats en collaboration avec les professionnels du secteur;
  - Organisation des journées d'information et de sensibilisation au profit des professionnels sur la formation par apprentissage et l'utilisation des machines agricoles ;
  - Organisation d'une journée d'étude sur l'irrigation.
- **Actions pour l'amélioration de la qualité de la formation et le développement des relations de partenariat :**
  - Implantation de modèles pour les travaux pratiques en énergie de l'eau et en irrigation ;
  - Equipement de la bibliothèque et achat de nouveaux documents ;
  - Achat de matériel d'apiculture, d'apprentissage, d'audio-visuel et de sport ;
  - Participation aux journées portes ouvertes et aux foires régionales ;
  - Organisation des visites techniques au profit des stagiaires et accueil des délégations étrangères (France, Allemagne, Mauritanie) à l'occasion de la tenue du Salon International de l'Agriculture à Meknès (**SIAM**) 2014 ;
  - Renforcement et opérationnalisation des conventions signées avec les différents partenaires nationaux et internationaux ;
  - Développement de nouveaux partenariats avec les Organisations Professionnelles Agricoles (**OPA)** en relation avec les métiers de formation.

Par ailleurs, l'état d'avancement des réalisations au titre de l'exercice **2015** se présente comme suit :

Répartition des effectifs par établissement offrant une formation par apprentissage :

Etablissements	Effectifs Prévus	Taux de réalisation
Service des Lycée Agricole	7 500	**17%**
Institut Royal des Techniciens Spécialisés en Elevage de Fouarat	200	**60%**

Répartition des effectifs par établissement offrant une formation alternée :

Etablissements	Effectifs Prévus	Taux de réalisation
Institut des Techniciens Spécialisés en Mécanique Agricole et Equipement Rural de BOUKNADEL	131	**90%**
Institut Technique Agricole de TIFELT	115	**95%**
Ecole Agricole de TEMARA	126	**90%**
Institut Royal des Techniciens Spécialisés en Elevage de Fouarat	173	**81%**
Institut Technique Agricole de Sahel Boutaher	97	**90%**

Actions réalisées et celles en cours de réalisation :

- Poursuite des travaux de mise à niveau des bâtiments pédagogiques et administratifs pour améliorer les structures et les conditions d'accueil des stagiaires ;
- Amélioration de la formation continue à travers l'organisation de sessions de formation au profit des formateurs et l'aménagement des maisons d'hôtes et des locaux de formation continue ;
- Organisation des journées d'information et de sensibilisation au profit des conseillers d'orientation ;
- Développement du partenariat dans le secteur à travers la tenue des conseils de perfectionnement régionaux, et renforcement de la coopération internationale à travers l'accueil des délégations étrangères à l'occasion du **SIAM 2015**.

Les programmes d'action des SEGMA pour l'exercice budgétaire **2016** constituent une suite logique de celles en cours d'exécution. Il s'agit notamment des actions ci-après :

- Poursuite de la formation par apprentissage des jeunes ruraux. En effet, le programme prévisionnel pour l'année **2016** propose la formation de 8.000 apprentis ;
- Développement des nouveaux métiers définis par les études de planification et la carte de formation **2015-2016** ;
- Conception et implantation des nouveaux programmes développés selon l'approche par compétence;
- Poursuite de la mise à niveau des bâtiments pédagogiques et administratifs ;
- Développement du partenariat avec les professionnels du secteur ;
- Mise en valeur des terrains agricoles mis à la disposition de ces Services afin d'améliorer leurs recettes propres;

- Mise à niveau des polygones pédagogiques de formation dans certains SEGMA, en particulier en termes de moyens techniques et des équipements exigés par les nouveaux programmes de formation ;

- Accompagnement de l'implantation des nouveaux programmes de formation selon l'évolution du marché de l'emploi et les nouveaux métiers émergents ;

- Perfectionnement pédagogique et technique des formateurs et du personnel chargé de l'encadrement pédagogique.

II.2.4. Ecole Nationale Forestière d'Ingénieurs (ENFI)

Au titre de l'année **2014**, l'Ecole Nationale Forestière d'Ingénieurs a réalisé les actions ci-après:

- Le réaménagement du foyer des enseignants ;

- L'entretien et la réparation des bâtiments de l'internat, notamment la cuisine et les espaces verts, les sanitaires des blocs 2 et 3, les allées bétonnées d'accès à l'internat et l'accès à l'I.T.R.E.F (Institut Technique Royal des Eaux et Forêts de Salé) ;

- L'acquisition du matériel pédagogique, informatique et technique ;

- L'achat des logiciels statistiques et géomantiques, de l'outillage et des habillements civils et militaires.

Les plans d'action de l'Ecole pour les années **2015** et **2016** s'inscrivent dans le cadre de la mise en œuvre des orientations de la stratégie nationale de la formation et de la recherche agricoles, en particulier les composantes **« Enseignement Supérieur »** et **« Formation Professionnelle »** pour la période **2015**-**2020**.

II.2.5. Instituts et centres de formation intervenant dans le domaine de la Pêche Maritime

Durant les trois dernières années (de **2012 à 2014**), ces SEGMA ont connu une activité intense en matière de formation professionnelle, de formation continue et de vulgarisation et d'alphabétisation fonctionnelle, une activité qui a été appuyée par un soutien financier important. En effet, les résultats des programmes d'action envisagés dans cette période peuvent être présentés comme suit:

- La formation professionnelle de **837** lauréats dans des spécialités relatives à la conduite et l'exploitation des navires de pêche, la transformation et la valorisation des produits de la mer ;

- L'amélioration des conditions de travail et de promotion professionnelle des marins, à travers des programmes de formation continue et de vulgarisation et d'alphabétisation fonctionnelle.

Par ailleurs, l'évolution des effectifs des lauréats formés au cours des trois derniers exercices se résume ainsi :

SEGMA	NATURE DE FORMATION	2012	2013	2014
ISPM AGADIR	Formation professionnelle	130	74	94
	Formation continue	-	-	-
	Alphabétisation fonctionnelle	1 209	2 040	-
	Vulgarisation	1 415	3 638	-
ITPM TAN TAN	formation professionnelle	46	48	48
	Formation continue	-	-	12
	Alphabétisation fonctionnelle	70	793	-
	Vulgarisation	1 978	3 929	-
ITPM SAFI	formation professionnelle	28	46	53
	Formation continue	-	1 666	279
	Alphabétisation fonctionnelle	2 006	1 499	144
	Vulgarisation	3 468	6 205	-
ITPM LAAYOUNE	formation professionnelle	46	24	22
	Formation continue	125	422	241
	Alphabétisation fonctionnelle	200	15	-
	Vulgarisation	243	3 250	2 487
ITPM D'AL HOCEIMA	formation professionnelle	43	45	29
	Formation continue	-	-	-
	Alphabétisation fonctionnelle	808	1 239	-
	Vulgarisation	1 351	2 126	44
CQPM LARACHE	formation professionnelle	29	-	32
	Formation continue	882	375	664
	Alphabétisation fonctionnelle	1 151	833	155
	Vulgarisation	2 141	2 728	1 591

II.2.6. Écoles opérant dans le domaine de l'Energie et des Mines

Il s'agit de deux écoles : l'Ecole des Mines de Marrakech et l'Ecole Pratique des Mines de Touissit-Oujda (EPMT). En **2014**, le programme d'action de ces deux écoles a porté essentiellement sur l'atteinte des objectifs suivants :

- Améliorer le séjour des étudiants internes à travers les opérations d'équipement et d'entretien de l'internat, d'hygiène et de sécurité ;
- Améliorer les conditions d'apprentissage et de travail dans les ateliers, en vue de satisfaire les besoins des étudiants et des formateurs ;
- Construire l'atelier mécanique et achever la construction du mur de clôture de l'EPMT.

Par ailleurs, le plan d'action **2015** comporte les actions suivantes :

- Renforcement de la formation continue ;
- Passation du marché pour la restauration des étudiants ;
- Entretien et rénovation des espaces de formation ;
- Poursuite des opérations d'équipement des ateliers et des laboratoires par le matériel technique et didactique nécessaire;

- Ouverture de l'EPMT sur son environnement socio-économique, à travers la signature des conventions de partenariat avec le secteur privé.

Au titre de l'année **2016**, les mesures programmées pour l'amélioration de la qualité des services offerts aux stagiaires peuvent se présenter comme suit :

- Assurer l'amélioration de la formation continue à travers l'analyse des besoins en formation et le choix des thèmes prioritaires ;
- Acquérir le matériel technique nécessaire pour l'amélioration de la qualité de la formation ;
- Moderniser les équipements technico-pédagogiques pour assurer le suivi du développement technologique et l'augmentation du nombre des effectifs ;
- Acquérir un nouveau véhicule utilitaire pour les excursions géologiques et le transport des stagiaires.

II.2.7. Division des Stratégies de Formation (DSF)

A la date du 30 mai **2015**, la DSF a organisé **220** jours de formation dans le cadre de **164** opérations, et a accueilli plus de **14.976** stagiaires dont **11.105** ont bénéficié de l'hébergement.

Par ailleurs, et à l'effet de promouvoir les conditions d'accueil des bénéficiaires, le SEGMA a établi des conventions avec le Ministère de l'Education Nationale concernant la restauration, la surveillance, l'acquisition de matériels et la maintenance.

II.2.8. Direction de la Formation des Cadres Administratifs et Techniques (DFCAT)

La DFCAT a poursuivi, au cours de l'exercice budgétaire **2014,** la mise en œuvre de son plan d'action stratégique (**2011**-**2015**) portant sur :

- Le renforcement des capacités des cadres des collectivités territoriales (CT) à travers la mise en place des cycles de formation initiale d'insertion et de préparation aux emplois fonctionnels ;
- Le développement des compétences des élus et des cadres dans les domaines liés aux métiers des collectivités territoriales et au management des affaires locales ;
- La consolidation des principes de bonne gouvernance et la promotion de la participation des femmes à la gestion des affaires locales ;
- La mise en place d'un réseau des experts dans les thèmes techniques.

Le tableau ci-après résume les principales réalisations au titre de l'année **2014** :

Mesures prises	Réalisations 2014	Observations
Mise en place d'un cycle d'insertion des nouvelles recrues au niveau des CT	5 groupes de 138 bénéficiaires	
Mise en œuvre d'un cycle de perfectionnement pour le métier de secrétaire général de commune (SGC) en 30 journées de formation	2 groupes de 54 SGC	259 cadres sont concernés par ce cycle
Organisation des rencontres interrégionales portant sur la déconcentration des actes relatifs à la GRH	5 rencontres comptant 219 bénéficiaires	

Elaboration et mise en œuvre du programme de formation continue répondant aux besoins en formation exprimés par les CT	92 actions avec 2686 bénéficiaires	
Organisation des journées sur le système GID	4 journées avec 314 bénéficiaires	
Réalisation des actions sur l'intégration de l'approche genre dans la planification	3 actions avec 113 participantes	En partenariat avec l'ONU Femmes
Elaboration et mise en œuvre d'un programme de formation sur les déchets et l'assainissement liquide	19 actions avec 560 bénéficiaires	
Mise en œuvre d'un programme de formation en matière de déplacement urbain	4 actions avec 181 bénéficiaires	

Par ailleurs, la DFCAT a réalisé au titre de l'année **2015** (jusqu'au 31 mai) les actions suivantes :

- Formation initiale diplômante des techniciens horticoles paysagistes : **44 stagiaires** sont en cours de formation ;
- Organisation d'un cycle de formation des cadres supérieurs nouvellement recrutés au sein des CT : **143 bénéficiaires** ;
- Mise en place d'un programme de gestion des déchets ménagers : **2 actions** de formation au profit de **46 participants** ;
- Réalisation du programme de mise en place des outils de bonne gouvernance locale par la création ou l'accompagnement des cellules de l'audit interne au niveau des communes concernées : **24 auditeurs** internes issus de **13 communes** ;
- Organisation de 3 conférences régionales sur le leadership féminin au profit des élues et des cadres femmes : **655 bénéficiaires.**

Le plan d'action **2016** de la DFCAT porte sur les projets suivants :

Mesures prises	Prévisions 2016
Formation initiale d'insertion et de préparation aux emplois fonctionnels	Formation de 194 techniciens et de 300 cadres
Développement des compétences des acteurs chargés de la formation et des ressources humaines des CT	Formation de : ▪ 1000 cadres ▪ 100 SGC ▪ 83 correspondants locaux de formation ▪ 120 formateurs ▪ 1600 élus
Formation et échange d'expérience dans les domaines techniques	Formation de : ▪ 20 formateurs ▪ 230 cadres ▪ 200 conducteurs de chantiers ▪ 120 techniciens
Intégration de l'approche genre dans la gestion de l'affaire publique	- Réalisation de 12 rencontres régionales avec 2500 participantes - Organisation de 5 rencontres des femmes élues locales avec 100 participantes

Promotion de la coopération et du partenariat	- Formation de 100 formateurs dans le domaine de la planification environnementale et l'approche genre - Renforcement des compétences des cadres communaux en matière de déplacement urbain et des services publics (120 participants) - Mise en place de la gouvernance de formation au profit de 220 bénéficiaires
Ancrage de la bonne gouvernance et promotion des NTIC (Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication)	- Mise en place de 40 nouvelles structures d'audit internes au sein des communes - Implémentation de la démarche d'audit interne au sein de 12 régions - Organisation de 20 sessions de formation en informatique au profit de 240 cadres et agents des Directions centrales

II.2.9. Institut National d'Aménagement et d'Urbanisme (INAU)

Au cours de l'année **2014**, le bilan des réalisations de l'INAU, à l'issu de l'exécution des programmes et des projets envisagés, se récapitule dans le tableau suivant :

Objectifs	Actions	Indicateurs de suivi	Réalisations
Diversifier l'offre pédagogique	**Poursuite de l'adoption de nouvelles formations ; à savoir :** - La licence professionnelle en urbanisme ; - Le cycle supérieur en aménagement et en urbanisme ; - Le doctorat en urbanisme et en gouvernance urbaine et territoire.	Nombre de candidats présentés au concours d'accès à l'Institut, ainsi que le nombre des admis	Augmentation du nombre des admis pour suivre la formation Réalisation d'ateliers et stages sur le terrain
Développer les moyens de communication à l'effet d'identifier les prestations de service que peut rendre l'Institut en matière de formation continue	- Elaboration et édition d'un catalogue relatif à l'offre en formation continue ; - Publication dudit catalogue sur le site internet de l'Institut.	- Nombre des établissements souhaitant bénéficier des offres de l'INAU en matière de formation continue ; - Nombre des intéressés à travers le site internet.	-
Accompagner le Ministère de tutelle et les acteurs œuvrant dans le secteur, pour renforcer les capacités, améliorer les savoir-faire, se reconvertir et s'adapter à l'évolution du métier, et assurer la maîtrise des connaissances et/ou des techniques	**Diversification de l'offre de la formation continue à travers :** - Des formations de courte durée au profit des professionnels déjà initiés souhaitant se perfectionner ; - Des cycles de formation proposés dans le cadre des programmes de coopération ; - Des formations pour la préparation à la vie professionnelle.	- Nombre de formations réalisées ; - Nombre de contrats conclus ; - Nombre des inscrits à la formation.	- Conclusion d'une convention avec la Direction des Domaines de l'Etat (mai 2014) ; - Réalisation de 13 sessions de formation continue au profit des agences urbaines ; - Inscription de la 15ème promotion dans le domaine de l'immobilier et de la construction (diplôme de l'ICH (Institut d'Etudes Economiques et Juridiques Appliquées à la Construction et à l'Habitation)).

De même, l'Institut a procédé au titre de l'année 2014 à la réalisation des études de développement et de recherche scientifique et technique ayant trait à l'urbanisme et à l'aménagement du territoire, à l'amélioration de la qualité du service offert aux usagers de la bibliothèque et à l'organisation de différentes manifestations culturelles et scientifiques.

Les actions de ce SEGMA au titre de l'année **2015** sont en cours de réalisation et concernent essentiellement :

- La préparation de l'organisation des différentes phases du concours d'accès à l'INAU (Licence professionnelle – Mastère spécialisé) pour l'année universitaire 2015-2016 ;
- L'organisation des ateliers et des stages au profit des étudiants pour renforcer le volet pratique du métier;
- L'élaboration d'un projet de loi concernant le règlement intérieur de l'Institut ;
- L'instauration d'un nouveau cycle de formation pluridisciplinaire d'une durée de 5 ans ;
- L'organisation des programmes et des sessions de formation continue au profit des services extérieurs du Ministère de tutelle et des acteurs en matière de compétence de l'INAU ;
- L'inscription de la 16ème promotion pour suivre la formation en matière de l'immobilier et de la construction ;
- La diversification de l'offre de l'Institut en matière de formation continue spécialisée en systèmes d'information géographique ;
- la publication des articles scientifiques dans des revues internationales spécialisées portant sur l'apport de nouvelles technologies à l'aménagement et à l'urbanisme.

En **2016**, l'Institut prévoit la réalisation des actions ci-après :

- L'amélioration et le renforcement des compétences techniques et pratiques des étudiants, par la multiplication des ateliers et des stages sur le terrain ;
- La poursuite de la préparation du Cahier de Normes Pédagogiques (CNP) sur la mise en place d'un cycle de formation pluridisciplinaire de 5 ans ;
- La prospection de nouveaux commanditaires en matière d'études et de recherches scientifiques et la conclusion de nouvelles conventions en formation continue ;
- L'organisation des visites en présence des responsables des agences urbaines à l'effet de promouvoir l'expertise de l'Institut dans le domaine ;
- L'organisation des manifestations culturelles et scientifiques ;
- Le renforcement des mécanismes de communication sur la mission de L'Institut, notamment à travers la promotion de ses activités dans les universités et les centres de formation ;
- La participation à l'organisation du « Forum de l'emploi » pour préparer les étudiants à intégrer la vie professionnelle.

II.2.10. Institut Royal de Formation des Cadres de la jeunesse et des sports (IRFC)

Au titre des années **2014** et **2015**, les principales réalisations de ce SEGMA ont porté sur :

- La mise en place du service d'alimentation au profit des bénéficiaires d'un coût de 5.661.216 DH ;
- L'acquisition des outils et du matériel nécessaires pour améliorer la qualité des services offerts d'un montant de 750.554,90 DH ;
- Le renforcement des services de gardiennage, d'hygiène et de jardinage d'un coût de 2.678.804 DH.

En ce qui concerne le plan d'action **2016**, il prévoit la réalisation de plusieurs actions visant notamment de :

- Répondre aux besoins des différents centres de formation relevant de l'Institut afin d'atteindre un niveau d'apprentissage de qualité ;
- Assurer l'accompagnement des étudiant(e)s et mettre à disposition des formateurs tous les outils nécessaires pour améliorer la qualité de la formation ;
- Adopter une vision de gestion à long terme à travers des actions de réhabilitation et de restauration des centres de formation;

II.2.11. École des Sciences de l'Information (ESI)

L'évolution des effectifs formés dans le cadre de **la formation initiale** durant la période **2012-2015** se présente comme suit :

Année universitaire	Effectif global des étudiants	Cycle des Informatistes CI	Cycle des Informatistes Spécialisés CIS	Effectif global des lauréats	Lauréats CI	Lauréats CIS
2012-2013	374	310	64	124	103	21
2013-2014	348	205	143	100	97	3
2014-2015	362	111(*)	251	150	108	42

(*) L'année 2014-2015 s'est caractérisée par la sortie de la dernière promotion des lauréats du cycle des informatises (bac+4 ans) de l'ancien régime, et la 1ère promotion des lauréats du nouveau cycle des informatises spécialisés (CIS : classes préparatoires + 3 ans) dont l'effectif a augmenté.

L'effectif global des étudiants prévu au titre de l'année universitaire **2015-2016** atteindra 450 étudiants dont 370 pour le cycle des informatistes spécialisés et 80 pour le cycle de Master.

En ce qui concerne la **formation continue**, le nombre des bénéficiaires s'élève respectivement à 95 et 40 personnes en **2014 et 2015**, contre un nombre de 60 bénéficiaires prévu en **2016**.

Le programme d'action de l'ESI pour les années **2015** et **2016**, porte principalement sur les opérations suivantes :

- Lancement des travaux de construction d'un internat et d'un restaurant ;

- Mise à niveau de la logistique pédagogique ;
- Equipement des salles et des laboratoires et extension de la bibliothèque.

II.2.12. Division Administrative

Les cycles de formations programmés pour l'année **2014** s'élèvent à **39 cycles** concernant les thématiques suivantes: pilotage du schéma directeur des systèmes d'information –SI- (approfondissement), techniques de communication dans les réseaux sociaux, management des processus et des techniques d'élaboration des procédures (perfectionnement), droit pénal (en langue arabe), activité bancaire, analyse fonctionnelle (méthodes agiles), finances de marché (perfectionnement), comptabilité analytique et consolidation comptable dans le secteur public, tableau de bord et indicateurs de performance, gestion de projet, maîtrise des risques et cartographie des risques, politique et gestion des ressources humaines, principes et méthodes de rédaction et d'interprétation des textes juridiques, actes adulaires en matière de foncier (niveau avancé), bonne gouvernance dans le secteur public, techniques d'enquête et d'analyse des données, techniques d'achat public et gestion des stocks, ingénierie financière et juridique (Perfectionnement), et administration et développement des SI.

Par ailleurs, l'état d'avancement du programme d'action pour l'exercice **2015** indique un bilan de **36 actions** de formation acquises sur **43 actions** programmées. A ce propos, il est à rappeler que le plan triennal **2014-2016** prévoit l'augmentation des cycles de formation à **50 cycles** portant sur les thématiques suivantes: l'audit des systèmes d'information, le code de travail, le contrôle interne, le développement sur le web, la gouvernance des systèmes d'information, l'infographie, le management de la qualité (perfectionnement et optimisation des performances du service client), les procédures et les techniques d'appel en matière civile, pénale et administrative ainsi que les techniques de gestion de l'information.

Le programme d'action au titre de l'année **2016,** tout en prenant en considération les objectifs visés et les résultats escomptés à partir des indicateurs de performance, s'inscrit dans le cadre des reformes d'amélioration de la qualité des services publics. Il prévoit de réaliser **37** actions de formation au profit des cadres du Ministère de l'Economie et des Finances, avec un taux de réalisation de **75%**.

II.2.13. Institut National de Statistique et d'Économie Appliquée (INSEA)

Les principales réalisations de l'INSEA au titre de l'exercice **2014** se présentent comme suit :

- Envoi des textes juridiques relatifs aux structures d'enseignement et de recherche au Secrétariat Général du Gouvernement pour publication au Bulletin Officiel ;
- Mise à niveau pédagogique en application des normes nationales comprises dans le Cahier des Normes Pédagogiques Nationales (CNPN) relatives au cycle des ingénieurs ;
- Participation à l'organisation du concours national commun pour l'accès aux grandes écoles nationales d'ingénieurs ;
- Contribution au Forum Géni des étudiants ;
- Gestion et entretien du patrimoine physique ;
- Entretien et réparation des bâtiments administratifs.

Par ailleurs, il est à souligner que le nombre total des inscrits et des étudiants, au titre de l'année universitaire **2013-2014**, qui poursuivent leur cursus universitaire dans les différentes spécialités dispensées par l'Institut, s'élève à **750 étudiants** dont **267 lauréats** au titre de l'année **2014**.

Le programme d'action de l'Institut pour les années **2015** et **2016** portera, en particulier, sur les actions suivantes :

- Consolidation du rythme de croisière atteint par l'Initiative 10000 Ingénieurs. En effet, l'année 2015 est marquée par l'inscription de **213** nouveaux étudiants. De même, il est prévu d'augmenter le nombre des inscrits à **250** étudiants en 2016 ;
- Réforme pédagogique du cycle des Ingénieurs et création des cycles de Master et de Doctorat;
- Renforcement de l'utilisation des Technologies de l'Information et de Communication ;
- Renforcement des relations de coopération et nouement de nouveaux partenariats ;
- Amélioration des conditions sociales et de travail pour le personnel pédagogique et administratif ;
- Restauration des étudiants et du personnel ;
- Accompagnement des étudiants dans leurs activités associatives et parascolaires.

II.2.14. Institut de Formation aux Engins et à l'Entretien Routier (IFEER)

Dans le cadre de l'exécution de son budget au titre de l'exercice **2014**, l'Institut a procédé à l'amélioration des conditions de formation, notamment à travers l'acquisition des équipements et du matériel pédagogique nécessaires et du matériel TP utilisé dans les opérations de formation.

Au titre des années **2015** et **2016**, l'Institut procédera à l'extension des salles de formation et au développement de nouveaux programmes de coopération, tout en maintenant ses efforts pour l'amélioration des conditions de formation.

II.2.15. Service de la Formation Continue (SFC)

Les principales actions et projets menés par le Service de la Formation Continue au titre de l'année **2014** se présentent comme suit :

- Réalisation d'une étude de diagnostic du système de climatisation de la salle « OULHAJ » et de la salle « MAAROUFI » ;
- Amélioration du système de signalisation et d'affichage des activités ;
- Renouvellement et entretien du mobilier et des équipements des salles ;
- Entretien des bâtiments et des espaces verts.

En plus de la poursuite des actions déjà entamées en 2014, le programme d'action au titre des années **2015** et **2016** consiste au renouvellement du système de sonorisation existant au niveau de la salle « OULHAJ », ainsi que la réalisation d'une compagne publicitaire à travers la publication des supports.

II.2.16. Institut Supérieur des Études Maritimes (ISEM)

Dans le cadre de la poursuite des efforts menés pour la mise à niveau de différentes infrastructures de l'Institut, il a été procédé au cours des trois dernières années aux actions ci-après:

- Renouvellement des équipements pédagogiques et informatiques ;
- Organisation des sessions de formation au profit des professeurs ;
- Organisation des sessions de formation au profit du personnel de certaines sociétés de transport maritime ;
- Acquisition des équipements sportifs ;
- Installation des caméras de surveillance ;
- Aménagement des bâtiments de l'internat et des salles de formation.

Au cours des années **2015** et **2016**, l'ISEM compte réaliser les opérations suivantes :

- Acquisition d'un simulateur de machine ;
- Acquisition des équipements pédagogiques ;
- Suivi du système de normes de qualité ;
- Poursuite de la mise à niveau du parc informatique ;
- Organisation des sessions de formation dans le domaine de l'informatique au profit du personnel ;
- Mise en place d'un laboratoire scientifique ;
- Réalisation des travaux d'aménagement des bâtiments administratifs et pédagogiques ;
- Equipement du restaurant, de la buvette, de la salle des conférences et des langues.

II.2.17. École Nationale d'Architecture

Les principales réalisations de l'ENA ayant marqué l'année **2014** sont illustrées dans le tableau suivant :

Objectifs	Actions	Réalisations
Augmentation de la capacité d'accueil de l'Ecole	Finalisation du chantier d'extension des locaux de l'ENA–Rabat	Finalisation des travaux pour la préparation des locaux pour la rentrée scolaire 2015-2016
Mise à niveau des sites délocalisés de l'ENA à Fès, Tétouan et Marrakech	Réservation d'une enveloppe spécifique aux annexes dans le projet de budget de l'ENA	Une partie des marchés lancés en 2014 a été réservée aux annexes

Création d'un Centre des Etudes Doctorales	✚ Accréditation du Centre d'Etudes Doctorales (CED) « Architecture & disciplines associées » et de la Formation Doctorale en Architecture ; ✚ Mise en place du CED, de ses structures constitutives et de son Conseil ; et création des partenaires universitaires ; ✚ Mise en place de la Commission Scientifique et de la Recherche.	Appel à candidature pour l'inscription au Doctorat en Architecture, au titre de l'année universitaire 2014-2015, et sélection de 12 doctorants.
Renforcement du partenariat, au niveau national et international, avec les universités, les établissements de formation et les organisations	Organisation des rencontres et des réunions avec les partenaires socioéconomiques de l'ENA.	✚ Signature des conventions de partenariat entre l'ENA et l'Université Technique de Berlin, l'Ordre Régionale des Architectes de Rabat- Salé-Zemmour- Zaer, l'Université Abdelmalek Essaadi, l'Ecole Nationale des Sciences Appliquées et le Réseau Méditerranéen des Medina ; ✚ Renforcement et encouragement de la mobilité internationale des étudiants (23 étudiants ont bénéficiés du programme de mobilité).

Le plan d'action de l'Ecole au titre de l'année **2015** est en cours d'exécution, il porte essentiellement sur :

- Le lancement de la 4ème édition du Diplôme Supérieur en Architecture du Patrimoine (DSAP) en partenariat avec l'Ecole de Chaillot, et la révision à la baisse des frais d'inscription de **55.000 DH** à **30.000 DH** ;

- Le lancement de deux formations spécialisées dans les domaines liés à l'architecture : Paysage et Energie ;

- La création d'un comité scientifique pour la définition des objectifs et la détermination des orientations de la revue scientifique ;

- L'amélioration du contenu des cours et l'adaptation de la formation aux besoins du marché ;

- La préparation du concours d'accès à l'ENA au titre de l'année 2015 ;

- La création d'un Centre National de la Documentation Spécialisé dans le domaine de l'Architecture ;

- L'amélioration des structures d'accueil des sites de l'ENA, ainsi que la modernisation et l'automatisation des procédures de gestion de la scolarité.

En **2016**, l'ENA prévoit la réalisation des actions suivantes :

- Renouvellement de la convention cadre Etat/ENA pour la période 2011-2016 et inclusion de ses annexes (à Fès, Marrakech et Tétouan) qui seront créées en 2015 ;

- Accompagnement au niveau pédagogique des nouvelles écoles mises en place, et ce conformément aux dispositions du décret n°2.13.497 du 1er juillet 2013 concernant la création de 06 écoles d'architecture à Fès, Tétouan, Oujda, Agadir, Casablanca et Marrakech ;

- Elaboration et mise en œuvre du plan stratégique de la formation continue au profit des partenaires socio-économiques ;

- Lancement de la 2ème promotion du cycle doctorale « Architecture » ;
- Renforcement du partenariat avec les universités, les établissements de formation et les organisations au niveau national et international ;
- Optimisation des équipements existants et acquisition des logiciels et de nouveau matériel scientifique, didactique et informatique ;
- Mise en place d'une politique de recrutement basée sur la définition préalable des besoins réels de l'ENA en ressources pédagogiques.

II.2.18. Institut Supérieur de l'Information et de la Communication (ISIC)

Au titre des années **2014** et **2015**, les actions entamées ont concerné particulièrement la réalisation des travaux d'aménagement et d'équipement des locaux de l'Institut.

Quant au programme d'action de l'année **2016**, il s'articule autour des axes suivants :

- Poursuite des travaux d'aménagement des locaux (mise à niveau des salles de cours, aménagement de la bibliothèque, généralisation du réseau WIFI …) ;
- Mise à niveau des équipements pédagogiques (acquisition de matériels techniques pour les studios TV et Radio, entretien et maintenance du parc informatique et technique, …) ;
- Promotion et restructuration de la recherche (remise en place d'un Centre de Recherche en Information et Sondages d'Opinions, lancement d'un 3ème Master intitulé « Production de contenu audiovisuel et numérique », …).

II.2.19. Institut Supérieur des Métiers de l'Audiovisuel et du Cinéma (ISMAC)

Les principales réalisations de l'ISMAC ayant marqué l'année **2015** sont illustrées dans le tableau suivant :

Actions réalisée ou en cours de réalisation (à fin juillet 2015)	Taux de réalisation
Mise en place d'une infrastructure pour le réseau d'eau potable, d'assainissement, et des branchements électriques.	100%
Organisation d'une série de formations pratiques au profit des étudiants de l'ISMAC à Ouarzazate, Meknès, Casablanca, Marrakech…..	100%

Le programme d'action de l'Institut pour l'année **2016** porte essentiellement sur :

- L'entretien des bâtiments et des locaux administratifs ;
- L'aménagement et l'équipement des salles de cours et de laboratoire ;
- L'équipement du grand studio audio pour la formation des ingénieurs « son »;
- L'extension des bâtiments pédagogiques.

Par ailleurs, il est à rappeler que pour compléter son offre de formation initiale prévue dans son décret de création, et sur instruction de Monsieur le Ministre, l'ISMAC compte ouvrir à partir de l'année

universitaire **2016-2017**, deux cycles de formation ; à savoir : un cycle pour les ingénieurs et un deuxième pour les masters spécialisés.

II.3. DOMAINE DES ACTIVITES RECREATIVES :

II.3.1. Complexes Sportifs Prince Moulay Abdellah de Rabat et Mohammed V de Casablanca, Base Nautique de Mohammedia et Complexe de Fès

En **2014**, les indicateurs d'activité liés à l'exploitation de ces SEGMA se présentent ainsi :

- **14.650** adhérents et **53.898** accès enregistrés à la piscine olympique relevant du complexe sportif Mohammed V;
- **2.472** séances d'entraînement et **03** rencontres artistiques organisées à la salle omnisport relevant du complexe sportif Mohammed **V ;**
- **15.889** nuitées et **38.616** bourses alimentaires au profit des fédérations nationales et des associations sportives dans le centre sportif de Bourgogne relevant du complexe sportif Mohammed V ;
- **10.922 accès** enregistrés à la base nautique de Mohammedia;
- **52.400** bénéficiaires avec un taux d'exploitation de **95%** au stade olympique du football relevant du complexe sportif de Fès et de **100,22%** au stade des entrainements ;
- Création et encadrement des écoles sportives relevant du complexe sportif Prince Moulay Abdellah.

En matière d'équipement, il a été procédé à la mise à niveau des installations sportives des différents complexes afin d'améliorer la qualité des prestations rendues aux usagers. De même, la restructuration desdits complexes a été envisagée pour les préparer à accueillir des événements sportifs internationaux d'envergure.

Enfin, il est à signaler que le programme d'action des trois complexes sportifs, au titre des années **2015** et **2016**, vise globalement l'amélioration de la performance desdits Services et par conséquent l'augmentation de leurs recettes propres, et ce à travers l'élargissement de la base des bénéficiaires.

II.3.2. Service du Contrôle des Etablissements et des Salles Sportives

En 2014, les principales actions réalisées ont concerné :

- La réalisation de la première phase de l'aménagement de la piscine couverte à El Jadida ;
- La finalisation des études relatives à la réalisation de la piscine semi-olympique Yaakoub El Mansour ;
- L'organisation de la deuxième édition du programme « **APPRENDRE À NAGER** » au titre des années 2013 et 2014, au profit des enfants issus du milieu défavorisé ;
- La mise en œuvre des dispositions du marché-cadre pour le contrôle et l'entretien de la qualité des eaux.

Au titre de l'année **2015,** les principales réalisations de ce SEGMA peuvent se résumer ainsi :

- La réalisation de la deuxième phase de l'aménagement de la piscine couverte à El Jadida
- L'organisation de la sixième édition du **challenge** des écoles de natation ;
- L'organisation de la troisième édition du programme **« APPRENDRE À NAGER »** au profit des enfants issus du milieu défavorisé.

Le plan d'action au titre de l'année **2016** portera essentiellement sur :

- L'aménagement des piscines de Tétouan et d'Oujda ;
- La réalisation d'une étude relative à la situation des centres socio-sportifs de proximité ;
- L'organisation de la quatrième édition du programme **« APPRENDRE À NAGER »** au profit des enfants issus du milieu défavorisé ;
- L'organisation de la septième édition du **challenge** des écoles de natation.

II.3.3. Complexe Moulay Rachid de la Jeunesse et de l'Enfance de Bouznika

En **2014 et 2015**, le Complexe Moulay Rachid a réalisé plusieurs actions visant l'amélioration des conditions d'accueil. Il s'agit notamment de:

- La finalisation de la deuxième phase de l'entretien du réseau électrique ;
- La réduction de la consommation de l'électricité à travers l'acquisition de nouveaux chauffe-eaux ;
- Le forage et l'équipement de deux puits pour minimiser la consommation de l'eau potable ;
- L'aménagement et l'entretien des équipements sportifs ;
- L'amélioration de la qualité des services offerts aux usagers.

Le plan d'action **2016** vise la réalisation des actions suivantes :

- L'aménagement des infrastructures ;
- La réalisation des travaux de mise en place des compteurs pour les bâtiments administratifs ;
- La mise en œuvre du projet de l'énergie renouvelable ;
- La construction d'une salle multidisciplinaire avec une capacité de 1400 personnes.

II.4. DOMAINE DES AUTRES ACTIONS SOCIALES :

II.4.1. Service d'Accueil, d'Assistance et d'Évaluation des Programmes (SAAEP)

Au cours de la période **2013 -2014,** l'activité du SAAEP s'est caractérisée par la réalisation des actions suivantes :

- Acquisition et installation des appareils de remplacement au profit des personnes handicapées ;
- Octroi des indemnités au profit du personnel du Ministère de la Solidarité, de la Femme, de la Famille et du Développement Social d'un montant de **390.248,33 DH** en **2013** et **399.990 DH** en **2014**.

Pour ce qui est de son programme d'action pour les années **2015 et 2016**, il prévoit notamment, la poursuite des opérations d'acquisition et d'installation des appareils de remplacement destiné aux personnes handicapées.

II.4.2. Division du Pèlerinage et des Affaires Sociales (DPAS)

Au titre de l'année **2015**, **18.200 pèlerins** ont été sélectionnés sur **336.861 inscrits.** Ainsi et pour les encadrer, la DPAS a lancé une panoplie de programmes à partir du mois de mars se focalisant sur :

- La sensibilisation religieuse, administrative et sanitaire à laquelle prennent part l'ensemble des intervenants ;
- L'encadrement des accompagnants des pèlerins ;
- La diffusion des appareils MP3 « mourchid al-hajj », des livrets ainsi que des brochures de conseils à suivre durant toutes les étapes du pèlerinage.

Par ailleurs, il est à noter que le Ministère de tutelle, et dans le cadre de la généralisation du projet **« l'itinéraire électronique des pèlerins »,** procède à la distribution et à l'installation de **42 lecteurs scanners** supplémentaires de passeport dans les préfectures qui n'ont pas bénéficié de ces équipements l'année dernière.

En ce qui concerne la saison du pèlerinage **1437/2016**, il est à signaler que l'opération d'inscription des candidats a été effectuée entre le **02 et le 13 mars** et le tirage au sort entre le **18 et le 29 mai 2015**.

II.4.3. Service Autonome des Unités de Production de l'Administration Pénitentiaire (SAUPAP)

Au cours de l'année **2014**, ce SEGMA a réalisé les actions suivantes :

Objectifs	Actions entreprises	Indicateurs	Prévisions	Réalisations
Développement de la production agricole	Poursuite de développement de nouvelles cultures, notamment la plantation des arbres et les cultures maraichères	**Terres cultivées**	**1050 hectares**	**878 hectares**
	Acquisition des outils pour les tracteurs ; Entretien de certains tracteurs pour améliorer leur performance.	**Acquisition des équipements**	**Achat d'un tracteur chaque année**	**Acquisition d'un nouveau tracteur**

Développement de la production animale	↳Développement du système alimentaire des bétails ; ↳Amélioration du troupeau des races à travers l'acquisition des têtes des moutons ; ↳Poursuite de la mise en œuvre du programme d'insémination artificielle.	**Assurer des revenus stables par l'élevage pouvant atteindre un million de DH annuellement**	**La collecte d'un million de DH**	**La collecte de 1.438.874 DH**
Amélioration de la productivité des ateliers de production pour assurer une meilleure réinsertion des détenus	↳Approvisionnement en matières premières nécessaires et acquisition des mécanismes adéquats pour le développement de la production ; ↳Organisation des salons pour exposer les produits et les créations des détenus et amélioration des recettes suite aux opérations de vente.	**Montant recouvré**	**120.000 DH**	**100.388 DH**

Au cours de l'année **2015,** le Service a pu cultiver **448,50 hectares** de blé tendre et **878 hectares** de l'orge. De même, il a poursuivi la mise en œuvre de son plan d'action portant sur le développement des cultures irriguées, l'élevage, ainsi que l'approvisionnement des ateliers en matières premières et l'acquisition de mécanismes nécessaires pour améliorer la production.

Le programme d'action **2016** s'articule autour des axes suivants :

- La culture de **600 hectares de blé tendre** en se basant sur les grandes cultures ;
- L'acquisition des têtes des moutons pour améliorer les races;
- L'organisation des salons d'exposition des produits et des créations des détenus.

II.4.4. Direction des Affaires Consulaires et Sociales (DACS)

Au cours de l'année **2014**, ce SEGMA a pu réaliser les actions ci-après, avec une enveloppe budgétaire s'élevant à **19.202.320,09 DH** :

- Mise à niveau de certains consulats ;
- Conclusion des contrats d'hygiène et d'assurance pour la sécurisation et l'amélioration des conditions d'accueil dans les locaux consulaires ;
- Equipement des différents centres et bureaux de travail ;
- Conclusion des contrats de travail avec des agents temporaires, dans des périodes de pointe, pour le soutien des équipes consulaires.

En ce qui concerne son plan d'action au titre des années **2015 et 2016**, il porte essentiellement sur :

- La généralisation et l'application d'une révision des contrats d'hygiène et d'assurance ;
- La réhabilitation d'un ensemble de bâtiments consulaires pour améliorer la qualité de services offerts aux MRE ;

- La poursuite des actions d'équipement des différentes missions consulaires par le matériel de bureau et les moyens informatiques et de communication nécessaires, à l'effet d'assurer un bon fonctionnement.

II.5. DOMAINE DES POUVOIRS PUBLICS ET SERVICES GENERAUX :

II.5.1. SEGMA de la Trésorerie Générale du Royaume

Au titre de l'année **2014**, les principales actions réalisées dans le cadre de l'exécution du budget de la TGR, ont porté essentiellement sur :

- L'acquisition de mobilier de bureau pour les services extérieurs (marché N°18/2014/TGR) ;
- L'acquisition des équipements informatiques et la fourniture des prestations de formation et d'assistance technique (marché N°32A/2014/TGR) ;
- L'acquisition, l'installation et la mise en œuvre des équipements informatiques (marché N°60/2014/TGR) ;
- La mise à niveau des réseaux locaux, des installations électriques et d'environnement desservant les équipements informatiques des services réseaux (marché N° 34/2014/TGR) ;
- L'acquisition, l'installation et la mise en œuvre d'une solution pour le renforcement de la surveillance et de la protection des bases de données, ainsi que la fourniture des prestations de formation y afférentes (marché N° 31A/2014/TGR).

Le plan d'action du Service au titre de l'année **2015** est en cours d'exécution. Il s'agit en effet de lancer les appels d'offres relatifs aux opérations ci-après :

- Aménagement et réhabilitation des perceptions et des trésoreries préfectorales réparties sur le Royaume ;
- Acquisition de serveurs pour le Datacenter localisé à Agdal, d'une solution de réplication avec journalisation, des guichets automatiques bancaires, d'une solution monétique, d'un système (HOST SECURITY MODULE) pour la sécurisation des transactions monétiques, d'une solution de gestion de la file d'attente et d'affichage dynamique, des photocopieurs et des lecteurs et des scanners de chèques ;
- Mise à niveau de l'infrastructure réseau du Datacenter du siège ;
- Extension de la téléphonie IP aux sites distants ;
- Maintenance évolutive et curative du système de la paie du personnel de l'Etat et des collectivités territoriales Wadef@ujour ;
- Mise en place d'une solution de gestion des identités et des accès ;
- Consolidation et mise à niveau des solutions de supervision des systèmes GID et GIR.

En **2016**, la TGR prévoit la réalisation des opérations suivantes :

- Poursuite des actions de modernisation du Service : notamment à travers l'acquisition et la mise en œuvre des équipements informatiques, la maintenance évolutive et curative des

services métier du système GIR, la gestion de la file d'attente des sites extérieurs et la mise en place de la vidéosurveillance ;

- Réalisation des travaux d'aménagement et de construction des perceptions et des trésoreries préfectorales au niveau du Royaume ;
- Réalisation des études architecturales et contrôle technique des bâtiments administratifs relatifs aux travaux d'aménagement des services extérieurs ;
- Achat de mobilier de bureau pour les postes du réseau.

II.5.2. Administration des Douanes et Impôts Indirects (ADII)

Les réalisations de l'ADII au titre de l'année **2014** peuvent être résumées comme suit :

Objectifs	Mesures prises	Indicateur de suivi	Réalisations
Amélioration des capacités de gestion du personnel douanier	Projet de construction d'un centre de formation douanière	Etat d'avancement du projet	Acquisition du terrain et conclusion du contrat d'architecte
Amélioration des conditions du travail du personnel **Sécurisation et lutte contre la fraude**	Fourniture d'habillement destiné au personnel de l'ADII	Taux de réalisation	100%
Renforcement de l'informatisation des services de l'ADII	Projet d'acquisition d'équipements informatiques	Etat d'avancement du projet	Marché en cours d'exécution

Par ailleurs, l'année **2015** a été marquée par la poursuite de la réalisation des actions entamées en 2014, notamment :

- La sécurisation et la lutte contre la fraude à travers des travaux d'aménagement et d'installation des équipements liés à la surveillance ;
- La mise à niveau, l'extension et l'amélioration des systèmes d'informatisation des services de l'ADII, via l'acquisition et la mise en service de l'extension d'une plate-forme de virtualisation ;
- Le renforcement de la performance et de la sécurité des systèmes d'informations à travers l'acquisition, l'installation et la mise en service d'une solution logiciel de communication sécurisée pour l'échange des données.

En particulier, le plan d'action de l'ADII au titre de l'année **2016**, prévoit la réalisation des actions ci-dessous :

- L'extension, l'amélioration et la maintenance des systèmes d'informatisation des services de l'ADII ;
- La sécurisation de la base de données de l'ADII à travers l'acquisition d'une solution de sécurité, et la mise en place d'une solution de haute disponibilité pour la plate-forme de sécurité applicative.

II.5.3. Direction de l'Imprimerie Officielle (DIO)

Les principales réalisations de l'Imprimerie Officielle au cours de l'année **2014** sont synthétisées comme suit :

Principales actions	Coût y afférent	
	Estimation (en DH)	Réalisation (en DH)
Acquisition des produits et des fournitures d'impression	**1.194.258,00**	**1.116.420,00**
Acquisition en bobines du papier « édition satiné », destiné au tirage du Bulletin Officiel du Royaume	**1.200.000,00**	**1.296.000,00**
Réalisation des travaux de manutention	**164.160,00**	**144.288,00**
Acquisition et installation du matériel d'imprimerie	**1.665.600**	**1.894.800,00**
Acquisition et installation du matériel informatique	**1.156.786,80**	**1.156.200,00**
Entretien, réparation et maintenance du matériel d'imprimerie	**547.200,00**	**595.620,00**

En **2015**, la DIO a poursuivi la réalisation des projets mentionnés ci-dessous :

Actions et mesures prises
Réalisation des travaux d'aménagement et de réfection des locaux ; Refonte du câblage électrique, informatique et téléphonique et réaménagement du local technique ; Mise en place d'un monte-charge ; Acquisition et installation d'un système de surveillance électronique et de contrôle d'accès et de pointage.
Acquisition du papier « édition satiné » pour le tirage des éditions du Bulletin Officiel
Acquisition des produits et des fournitures d'impression
Acquisition du matériel informatique et des logiciels
Acquisition du matériel et du mobilier de bureau
Acquisition des machines d'imprimerie
Acquisition d'élévateurs de bobines et de transpalettes
Fourniture du matériel informatique
Entretien et réparation du monte-charge ; Nettoyage des locaux.
Surveillance des locaux
Entretien et réparation du matériel d'imprimerie
Entretien et réparation du matériel informatique
Formation multidisciplinaire du personnel
Réalisation des études générales, techniques, informatiques (développement d'applicatifs), et des études architecturales liées à la construction et à l'aménagement des bâtiments administratifs.

Le programme d'action de la DIO, au titre de l'année **2016**, visera la réalisation des projets et des actions ci-après :

- La mise en place de l'Intranet ;
- La génération automatique du Bulletin Officiel ;
- La numérisation du contenu des versions antérieures du Bulletin Officiel ;
- L'étude de l'opportunité de création d'un Site Web pour la diffusion des publications de la DIO, notamment celles relatives aux appels d'offres lancés, ainsi que pour la gestion des aspects liés aux contacts, au marketing … ;

- La mise en place d'une base de données pour optimiser la gestion de la masse d'informations reçues, et d'un système de gestion des fichiers pour sécuriser ces données ;

- L'introduction de l'outil informatique dans le processus de correction des textes ;

- L'adoption d'autres procédures de gestion moderne pour accroître l'efficacité et les capacités d'action de la DIO ;

- La formation ciblée et continue du personnel.

II.5.4. Centre Royal de Télédétection Spatiale (CRTS)

En **2014**, plusieurs actions ont été entamées par le SEGMA et portent principalement sur :

- **Le suivi de la campagne agricole** à travers l'édition de **8** bulletins mensuels exploitant les données satellitaires (prise de **24** images), la production **d'un** rapport sur la prévision de la production céréalière, et l'élaboration à la fin du mois d'avril d'un rapport spécial sur la prévision de la récolte des céréales de l'année ;

- **Le suivi de l'aménagement du territoire national** en fournissant aux agences urbaines du Royaume, des images satellitaires et des études cartographiques utilisées dans la préparation des programmes et des projets de développement urbain et régional ;

- **Le suivi de l'habitat** via la réalisation des études cartographiques de suivi du développement du bâti pour le compte de plusieurs préfectures et provinces et ce, dans le cadre de l'exécution d'une convention signée avec le ministère de l'Intérieur ;

- **L'intégration de l'imagerie satellitaire dans la gestion des ressources en eau**, dans le cadre des études menées en collaboration avec le département de l'eau, l'Agence Spatiale Américaine NASA et la Banque Mondiale. L'objectif étant d'assurer la rationalisation de la gestion de l'eau et l'évaluation des incidences de changement climatique ;

- **La réalisation d'un projet de recherche portant sur l'intégration des images satellite dans l'optimisation de l'irrigation** ;

- **Le développement de la formation continue et de la recherche scientifique** à travers l'organisation des sessions de formation, et l'encadrement des chercheurs dans le domaine.

En **2015**, le CRTS a poursuivi la réalisation des actions entamées en **2014**. Il s'agit en effet de :

- **Dans le domaine agricole :**

  - L'étude de l'évolution des terres irriguées dans la Région de Tadla Azilal ;

  - L'élaboration du bulletin de suivi mensuel de l'état des cultures pour la campagne agricole 2015 ;

  - Les travaux de recherche/développement visant l'intégration des données satellite dans l'optimisation de l'irrigation

  - Participation à un projet d'études avec la FAO sur le développement des zones d'Oasis ;

- **Dans le domaine de l'aménagement du territoire national et du suivi de l'habitat :**
  - Etude pour le compte de l'Agence Urbaine de Casablanca ;
  - Suivi de l'évolution de l'habitat pour le compte de la Wilaya de Settat, tout en organisant une formation dans le domaine au profit des cadres de la Wilaya ;
- **Dans le domaine de la gestion des ressources en eau :**
  - Finalisation de toutes les activités relatives au projet LDAS clôturé en mai 2015 ;
  - Développement d'une plateforme de dissémination des produits du projet LDAS ;
- **Dans le domaine de la formation et de la recherche scientifique** : le Centre prévoit la tenue de :
  - 6 modules de formation dans le domaine de la télédétection spatiale et les systèmes d'information géographique au profit d'environ 150 participants ;
  - 5 modules de sensibilisation au profit de 5 départements ministériels dans le cadre des conventions cadres signées avec les ministères de l'Agriculture, l'Eau, l'Habitat, l'Eaux et forêts et les Mines.

II.5.5. Imprimerie Dar Al Manahil

Le Service de l'Imprimerie Dar Al Manahil a procédé **en 2014** à l'impression d'un ensemble de publications réparties comme suit :

Séries/Type de publications	Prévisions	Réalisations
Collection « Premier livre »	04	04
Collection « Œuvre complète »	07	07
Collection « Recherche »	02	02
Collection « Créations »	17	17
Série « Conférences »	02	02
Collection « Pour enfant »	06	02
Rapports	02	02
Catalogues manuscrits	05	18
Autres	09	09

En **2015**, ce Service a pu produire **plus de 60 titres** et autres documents répartis sur plusieurs séries :

Séries/Type de publications	Prévisions	Taux de réalisation
Ouvrages pour la Maison de poète au Maroc	08	100%
Collection « Œuvre complète »	02	100%
Ouvrages pour l'Union des écrivains du Maroc	26	100%
Série « Conférences »	03	70%
Collection « Pour enfant »	07	70%
Ouvrages à l'occasion du SIEL	03	100%
Autres	11	50%

Le plan d'action de l'année **2016** portera essentiellement sur la réalisation des actions résumées ci-dessous :

- La formation du personnel et le renforcement de l'effectif ;
- La modernisation des moyens du travail ;
- L'entretien et la réparation du matériel existant ;
- L'achat du papier pour impression ;
- L'achat de fournitures et produits pour matériel technique ;
- L'acquisition des pièces de rechange pour les machines.

II.5.6. Centre National de la Documentation (CND)

Au cours de la période **2011-2015**, le CND a pu réaliser une panoplie d'actions programmées dans le cadre de son plan stratégique **«vision 2000-2015»**, notamment sa troisième phase concernant le Centre National de Documentation Intelligent **(2011-2015)** ; à savoir :

- La mise en œuvre du plan « Zéro papier » ;
- La mise en place d'un portail de veille automatique personnalisable sur les sources d'information, et la création d'un espace de recherche multimédia tutoré « chercheurs »… ;
- La collection et le traitement de **15.000 documents par an** (contre 12.000 documents par an programmés initialement) ;
- La mise en ligne de nouvelles bases de données et du service question/réponse ;
- La mise en ligne d'un bouquet de portails de « Veille » informationnelle et documentaire thématique nommé « Maraacid », se focalisant sur le développement économique, social et durable du Maroc.

Par ailleurs, les indicateurs d'activités réalisées pour les années **2013 et 2014** sont présentés dans le tableau ci-dessous :

Objectifs	Indicateurs	Réalisations 2013	Prévisions 2014	Réalisations 2014
Renforcement du fonds documentaire national par la collecte, l'acquisition et le traitement des documents concernant le développement économique et social au Maroc, produits au Maroc ou à l'étranger (imprimés sonores, audiovisuels, ou électroniques).	Taux de renforcement	**60%**	**60%**	**60%**
Amélioration des services de recherches documentaires pour les utilisateurs (bases de données nationales et internationale).	- Nombre de recherche assisté - Nombre de recherche en ligne	**400** **450.000**	**400** **450.000**	**300** **300.000**

Le programme d'action du CND pour la période **2015-2016** peut être résumé comme suit:

- Renforcer la collecte et le traitement des documents papiers et électroniques dans l'objectif d'atteindre une moyenne annuelle de **10.000 documents** ;
- Enrichir la base de données « Veille » pour atteindre **12.500 sources** à la fin 2016 ;
- Valider les flux d'informations thématiques générées par la base de données « Veille » afin d'atteindre les **100.000** sources à la fin 2016 ;
- Elargir le champ de recherche par l'abonnement à de nouvelles bases de données, notamment les bases textuelles ;
- Refaire le portail « Abhatoo » afin d'améliorer son potentiel de production documentaire et de contrôler la qualité de ses entrées et des recherches effectuées ;
- Convertir la bibliothèque du CND en bibliothèque virtuelle ;
- Mettre en place une stratégie d'archivage électronique et physique des documents administratifs et financiers ;
- Renforcer la coopération avec les organismes régionaux et internationaux, et les organisations spécialisées dans l'information et la documentation.

II.5.7. Centre de Publication et de Documentation Judiciaire de la Cour de Cassation (CPDJ)

L'action du CPDJ, au cours de l'année **2015**, s'est focalisée particulièrement sur la réalisation des projets suivants :

- Etablir des dossiers documentaires réguliers en exploitant le patrimoine juridique et judiciaire disponible au CPDJ, les sites juridiques comme « ADALA », le site du ministère de la Justice,…et les bases de données jurisprudentielles comme « JURICAF » ;
- Assurer l'accès au site de la Cour de Cassation : possibilité de consulter l'index numérique des nouvelles publications de la Cour de Cassation et de consulter et de télécharger la version intégrale des publications épuisées du stock de vente ;
- Mettre à jour toutes les nouveautés juridiques et judiciaires et assurer l'édition régulière des publications sur supports papier et électronique.

Par ailleurs, le plan d'action de ce SEGMA au titre de l'année **2016** se focalisera sur les actions ci-après :

- Indexation de la jurisprudence de la Cour de Cassation dans une base de données pour faciliter la recherche par thème ;
- Indexation des arrêts des chambres de la Cour de Cassation dans une base de données et réalisation d'un CD ROM en la matière ;
- Signature des conventions avec des instituts spécialisés à l'initiation des langues étrangères (français, anglais et espagnol) ;

- Edition annuelle des livres retraçant les différentes manifestations juridiques et judiciaires auxquelles a assisté la Cour de Cassation.

II.5.8. Unité de Fabrication de Masques de la Gendarmerie Royale (UFMGR)

Depuis sa création effective en **2012** en tant que SEGMA, l'UFMGR n'a cessé d'améliorer ses prestations de service pour atteindre son objectif de vente de **500.000 masques** FFP2 et **1,5 million masques** chirurgicaux, notamment à travers :

- des contrats de vente qui ont permis le maintien des lignes de production des machines ;
- le contrat d'assurance multirisque des installations contre les risques majeurs ;
- la garantie de la qualité et de la conformité des produits aux normes internationales.

Le programme d'action de ce SEGMA au titre de l'année **2016** prévoit la poursuite des actions visant la réalisation davantage de recettes propres par la prospection des clients potentiels.

II.5.9. Etablissement Central de Gestion et de Stockage des Matériels (ECGSM)

Il est à rappeler que ce Service a été créé par l'article 13 de la loi de finances **2015**. Cependant, les textes réglementaires le rendant opérationnel ne sont pas encore validés: il s'agit du programme d'emploi (en cours de validation par le Ministère des Finances) et de la décision de nomination du sous-ordonnateur et de son suppléant (en cours d'approbation par l'autorité compétente).

Au titre de l'année **2015**, l'ECGSM envisage la réalisation des équipements et des travaux d'entretien suivants :

Désignation	Montant en DH
Entretien et réparation des bâtiments	1.500.000
Achat de fournitures de bureau, papeterie et imprimés	20.000
Achat de fourniture pour matériel technique	60.000
Entretien et réparation du matériel technique	100.000
Frais d'entretien et réparation des véhicules	100.000
Achat et installation du matériel informatique et logiciels	120.000
Achat du matériel technique	100.000
Total général	**2.000.000**

Le programme d'action de l'ECGSM au titre de l'année **2016** vise les objectifs ci-après :

- Réaliser des recettes s'élevant approximativement à **2.000.000 DH** ;
- Acquérir le matériel technique nécessaire pour les découpes ;
- Assurer l'entretien et la réparation des bâtiments administratifs.

II.6. DOMAINE DU TRANSPORT, DE L'EAU ET AUTRES INFRASTRUCTURES ECONOMIQUES :

II.6.1. Centre National d'Études et de Recherches Routières (CNERR)

Les principales actions réalisées par ce SEGMA au cours de l'exercice **2014** sont résumées comme suit :

- **Auscultation :**
  - Réalisation de **8 400 km** de mesure de planéité des chaussées au Bump ;
  - Réalisation de **880 km** de mesure de la déflexion à l'aide de deux Deflectographes ;
  - Utilisation des appareils d'auscultation équipés de GPS et Caméras sur un terrain de **42 000 km** ;
  - Réalisation de **1 280 km** des mesures d'auscultation à la demande;
  - Réalisation de **169 km** d'auscultation à la demande pour les clients externes.
- **Recherches routières :**
  - Lancement de l'appel d'offres relatif à l'achat de matériel de laboratoire ;
  - Réalisation des essais de caractérisation des sols et matériaux, des liants hydrocarbonés, des mélanges hydrauliques et hydrocarbonés, ainsi que l'essai tri-axial à chargements répétés ;
  - Réalisation d'une chaussée expérimentale au niveau de la RN1 – Douar LKWASM sur un linéaire de **2 km** ;
  - Réalisation des essais pour les directions territoriales de Rabat, Casablanca, Settat, Safi, Beni Mellal, El Kelaa des Sraghna, Alhaouz, Bouarfa et Taounat ;
  - Elaboration du recueil du trafic routier et réponse aux requêtes relatives aux données du trafic routier ;
  - Détermination de l'agressivité du trafic routier et suivi de la variation de cette agressivité.
- **Système de gestion routière :**
  - Digitalisation du réseau routier ;
  - Mise à jour du système de gestion du réseau routier ;
  - Amélioration de la charte graphique ;
  - Installation du SIG au niveau des Directions Régionales ou Provinciales de l'Equipement et du Transport ;
  - Achat de logiciel métier Géomap ;
  - Elaboration du recueil des accidents année 2014 ;
  - Etude et développement du module de gestion des indicateurs de sécurité.

En **2015**, le CNERR veille à la réalisation des actions suivantes :

- Mesure de la planéité à l'aide de deux Bump Integrator et l'APL ;

- Mesure de la déflexion à l'aide de deux Deflectographes ;
- Elaboration du rapport du relevé visuel 2014 et évaluation de l'indicateur de surface (ISU) ;
- Réalisation de l'étude d'impact du PNRR2 sur les services transport ;
- Acquisition d'un transverso-profilomètre laser ;
- Réalisation des études routières ;
- Maintenance et développement du système de gestion routier.

En plus, de la poursuite des actions entamées en 2015, le CNERR procédera au titre de l'année **2016** à :

- La réalisation du relevé visuel des dégradations du réseau routier revêtu, et l'évaluation de l'indicateur de surface pour **43 000 km** ;
- L'acquisition et l'utilisation du matériel pour l'auscultation de **20** ouvrages d'art.

II.6.2. Service du Réseau des Services de Logistique et de Matériel (SRSLM) et Services de Logistique et de Matériel (SLM)

Les principales actions effectuées au titre de l'année **2014** se présentent comme suit :

- Réalisation de **300 km** d'aménagement lourd par les brigades régionales ;
- Aménagement léger par section et entretien des pistes existantes en partenariat avec les collectivités territoriales, et assistance à la population rurale en cas d'événements majeurs ;
- Réalisation de **26.180 jours de travail** d'entretien courant par les brigades minimales des SLM ;
- Réduction des durées de pannes du matériel d'entretien routier ;
- Amélioration du taux de disponibilité du matériel TP qui a atteint **94% en 2014** ;
- Rajeunissement du parc du matériel TP par la mise en œuvre d'un programme d'achat de matériels neufs ;
- Assurer la pérennité de la circulation sur le réseau lors d'enneigement ou d'ensablement des sections de routes, et des évènements exceptionnels de dégâts de crues.

Les prévisions de réalisations par Service pour les exercices **2015** et **2016** peuvent être présentées dans le tableau ci-après :

SLM	Programme des Brigades régionales (en km)		Programme des Brigades minimales (en jours)	
	2015	2016	2015	2016
Agadir	30	50	6 000	6 100
Marrakech	45	60	5 000	5 050
Casablanca	70	110	4 500	5 000
Rabat	130	145	6 500	7 000
Fès	250	350	3 000	3 500
Meknès	40	50	5 500	6 000
Oujda	47	50	3 000	3 500
Total	**612**	**815**	**33 500**	**36 150**

Par ailleurs, le Ministère de tutelle procédera durant les années **2015** et **2016** à :

- La mise en place d'un système de gestion de parc et de géolocalisation des SLM ;
- Le renouvellement du matériel TP.

II.6.3. Direction des Équipements Publics (DEP)

L'exécution de l'année **2014** s'est marquée par la mise en œuvre de la première tranche du programme d'achat de **38** véhicules de tourisme, destinés au déplacement sur les chantiers confiés à la DEP, pour un montant de **4.960.000 DH**.

Les actions programmées dans le cadre du budget du SEGMA au titre des années **2015** et **2016** se présentent ainsi :

- La couverture des charges générées par la gestion des projets (déplacement dans les chantiers, fonctionnement des équipes projets, création de structures provisoires d'aménagement) ;
- Le lancement de la deuxième tranche du programme d'achat de véhicules de tourisme ;
- L'achat de matériel informatique et de logiciels.

II.6.4. Direction Générale de l'Aviation Civile (DGAC)

Les principales réalisations du DGAC au titre de l'année **2014** peuvent être synthétisées comme suit :

- Etude sur la réorganisation de l'espace aérien ;
- Etude sur le développement du fret aérien au Maroc ;
- Etude sur le développement de la qualité des services aériens de/et vers le Maroc ;
- Mise en place d'un schéma directeur pour les aéroports ;
- Mise en place d'un système d'information pour suivre l'activité du transport aérien au Maroc ;
- Poursuite d'une étude sur le développement du transport aérien interne.

- Etude de faisabilité technique relative à la délocalisation de **l'aéroport de Tanger** et la recherche d'un nouveau site;

Durant les deux années **2015 et 2016**, il sera procédé à la poursuite de la modernisation du secteur aérien, notamment à travers :

- La mise en œuvre du programme d'assistance technique de la DGAC dans le domaine de la sécurité aérienne, lui permettant de mieux assurer les missions de régulation et de supervision de la sécurité et de la sûreté de la navigation aérienne ;

- La mise en place d'un laboratoire pour la lecture et l'analyse des enregistrements des avions civiles ;

- Le lancement des études pour le développement du transport aérien des affaires, la mise en place d'un programme environnemental pour l'atténuation des émissions de carbones par les activités de l'aviation civile, et la valorisation du domaine public aéronautique et la rationalisation de sa gestion ;

- Le lancement d'un programme portant sur l'inspection et le suivi des infrastructures de base des aéroports ;

- La réalisation des études relatives à la facilitation du transport aérien et au développement du transport domestique ;

- La réalisation d'une étude pour la mise en place d'un guide relatif à la construction d'une ville aéroportuaire dans la préfecture de **Benslimane**.

II.6.5. Service de Gestion des Chantiers (SGC)

Au titre des années **2011-2014**, le SGC a pu réaliser des recettes propres provenant principalement de la location des engins des travaux publics, au profit de la Direction des Equipements Hydrauliques et des Agences des Bassins Hydrauliques :

- **Les contrats réalisés au profit de la Direction des Equipements Hydrauliques :**

Année	2011	2012	2013	2014	Total
Nombre de contrat	7	6	5	4	**22**
Montant en DH	13 254 751,20	12 136 803,60	14 979 084,00	9 998 605,20	**50 369 244,00**

- **Les contrats réalisés au profit des Agences des Bassins Hydrauliques :**

En DH

Année	2011	2012	2013	2014	Total
Bassin hydraulique de Bouregreg et Chaouia	249 717,60	249 717,60	243 787,20	1 695 350,40	**2 438 572,8**
Bassin hydraulique de Sebou	-	-	239 832,00	-	**239 832**
Bassin hydraulique de Souss Massa Daraa	-	-	-	496 950,00	**496 950**
Total général	249 717,60	249 717,60	483 619,20	2 192 300,40	**3 175 354,80**

Le programme d'action du SGC pour les années **2015** et **2016** envisage la poursuite des opérations de location du matériel, au profit de la Direction des Equipements Hydrauliques pour effectuer des interventions au niveau des installations hydrauliques, et des Agences des Bassins Hydrauliques afin de les accompagner dans les opérations de préservation du domaine hydraulique public. Aussi, le SEGMA procédera à :

- La location du matériel au profit des collectivités territoriales pour réaliser les opérations relatives à la protection contre les inondations ;
- L'organisation des sessions de formation portant sur la gestion du parc du matériel au profit des agents du Ministère de l'Intérieur ;
- L'acquisition de nouveaux matériels.

II.6.6. Direction des Transports Routiers et de la Sécurité Routière (DTRSR)

Les principales réalisations de la DTRSR durant la période 2012-2014 se présentent comme suit :

- La mise en application du plan national et des plans régionaux de contrôle routier ;
- La réalisation de cycles périodiques de formation sur des nouveaux thèmes se rapportant aux dispositions de la loi 52-05 au profit des agents relevant de la Gendarmerie Royale, Direction Générale de la Sûreté Nationale et du Ministère de l'Equipement, du Transport et de la Logistique ;
- Le renforcement et modernisation des équipements de contrôle au profit des services de la GR, DGSN et MET ;
- L'équipement des 04 stations fixes de pesage automatique à Fès, Tanger, Oujda et Rabat par le matériel nécessaire pour la sécurité des équipements techniques de ces centres ;
- L'élaboration et mise en place d'une nouvelle base de données des questions de l'épreuve théorique de l'examen du permis de conduire ;
- L'achèvement de l'opération d'aménagement d'une nouvelle piste d'examen pratique du permis de conduire à Rabat selon les normes internationales, et la poursuite de la réalisation d'une piste similaire dans la ville de Laâyoune ;
- La poursuite de l'opération du renouvellement du parc de transport routier de marchandises et mixte.

Durant les années **2015 et 2016,** et en matière de sécurité routière, la DTRSR veillera à la mise en œuvre de son programme d'action, tout en mettant l'accent sur les volets suivants :

- Mise en œuvre du programme de mise à niveau du secteur du transport routier et de renouvellement du parc de transport routier ;
- Création et mise en place de **onze nouveaux centres immatriculateurs** (Tata, Tinghir, Guercif, Sidi ifni, Berchid, Benguerir, Youssoufia, Kasbat Tadla, Ksar el Kébir, El Haouz et Erfoud) ;

- Amélioration des conditions de sécurité sur certains tronçons du réseau routier national connaissant des accumulations des accidents de la circulation ;
- Acquisition, installation, mise en service et maintenance des radars fixes de mesure de la vitesse ;
- Renforcement des brigades de contrôle routier par les équipements nécessaires ;
- Réalisation d'une étude relative à l'intégration des concepts de la sécurité routière au sein de l'environnement de l'école ;
- Elaboration et mise en place d'une nouvelle base de données des questions de l'épreuve théorique de l'examen du permis de conduire ;
- Construction de nouvelles pistes d'examen ;
- Elaboration et mise en place d'un programme pour le renouvellement du parc des véhicules de l'enseignement de la conduite ;
- Elaboration et mise à la disposition des établissements d'enseignement de la conduite, des véhicules à moteurs, des supports et des manuels pédagogiques de l'enseignement de la conduite ;
- Elaboration d'un cahier de charges pour l'autorisation des établissements de formation continue des moniteurs de l'enseignement de la conduite ;
- Mise en place des plates-formes nécessaires pour la formation initiale et continue des conducteurs professionnels, via la sélection des établissements privés pour la formation des animateurs d'éducation à la sécurité routière ;

II.6.7. Centre National d'Essais et d'Homologation (CNEH)

Le bilan des réalisations du CNEH au titre de l'année **2014** se présente comme suit :

- Poursuite de la mise à niveau des Centres de Visite Technique (CVT) ;
- Réalisation des audits des CVT;
- Renforcement de la sécurité du système de contrôle ;
- Conception et développement d'une application informatique destinée à la gestion de l'activité d'homologation ;
- Réalisation d'une étude pour la mise en place du nouveau site Web du CNEH ;
- Adaptation du système d'information du CNEH aux dispositions du nouveau code de la route.

Le programme d'action pour les années **2015 et 2016** envisagera de réaliser les actions ci-après :

- La création d'un laboratoire marocain d'essais ;
- La réalisation des audits des CVT ;

- La mise en place d'un projet informatique pour le stockage instantané des données produites par les CVT au niveau du CNEH ;
- L'acquisition des supports sécurisés des PV de contrôle technique ;
- La mise en place d'un système d'audits externalisés des constructeurs ;
- La mise en œuvre du projet de délégation d'homologation à titre isolé ;
- La mise en place du nouveau site Web du CNEH.

II.6.8. Direction de la Marine Marchande (DMM)

Les principales réalisations de la DMM au titre de l'année **2014** se présentent comme suit :

- Mise en service du Centre National de Données LRIT[1] pour le suivi satellitaire des navires sous pavillon Marocain et son audit par l'Organisation Internationale de Télécommunications Mobiles par Satellites (IMSO) ;
- Audit à blanc de l'administration maritime marocaine par l'Organisation Maritime Internationale (OMI) ;
- Mise en place d'un service de suivi des marchandises dangereuses en liaison avec les autorités portuaires au Maroc ;
- Mise en service du système de l'identification automatique des navires (14 stations AIS) ;
- Organisation de la manifestation parallèle tenue à l'occasion de à la journée mondiale de la mer.

Le programme prévisionnel de la DMM pour les années **2015** et **2016** porte sur les actions suivantes :

- Renforcement et modernisation des moyens, des équipements et de matériels d'inspection et de contrôle des navires ;
- Poursuite de l'opération d'audit du Centre National de Données LRIT par l'Organisation Internationale de Télécommunications Mobiles par Satellites (IMSO) ;
- Mise à niveau du système d'information de la marine marchande, tout en procédant à la simplification et la dématérialisation de procédures, notamment celles concernant la gestion des recettes et l'organisation de la compagne « MARHABA » ;
- Mise en place du système de surveillance du trafic maritime (VTMS) ;
- Echange d'informations avec l'Agence Européenne pour la Sécurité Maritime dans le domaine de transport de marchandises dangereuses ;
- Mise en place d'un système de contrôle à distance de l'authenticité des brevets;

[1] **LRIT** (Long-range identification and tracking): Système à longue portée d'identification et de suivi à distance des navires.

- Conception et édition de documents sécurisés des gens de mer ;

- Mise en place d'un système de délivrance de la pièce d'identité des gens de mer conformément à la convention de l'OIT n° 185 ;

- Réalisation d'un projet d'autorisation des agences de recrutement et/ou de placement des gens de mer à bord des navires battant pavillon étranger.

II.6.9. Direction de la Météorologie Nationale (DMN)

Les principales réalisations de la DMN au titre de l'année **2014** peuvent être synthétisées comme suit :

- Modernisation de l'administration, notamment à travers la généralisation et le renforcement des instruments informatiques au niveau central et des services extérieurs, l'obtention de la certification ISO 9001, et l'achèvement de l'assistance technique pour l'adoption d'une méthodologie de qualité au laboratoire de normalisation de la DMN, selon la certification ISO 17025 ;

- Renforcement du réseau de mesure via :

  - L'installation et la mise en service de **60 stations** automatiques synoptiques, **6 stations** automatiques pour mesurer le niveau de la neige et **90 stations** automatiques climatologiques ;

  - L'acquisition et la mise en service des mécanismes de mesure de la vitesse et de la direction du vent dans les aéroports ;

  - L'acquisition de **09 stations automatiques** de mesures de la qualité de l'air dans les villes de Casablanca (06), Settat (01), Khouribga (01) et Benslimane (01) ;

- Amélioration des prestations météorologiques dans le domaine agricole en particulier à travers :

  - Les opérations relatives au programme des pluies provoquées «Al-Ghait» (51 interventions ont été réalisées) ;

  - L'exécution du programme de lutte contre le froid au Moyen Atlas ;

  - Les prestations consultatives en agrométéorologie spécialisée, adressées aux agriculteurs et acteurs agricoles dans les Régions « Tadla - Azilal », « Souss – Massa - Daraa » et « Gharb ».

- Amélioration des prestations météorologiques marines à travers le renforcement du réseau météorologique marine, par l'acquisition de **02 radars marins** pour la couverture de la zone maritime étendue entre Rabat et El Jadida ;

- Entretien et préservation du patrimoine de la DMN par la réalisation des opérations de maintenance des instruments météorologiques existants dans les centres nationaux, les directions régionales et le réseau météorologique ;

- Amélioration des prestations météorologiques environnementales à travers :
  - L'exploitation d'un réseau de **20 stations automatiques** fixes pour la mesure de la qualité d'air, dans les villes de Casablanca (07), Kenitra (01), Safi (01), Rabat (01), Salé (01), Marrakech (03), Tanger (01), Fès (01), Agadir (01), Essaouira (01) et El Jadida (02) ;
  - La mise en service d'un deuxième laboratoire mobile pour la mesure de la qualité de l'air ;
  - L'exploitation du système d'information « Urbain air » permettant la production des cartographies, sur l'état actuel et prévu jusqu'à 48 heures de la qualité d'air dans « la Wilaya de Casablanca », accessibles à travers le portail électronique : **www.aircasa.marocmeteo.ma/public**.
- Formation des cadres pour l'amélioration de la productivité via :
  - La signature d'une convention de partenariat avec l'OFPPT pour créer la spécialité « la météorologie nationale ». En effet, **21 élèves** sont inscrits pour suivre ladite formation ;
  - La réalisation des sessions de formation continue dans différents thèmes relatifs à la météorologie au profit de **354 fonctionnaires**.

Par ailleurs, l'état d'avancement du plan d'action de l'année **2015** est marqué par :

- L'acquisition et l'installation des matériels automatiques, notamment ceux destinés à l'extension du réseau national pour la détection des orages ;
- Le renforcement du réseau météorologique marin par la poursuite de l'installation de 02 radars pour la couverture de la zone maritime entre Rabat et El Jadida ;
- Le développement du système de traitement des données météorologiques à travers la mise à jour du système de télécommunication, l'acquisition d'un second système pour la prise et la diffusion des informations via les satellites et l'acquisition d'un système de réception des images de satellites de 2ème génération ;
- L'entretien et la préservation des instruments et des stations météorologiques de mesure.

Par ailleurs, le programme d'action de la DMN au titre de l'année **2016** vise les objectifs et les actions ci-après :

- Amélioration du système de prévision météorologique par l'acquisition des stations automatiques aéronautiques et le renforcement du laboratoire de normalisation de la DMN ;
- Soutien d'une politique de proximité par le lancement des projets météorologiques à proximité des projets sectoriels, et ce pour améliorer l'orientation au niveau régional et local vers le domaine de la météorologie ;
- Amélioration de la position du Maroc sur la scène internationale, dans le domaine de la météorologie ;
- Amélioration des conditions de travail et renforcement des capacités de personnel.

II.7. DOMAINE DES AUTRES ACTIONS ECONOMIQUES :

II.7.1. Centres Régionaux d'Investissement (CRI)

Au titre de l'année **2014**, le bilan des CRI a été marqué par la réalisation des actions suivantes :

Guichet d'Aide à la Création d'Entreprises :

En termes d'indicateurs de production :

- Création de **26.504** entreprises (contre 24.470 créées en **2013**) dont 80% concernent les personnes morales (21.217 entreprises), représentées en grande majorité par la forme juridique SARL (97%). Les personnes physiques constituent 20% des créations enregistrées au cours de cette année (soit 5.287 entreprises) ;

- Positionnement au niveau national de la Région du Grand Casablanca en tête de classement avec **6.705** entreprises créées, soit 25% du total des créations, suivie de la Région de Rabat-Salé-Zemmour-Zaër avec 3.795 entreprises créées, soit 14% du nombre total des entreprises créées ;

- Délivrance de **37.513** certificats négatifs, dont 32.955 certificats délivrés aux personnes morales et 4.558 certificats aux personnes physiques. La Société à Responsabilité Limitée a atteint 31.361 certificats soit 95% des personnes morales.

Sur le plan qualitatif, il y a lieu de souligner que les CRI ont contribué fortement à l'amélioration du climat de l'investissement et ce, à travers les actions ci-dessous :

- Maîtrise et simplification des procédures de création des entreprises grâce au formulaire unique;

- Réduction des délais de création des entreprises et amélioration de la qualité d'accueil.

Guichet d'Aide aux Investisseurs :

- **1.359** projets d'investissement approuvés devront drainer **115,4 MMDH** d'investissements et générer **107.115 emplois** prévisionnels, dont 25% projets dans le secteur de l'Industrie, 20% dans le BTP, 16% dans le Tourisme et 11% dans le Commerce ;

- L'approbation de ces projets a nécessité la délivrance de **1.461** actes ou autorisations dont 557 dérogations, 276 demandes de cession des terrains domaniaux, 223 demandes d'accès aux zones industrielles ou zones aménagées, 130 études d'impact sur l'environnement, 90 permis d'exploitation minière et 89 attestations de vocation non agricole.

Par ailleurs, et dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'action transversale des CRI, les projets suivants sont programmés pour la période **2014-2015** :

- Dans le cadre de développement du **système d'information SI-INVEST**, un module permettant aux investisseurs de suivre l'instruction de leurs projets, est en cours de développement ;

- Opérationnalisation des **mesures de simplification des procédures** liées à l'entreprise, dont les travaux ont permis la simplification de 70 mesures ayant fait l'objet d'un procès-verbal signé

par les ministres concernés en date de 28 mai **2013**, sous la présidence de Monsieur le Chef du Gouvernement ;

- Poursuite de la **mise en place des Comités Régionaux de l'Environnement des Affaires** (CREA), dont **11 structures** sont déjà créées au niveau de 11 Régions (selon l'ancien découpage régional ; à savoir les Régions de l'Oriental, Doukkala-Abda, Grand Casablanca, Marrakech- Tensift-Al Haouz, Chaouia-Ouardigha, Fès-Boulemane, Meknès-Tafilalet, Gharb-Chrarda Béni Hssen, Souss-Massa-Draa, Tadla-Azilal et Laayoune Boujdour) ;

- Poursuite de la **certification des CRI à la norme ISO 9001 version 2008**. A ce jour, **11 CRI** ont été certifiés ; à savoir les CRI des Régions : Grand Casablanca, Doukkala-Abda, Chaouia-Ouardigha, Souss-Massa-Draâ, Rabat-Salé-Zemmour-Zaër, Gharb-Chrarda-Béni-Hssen, Tadla-Azilal, Taza–Al Hoceima–Taounate, Marrakech-Tensift-Al Houz, Meknès-Tafilalt et l'Oriental ;

- Opérationnalisation du **projet de création d'entreprise en ligne –CREOL-** : à noter à ce propos que les CRI de Casablanca et de Rabat participent aux travaux des comités technique et juridique chargés de la mise en place dudit projet ;

- Réalisation d'un projet de l'Identifiant Commun de l'Entreprise (ICE) portant sur la création d'un nouvel identifiant commun à toutes les administrations, soit un code d'accès aux autres identifiants de l'entreprise (Formulaire Unique et Bulletin de Notification des Identifiants pour les CRI, n° du Certificat Négatif pour l'OMPIC, n° de la Taxe Professionnelle et n° de l'Identifiant Fiscal pour la Direction Générale des Impôts, n° de Registre de Commerce pour le Tribunal, n° d'Affiliation à la CNSS pour la Caisse Nationale de Sécurité Sociale) sans s'y substituer. Il est à noter que le projet ICE a été officiellement lancé par Monsieur Chef de Gouvernement le 30 Octobre 2014 pour les entreprises existantes et le 2 Mars 2015 pour les nouvelles entreprises créées.

II.7.2. Service Autonome des Alcools (SAA)

En **2014**, les actions réalisées ont concerné particulièrement:

- La conclusion de deux marchés négociés avec le producteur unique de l'éthanol pour assurer l'approvisionnement normal et régulier du marché national ;

- La conclusion d'un contrat de gestion déléguée des services de commercialisation de l'éthanol avec la société « ETHANOL S.A », pour simplifier la procédure d'approvisionnement des opérateurs économiques utilisateurs de ce produit.

En **2015**, le SAA a poursuivi la réalisation des activités ayant porté essentiellement sur :

- L'achat de 24.900 hectolitres d'éthanol d'un montant s'élevant à 33.620.652,14 DH;

- L'approbation et la publication au bulletin officiel n°6348, du 2 avril 2015, de l'avenant n°2 relatif à la convention de gestion déléguée de commercialisation de l'alcool éthylique ;

- La simplification de la procédure douanière relative à la commercialisation de l'éthanol, à travers la création d'un guichet unique au sein de l'entrepôt d'alcool.

Au titre de l'année **2016**, il sera procédé à la suppression du SAA dans le cadre du projet de la Loi de Finances **2016,** tout en veillant au bon déroulement du contrat de gestion déléguée de commercialisation de l'éthanol et au respect de ses dispositions.

II.7.3. SEGMA chargé de la Privatisation

Le bilan de réalisations de ce SEGMA au titre de l'année **2014** peut être résumé dans le tableau suivant :

Mesures		Indicateurs chiffrés		
Objectif	**Mesures prises**	**Indicateurs de suivi**	**Valeur cible**	**Réalisations**
Assistance juridique relative au partenariat stratégique de Maroc Telecom : rédaction du projet de pacte du nouvel actionnaire	sélection d'un cabinet juridique pour réaliser cette mission	Taux de réalisation de l'assistance juridique : fournir des conseils et rédiger le pacte pour signature	100%	Elaboration de la version finale du pacte (en langue française et anglaise), telle qu'elle a été signée par les partenaires du projet.

Les travaux effectués par ce SEGMA au titre de l'année **2015** se sont focalisés sur la mission d'évaluation et de placement à la Bourse de Casablanca d'une part minoritaire du capital de la Société d'Exploitation des Ports « Marsa Maroc ». Il s'agit de la réalisation des projets de rapports faisant partie des travaux préparatoires nécessaires pour cette mission, à savoir : le rapport de valorisation de « Marsa Maroc », le rapport relatif aux recommandations sur le schéma de transfert et le projet de note d'information sur l'introduction en bourse de la société en question.

Le plan d'action pour l'année **2016** portera sur la contribution du SEGMA à la cession d'une part (ou de la totalité) du capital des entreprises publiques concernées, dans le cadre de l'application des dispositions de la loi n° 39-89 relative au transfert d'entreprises publiques au secteur privé, et ce avec un budget estimé à **68 MDH**.

II.8. DOMAINE DE L'AGRICULTURE, DE LA PECHE ET DE LA FORET :

II.8.1. Service de la Valorisation des Produits Forestiers (SVPF)

Les actions réalisées par ce SEGMA durant l'exercice **2014**, ainsi que les indicateurs d'activités y afférents sont résumés dans le tableau suivant :

Objectifs	Indicateur de suivi	Prévisions	Réalisations	Taux de réalisation
- Récolte de liège - Matérialisation et marquage des assiettes de coupes	100% du taux d'engagement du programme	118 263 stères	99 279 stères	84% **(*)**
Vente des lièges de l'année précédente 2013	100% du taux de recouvrement des recettes	132 766 stères	126 390 stères	95% des produits vendus

(*) Les programmes prévisionnels sont engagés en totalité. Cependant, les réalisations dépendent des conditions climatiques et de l'état physiologique des arbres.

Durant l'exercice **2015**, les actions réalisées et celles en cours d'exécution ainsi que les indicateurs d'activités y afférents sont résumés dans le tableau suivant :

Actions	Prévisions	Réalisations	Taux de réalisation
- Récolte de liège - Matérialisation et	129 835 stères Crédits d'engagement :	Les travaux ne sont pas encore entamés en raison de	**(*)**

marquage des assiettes de coupes	16 000 000 DH	la période de levée de liège qui débute le mois de juin	
Vente des lièges de l'année précédente 2014	102 626 stères	100 085 stères Recette prévue : 102 947 220,00 DH	98%

(*) Les programmes prévisionnels sont engagés en totalité. Cependant, les réalisations dépendent des conditions climatiques et de l'état physiologique des arbres.

Le programme de l'année **2016** portera sur la récolte d'un volume prévisionnel de **130 000 stères** de liège, l'organisation d'une adjudication nationale pour la vente des lièges récoltés en **2015** et de ceux invendus en termes des adjudications antérieures, ainsi que la réalisation des opérations de marquage des assiettes de coupes, en préparation des adjudications de l'année **2016** pour la vente des produits forestiers.

II.8.2. Parc National de Souss Massa (PNSM)

L'année **2014** a été marquée par le lancement du projet de valorisation écotouristique au Parc National de Souss-Massa, et ce dans le cadre des efforts déployés par le Haut-Commissariat aux Eaux et Forêts et à la Lutte Contre la Désertification (HCEFLCD) dans ce sens au niveau national. De même et après la création d'une régie de recettes auprès dudit Service, un arrêté conjoint a été signé entre le HCEFLCD et le Ministère de l'Economie et des Finances pour l'actualisation des tarifs des services rendus par le PNSM.

Le projet de la valorisation touristique est en phase de concertation avec les professionnels d'Agadir, durant l'exercice **2015,** pour la promotion des circuits du PNSM.

Au titre de l'année **2016**, le PNSM prévoit le lancement de nouveaux circuits écologiques pour la valorisation du Parc. En effet, une étude technique relative au projet d'équipement et de commercialisation de l'écomusée est en cours de réalisation, avec un taux de réalisation aux alentours les **70%**. L'objectif étant d'atteindre **20.000 visiteurs** par an.

II.8.3. Division de la Protection des Ressources Halieutiques (DPRH)

Durant l'exercice **2014**, les principales actions réalisées par le DPRH, ainsi que les indicateurs de mesure y afférents sont résumées dans le tableau ci-après :

Objectif	Mesures prises	Indicateur de suivi	Estimations	Réalisations
Lutte contre la pêche illicite	Couvrir les frais d'observations à bord des navires	Taux de couverture	**100%**	**85%**
Amélioration de la sécurité et du sauvetage maritime	Assurer la maintenance et le fonctionnement des vedettes de sauvetage	Nombre de vedettes concernées	**20**	**3**
	Se doter de prévisions météorologiques maritimes (versement à la Direction de la Météorologie Nationale)	Taux de réalisation du versement	**100%**	**100%**
Promotion de la conservation et de la gestion des ressources halieutiques	Veiller à la conservation des espèces en accroissant les connaissances scientifiques et en promouvant une exploitation rationnelle tout en favorisant la coopération entre États	Taux de réalisation de l'adhésion au Secrétariat Permanent de la Conférence	**100%**	**60%**

Amélioration des conditions de travail des marins pêcheurs	Réaliser des Points de Débarquements Aménagés (PDA) (contribution au Fonds Hassan II pour le Développement Economique et Social pour la réalisation de 15 PDA)	Nombre de PDA réalisés	**1**	**1**

En **2015**, le SEGMA poursuit les mêmes objectifs que ceux de l'année précédente. Cela à travers les mêmes actions, en particulier le programme de réalisation de **15 PDA** en vue d'améliorer les conditions de travail des marins pêcheurs. Il est à signaler que les actions engagées dans le cadre de ce programme, particulièrement les études et les travaux d'aménagement et de construction, ont atteint cette année un **taux de réalisation de 73%** par rapport aux prévisions.

A noter que ce programme représente la grande partie du budget d'investissement de la DPRH en termes de coûts et de projets. Il a atteint un montant de crédits engagés de l'ordre de **129.097.872,80 DH** jusqu'au mois de **juin 2015**, et a concerné les projets suivants :

- **Projets achevés :**
  - Etudes et construction des PDA de Skhirat, Bouznika, Essanaoubar, My Bousselham, Martil, Lahdida, Aglou et Fnideq.
- **Projets en cours :**
  - Etudes en cours et/ou achevées pour le PDA de Cap Sim ;
  - Travaux de construction du PDA de Cap Sim.

Les axes du plan d'action **2016** concernent la poursuite des actions déclenchées au titre des trois dernières années.

II.8.4 Laboratoire National des Etudes et de Surveillance de la Pollution

En **2015**, le Laboratoire National des Etudes et de Surveillance de la Pollution a fait l'objet d'une grande réforme organisationnelle, technique et scientifique, caractérisée par la révision de ses missions pour lui permettre d'accompagner les grands chantiers lancés par le ministère délégué chargé de l'Environnement. De ce fait, il a changé de nomination en devenant le « **Laboratoire National des Etudes et de Surveillance de la Pollution** », au lieu de la « **Direction de l'Observation, des Etudes et de la Coordination** ».

Ainsi, le Laboratoire National veille au titre de l'année **2015** à la réalisation des actions permettant de garantir la continuité des programmes nationaux phares, en matière de protection de l'environnement, notamment :

- Les opérations de surveillance de l'environnement, à savoir :
  - L'évaluation de l'activité des stations de traitement des eaux usées à El Hoceima, Fnideq et Oujda ;
  - L'évaluation de l'impact de décharges contrôlées sur les ressources hydrauliques à Rabat, Mohammedia, Agadir et Fès ;
  - La surveillance de la qualité de l'air dans les zones industrielles des villes de Casablanca, Mohammedia et Safi, à l'instar de la campagne de surveillance de la qualité de l'air à Kenitra ;

- L'évaluation des projets de lutte contre la pollution.

- Le programme de surveillance de l'état de l'environnement par :

  - La surveillance de la qualité des eaux de baignade le long du littoral méditerranéen (entre Saidia et Tanger) et l'Atlantique (entre Tanger et Dakhla), durant le mois de février **2015** (campagnes de référence) et la période mai-septembre **2015** (campagne d'évaluation) ;

  - La publication périodique des bulletins d'informations relatifs à la qualité des eaux de baignade contrôlées;

  - La participation aux travaux du comité national chargé du suivi du programme « Plages Propres» ;

  - La participation aux travaux du jury national pour le suivi du programme « Drapeau bleu » des plages.

- Les opérations de surveillance et d'évaluation de la pollution rejetée en Méditerranée, via :

  - La réalisation des campagnes de prise d'échantillon (eaux et sédiments) au niveau de **15** sites ;

  - La mise en œuvre du plan d'action national relatif à la pollution terrestre au littoral méditerranéen marocain, financé par le Plan d'Action pour la Méditerranée.

- Le soutien technique des autorités locales en matière de résolution des conflits environnementaux, et la contribution à l'élaboration du rapport national sur l'état de l'environnement au Maroc ;

De même, **l'année 2015** s'est marquée par les actions ci-après :

- La mise en place de la norme **17025 ISO** pour l'adoption des procédures et des méthodes d'analyse poursuivies dans le laboratoire, dans le cadre du projet d'adoption de la norme **9001** dans le secteur de l'environnement, et ce en partenariat avec l'Agence Nationale Allemande d'Accréditation.

- L'organisation des stages de perfectionnement dans l'utilisation des machines « ICP AAS CPG CHROMATOGRAPHIE IONIQUE », la prise, la conservation et la transportation des échantillons au laboratoire et l'élaboration des nouveaux critères de la qualité pour les eaux de baignade ;

- L'entretien et le renforcement des mécanismes scientifiques et techniques du Laboratoire pour répondre aux requêtes d'assistance en matière de résolution des problèmes environnementaux ;

- La réalisation des recettes propres s'élevant à **500.000 DH**, en offrant des services au profit du bureau d'études OBE et d'un ensemble de sociétés sidérurgiques (SONASID Nador, Univers Acier, Maghreb Steel, MIS, SONASID Jorf, SOMASTEEL). Ce montant est en cours de révision à la hausse suite à une prestation pour la société Renault à Tanger.

Le plan d'action du Laboratoire National au titre de l'année **2016** prévoit la poursuite des actions entamées en **2015**.

ANNEXES

ANNEXE 1 : Attributions des SEGMA.

ANNEXE 2 : Tableau récapitulatif de l'exécution des budgets des SEGMA au titre des années **2013** et **2014**.

ANNEXE 3 : Evolution des ressources des SEGMA en **2013** et **2014**.

ANNEXE 4 : Evolution des charges des SEGMA en **2013** et **2014**.

ANNEXE 5 : Prévisions des recettes et des dépenses des SEGMA en **2015**.

ANNEXE 1 : ATTRIBUTIONS DES SEGMA

I.1. SEGMA relevant du domaine de la santé :

Les SEGMA relevant du domaine de la santé concourent activement à la réalisation des objectifs du Gouvernement en matière d'élargissement de l'accès à des soins de qualité à l'ensemble des citoyens et de renforcement des mesures sanitaires préventives contre les épidémies. Les attributions de ces Services ainsi que leurs réalisations financières durant la période **2008-2013** sont présentées ci-après :

Libellé des SEGMA	Attributions des SEGMA
ADMINISTRATION DE LA DEFENSE NATIONALE : **Hôpitaux et Centres médico-chirurgical militaires**	▪ Soutenir les Forces Armées Royales en assurant des prestations de prévention, de diagnostic , de soins, d'hospitalisation et d'expertise au profit de l'ensemble du personnel militaire, leur ayant droit ainsi que des civils ; ▪ Concourir à la formation pratique des médecins et des étudiants en médecine et en pharmacie, ainsi qu'au développement des activités de recherche et d'économie de santé en concert avec les facultés de médecine et les instituts de formation aux carrières de santé des infirmiers ; ▪ Contribuer aux missions humanitaires aussi bien à l'intérieur du Royaume qu'à l'étranger afin de prendre en charge, de secourir et de dispenser des soins spécialisés urgent aux militaires ainsi qu'à la population civile.
MINISTERE DE LA SANTE : **Hôpitaux et Centres d'appui**	▪ Dispenser, avec ou sans hébergement, des prestations de diagnostic, de soins et de services aux malades, blessés et parturientes; ▪ Garantir la permanence des soins et assurer des prestations de soins et d'aide médicale en urgence; ▪ Contribuer aux actions de médecine préventive, d'éducation pour la santé, d'aide médicale urgente en partenariat avec les acteurs concernés ; ▪ Assurer la formation pratique des étudiants en médecine et en pharmacie et des élèves des instituts et des écoles de formation professionnelle et de formation des cadres, en rapport avec le domaine de la santé, ainsi que la formation continue des professionnels et des gestionnaires de santé; ▪ Participer à la réalisation des activités de recherche en matière de santé publique, d'économie de la santé et d'administration sanitaire.
MINISTERE DE LA SANTE : **Centre National de Transfusion Sanguine-Rabat**	▪ Promouvoir le don du sang au niveau national; ▪ Améliorer, mettre au point et diffuser les techniques transfusionnelles; ▪ Adapter les activités aux évolutions médicales et techniques; ▪ Fabriquer et distribuer gratuitement des réactifs des produits sanguins; ▪ Imposer un contrôle de qualité et assurer un audit annuel à tous les CTS (Centres de Transfusion Sanguine); ▪ Fournir l'équipement et les moyens de fonctionnement des différents CTS; ▪ Construire et aménager les CTS.
MINISTERE DE LA SANTE : **Centre Régional de Transfusion Sanguine-Casablanca**	▪ Promouvoir le don du sang au niveau de Casablanca et de sa Région ; ▪ Organiser des collectes du sang à l'extérieur et à l'intérieur ; ▪ Réaliser les examens obligatoires sur le sang ; ▪ Assurer l'approvisionnement régulier en poches des Produits Sanguins Labiles (PSL) de l'ensemble des établissements publics ou privés de Casablanca et de sa Région.
MINISTERE DE LA SANTE : **Institut National d'Hygiène**	▪ Développer l'expertise, l'appui scientifique et technique et la conduite des recherches dans le domaine de la biologie sanitaire ; ▪ Proposer des normes en matière de biologie sanitaire et développer des systèmes de vigilance relatifs à la santé humaine ; ▪ Participer à la formation du personnel médical, paramédical et scientifique et diffuser l'information en rapport avec ses compétences; ▪ Promouvoir la coopération nationale et internationale en matière de biologie et de vigilance.

MINISTERE DE LA SANTE : **Centre National de Radio-Protection**	▪ Veiller à la mise en application de la réglementation en matière de protection contre les rayonnements ionisants; ▪ Codifier les mesures applicables dans tout établissement utilisant les rayonnements ionisants et veiller à leur mise en application; ▪ Procéder au contrôle préalable et a posteriori de toute installation technique utilisant les rayonnements ionisants à des fins médicales ou non médicales; ▪ Contrôler les importations, les utilisations, le transport et le stockage des sources des rayonnements ionisants et de la radiologie aux frontières; ▪ Surveiller la radioactivité dans l'environnement, les denrées alimentaires et les eaux de boisson; ▪ Participer à l'élaboration des normes en matière de radioprotection et de sûreté nucléaire, et à la réalisation des études afférentes à l'installation ou le démantèlement des sources de radiations ionisantes et à la radioprotection.
MINISTERE DE LA SANTE : **Direction du Médicament et de la Pharmacie**	▪ Arrêter les normes de fabrication, de conditionnement, de circulation, de vente et de stockage des médicaments, des produits pharmaceutiques et parapharmaceutiques ; ▪ Fixer le cadre des prix des médicaments et des spécialités pharmaceutiques ; ▪ Assurer le contrôle technique et de qualité dans le cadre de la législation et de la réglementation en vigueur ; ▪ Effectuer l'inspection des officines, grossisteries et laboratoires de fabrication ; ▪ Délivrer les visas et autorisations de débit des produits pharmaceutiques.

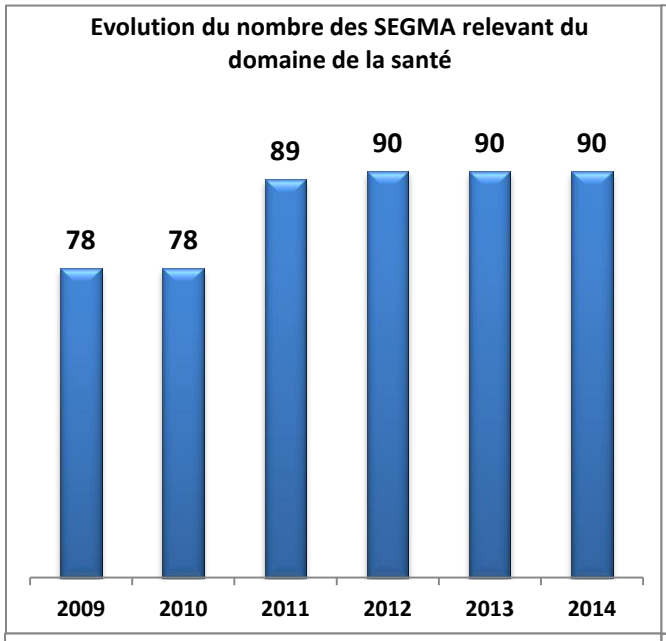

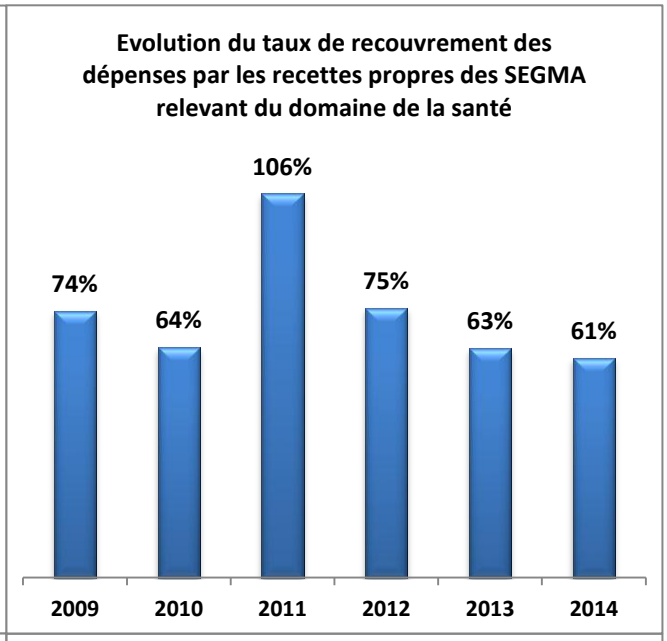

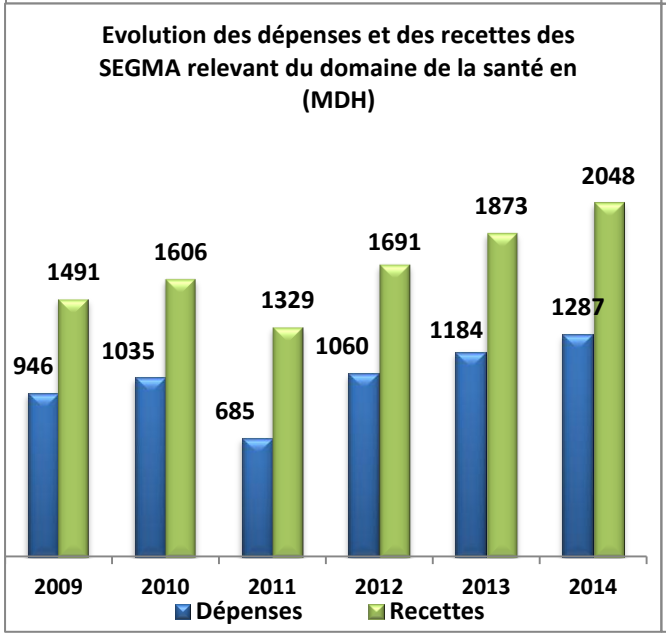

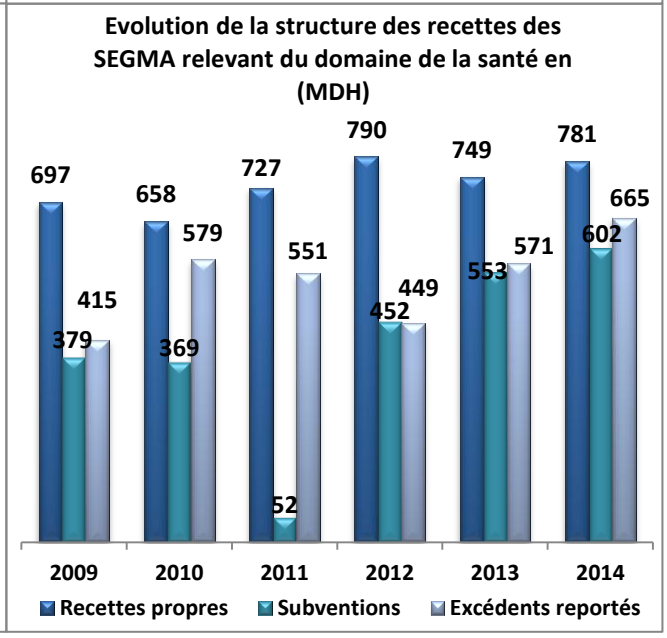

I.2. SEGMA relevant du domaine de l'enseignement, de la formation professionnelle et de la formation des cadres :

La formation dispensée par ces SEGMA consiste à doter les secteurs concernés de ressources humaines qualifiées qui pourront les accompagner dans leur processus de développement. Il s'agit notamment des domaines du tourisme, de l'artisanat, de l'agriculture, de la pêche maritime, des mines, de l'aménagement et de l'urbanisme, du sport, de la géologie, des statistiques, de l'informatique, de l'économie appliquée, de l'administration publique et de la santé. Les attributions de ces Services ainsi que leurs réalisations financières durant la période **2008-2013** sont présentées ci-après :

Libellé des SEGMA	Attributions des SEGMA
HAUT COMMISSARIAT AU PLAN : **Institut National de Statistique et d'Économie Appliquée**	▪ Il dispense la formation initiale et la formation continue dans les domaines de la statistique, de l'économie appliquée, de l'informatique, de la démographie, de l'actuariat finance et de l'aide à la décision.
HAUT COMMISSARIAT AU PLAN : **École des Sciences de l'Information**	▪ Elle dispense la formation initiale destinée aux informatistes et informatistes spécialisés, la formation continue notamment en matière des NTIC ainsi que les actions de recherche et de développement.
MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PECHE MARITIME : **Instituts et centres de formation œuvrant dans le domaine agricole**	▪ Dispenser la formation initiale au profit des techniciens, des techniciens spécialisés et des ouvriers qualifiés en agriculture, dans différentes spécialités en production végétale et animale ; ▪ Assister et former les jeunes promoteurs sur des projets dans les domaines agricoles ; ▪ Assurer la formation en cours d'emploi des ouvriers d'exploitations agricoles ; ▪ Former et assister des maîtres de stage ; ▪ Dispenser la formation par apprentissage à des jeunes ruraux déscolarisés ; ▪ Suivre l'insertion des lauréats ; ▪ Réaliser des études et des enquêtes pour l'évaluation des besoins en compétences du secteur, et ce en vue d'élaborer un répertoire de métiers et d'emplois; ▪ Présenter des conseils aux professionnels dans les domaines techniques et socio-professionnels.
MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PECHE MARITIME : **École Nationale Forestière d'Ingénieurs**	▪ Former les ingénieurs des Eaux et Forêts ; ▪ Animer des sessions de formation continue ; ▪ Effectuer toutes études et recherches ayant trait à la foresterie et à la gestion durable des ressources naturelles et environnementales.
MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PECHE MARITIME : **Instituts et centres de formation opérant dans le domaine de la pêche maritime**	▪ Former les ressources humaines nécessaires à la conduite, à l'exploitation et à la maintenance de la flotte de pêche et des unités d'industrie de pêche. Ces instituts et centres œuvrent particulièrement pour: ✓ L'amélioration qualitative de la formation professionnelle en pêche maritime (résidentielle, alternée et par apprentissage); ✓ L'organisation des cycles de formation en cours d'emploi, d'alphabétisation fonctionnelle, de vulgarisation, de perfectionnement et de recyclage, en vue de contribuer à la promotion professionnelle des marins en activité ; ✓ La valorisation des acquis professionnels par la mise en œuvre d'actions de formation continue ; ✓ L'accompagnement du programme de mise à niveau et de modernisation de la flotte de pêche côtière et artisanale à travers des actions d'alphabétisation professionnelle, de vulgarisation et d'encadrement.

MINISTERE DE L'ARTISANAT, DE L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE : **SEGMA opérant dans le domaine de l'artisanat**	▪ Former des artisans innovateurs et qualifiés capables d'assurer la préservation du patrimoine culturel existant et de créer de nouveaux produits de qualité ; ▪ Organiser des actions de formation continue, de perfectionnement des artisans et des chefs d'entreprises d'artisanat, ainsi que des séminaires, des conférences, des journées d'études, des stages et des ateliers pratiques; ▪ Assurer des prestations, rémunérées, réalisées par les établissements de formation, sous forme de travaux à façon aux tiers; ▪ Réaliser des recettes à travers la vente d'articles d'artisanat et chefs-d'œuvre réalisés par les stagiaires et les apprentis, dans le cadre des travaux pratiques.
MINISTERE DE L'ARTISANAT, DE L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE : **Division de la Carte de la Formation Professionnelle**	▪ Ce SEGMA qui n'est plus opérationnel
MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES : **Division Administrative**	▪ Concevoir et mettre en œuvre les programmes et les actions de formation transverse au profit du personnel du ministère de l'Economie et de Finances; ▪ Accompagner les actions de formation spécifique des directions de ce département ; ▪ Concevoir et mettre en œuvre les programmes et les actions de formation en appui aux réformes mises en œuvre par le département ; ▪ Mettre en œuvre les programmes d'insertion au profit des nouvelles recrues de ce département ; ▪ Promouvoir des actions de partenariat aux niveaux national et international.
MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE : **Division des Stratégies de Formation**	▪ Assurer la formation continue et les cycles de perfectionnement au profit du personnel du ministère et des tiers ; ▪ Organiser les manifestations se rapportant au domaine d'activités du ministère pour le compte des tiers ; ▪ Offrir des prestations permettant aux stagiaires externes de parfaire leurs connaissances et de mettre en pratique leurs compétences techniques et professionnelles ; ▪ Mettre en œuvre des actions de conseil, d'assistance et d'accompagnement des administrations publiques, des établissements publics et des collectivités territoriales et autres entités dans les domaines liés à l'enseignement et à l'éducation ; ▪ Assurer l'hébergement et la restauration au profit des tiers pour toute manifestation éducative, scientifique, culturelle et sociale ; ▪ Publier et vendre les documents et établir la location des locaux et du matériel.
MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE : **Division de la Coopération**	▪ Élaborer en concertation avec les autres services du ministère, les programmes de coopération; ▪ Suivre l'exécution des programmes de coopération et établir les rapports annuels d'exécution; ▪ Veiller à la promotion de l'enseignement scolaire privé; ▪ Suivre et accompagner, en collaboration avec les autorités gouvernementales et autres instances concernées, les programmes et actions en matière d'enseignement de l'arabe aux enfants des marocains résidant à l'étranger ; ▪ Suivre les projets de partenariat associatif.
MINISTERE DE L'ENERGIE, DES MINES, DE L'EAU ET DE L'ENVIRONNEMENT : **Écoles opérant dans le domaine de l'énergie et des mines**	▪ **Ecole Pratique Des Mines De Touissit-Oujda** : elle a pour mission la formation des techniciens en topographie et en électromécanique destinés aux secteurs minier et industriel ; ▪ **Ecole Des Mines De Marrakech** : elle a pour mission la formation des techniciens spécialisés (Bac+2) dans les métiers inhérents à la géologie appliquée, à l'exploitation des mines et carrières, à la chimie industrielle et à l'électromécanique.

MINISTERE DE L'EQUIPEMENT, DU TRANSPORT ET DE LA LOGISTIQUE : **Institut Supérieur des Études Maritimes**	▪ Dispenser un enseignement supérieur pour la formation des cadres destinés aux différentes branches de l'activité maritime ; ▪ Entreprendre des études et des recherches liées à la formation maritime ; ▪ Assurer la formation et le perfectionnement du personnel des opérateurs du transport maritime.
MINISTERE DE L'EQUIPEMENT, DU TRANSPORT ET DE LA LOGISTIQUE : **Services de Formation aux Engins et à l'Entretien Routier**	▪ Assurer des prestations de formation, de recyclage et de perfectionnement des agents et des techniciens des administrations. Les domaines de formation concernent particulièrement la conduite, l'entretien et la maintenance des engins des travaux publics ainsi que la maintenance, l'entretien et l'extension du réseau routier.
MINISTERE DE L'EQUIPEMENT, DU TRANSPORT ET DE LA LOGISTIQUE : **Service de la Formation Continue**	▪ Assurer et supporter les frais de fonctionnement quotidien du Centre d'Accueil et de Conférences (CAC) ; ▪ Assurer la sauvegarde et la maintenance du patrimoine du CAC et son développement.
MINISTERE DE L'URBANISME ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE NATIONAL: **École Nationale d'Architecture**	▪ Former des architectes ; ▪ Contribuer à la recherche et à la diffusion des connaissances dans les domaines liés à l'architecture.
MINISTERE DE L'URBANISME ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE NATIONAL: **Institut National d'Aménagement et d'Urbanisme**	▪ Former des cadres supérieurs spécialisés dans les techniques de l'aménagement et de l'urbanisme destinés à servir dans les organismes publics et privés; ▪ Concevoir et réaliser des cycles de formation continue au profit du personnel du ministère de tutelle et de ses services extérieurs, au profit d'autres départements ministériels ainsi qu'au profit d'organismes publics et privés; ▪ Réaliser, pour le compte des administrations de l'État, des établissements publics, des collectivités territoriales et des organismes privés, des études dans le domaine de l'aménagement et de l'urbanisme; ▪ Contribuer au développement de la recherche en matière d'organisation de l'espace et à la diffusion des connaissances; ▪ Organiser des manifestations et des activités scientifiques relatives à la gestion des villes, à l'aménagement du territoire, à l'habitat et au développement durable.
MINISTERE DE L'INTERIEUR : **Direction de la Formation des Cadres Administratifs et Techniques**	▪ Assurer la formation, le recyclage et le perfectionnement des cadres administratifs et techniques relevant du ministère de l'Intérieur ; ▪ Assurer l'information et la formation des élus en matière d'administration et l'ingénierie de la formation, notamment à travers l'identification des besoins de formation, le montage des programmes de formation, le suivi, l'évaluation et l'audit ; ▪ Mettre à disposition des locaux, les infrastructures, les ateliers et les matériels pédagogiques ; ▪ Assurer la formation, notamment d'intégration, initiale, continue, académique ou de préparation aux concours et aux examens d'aptitudes professionnelles ; ▪ Assurer le transport, l'hébergement et la restauration des bénéficiaires de la formation ; ▪ Réaliser toute autre prestation dont l'objectif est de permettre la qualification des bénéficiaires de la formation, le renforcement de leurs capacités de gestion et la mise en pratique de leurs compétences professionnelles et techniques.

MINISTERE DE LA COMMUNICATION : **Institut Supérieur de l'Information et de la Communication**	▪ Assurer la formation théorique et pratique des cadres supérieurs dans les domaines des médias et de la communication des organisations ; ▪ Organiser des cycles de perfectionnement et de formation continue en la matière à travers des séminaires, des colloques et des stages de formation ; ▪ Contribuer au développement de la pratique professionnelle dans les domaines des médias et de la communication, et promouvoir la recherche scientifique et académique dans ces domaines; ▪ Réaliser des études au profit des administrations, des établissements publics, des collectivités territoriales et du secteur privé, ainsi que des sondages d'opinion et des campagnes médiatiques dans les divers domaines en collaboration avec des organismes nationaux ou étrangers.
MINISTERE DE LA COMMUNICATION : **Institut Supérieur des Métiers de l'Audiovisuel et du Cinéma**	▪ Combler le vide en matière de formation dans les métiers de l'audiovisuel et du cinéma et accompagner l'évolution desdits métiers ; ▪ Satisfaire les demandes en spécialistes dans ces domaines, de plus en plus grandes, au moment où le Maroc est devenu un lieu privilégié de tournage cinématographique de dimension internationale.
MINISTERE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS : **Institut Royal de Formation des Cadres de la Jeunesse et des Sports**	▪ Former les cadres supérieurs et effectuer de la recherche scientifique, ainsi que l'expertise et le consulting dans le domaine des sports; ▪ Assurer la gestion des centres de formation de Rabat Yacoub El Mansour et de Moulay Rachid des sports ; ▪ Organiser des stages de préparation Olympique, des séminaires et des colloques; ▪ Animer des sessions de formation continue au profit des organismes publics ou privés et des individus.
MINISTERE DE LA SANTE : **Ecole Nationale de Santé Publique**	▪ Assurer la formation des cadres supérieurs médicaux et non médicaux appartenant à des organismes publics et privés de santé, dans les domaines de l'administration sanitaire et de la santé publique; ▪ Organiser des cycles de formation continue au profit des professionnels de santé ; ▪ Participer à la réalisation des études et des recherches sur les systèmes de santé et contribuer à la diffusion de la connaissance dans ces domaines.
MINISTERE DELEGUE AUPRES DU CHEF DU GOUVERNEMENT CHARGE DE LA FONCTION PUBLIQUE ET LA MODERNISATION DE L'ADMINISTRATION : **École Nationale d'Administration**	▪ Assurer la formation initiale diplômante au profit des élèves de l'ENA en deux cycles. Un cycle supérieur en gestion administrative (CSGA) s'étalant sur 24 mois, et un cycle de formation en gestion administrative (CFGA), se déroulant en 28 mois ; ▪ Assurer la formation continue dispensée au profit des administrations publiques, établissements publics et collectivités territoriales et dans le cadre de la coopération internationale bilatérale et multilatérale ; ▪ Effectuer les expertises et les consultations dans les domaines de la gestion administrative ; ▪ Contribuer aux efforts de modernisation de l'Administration Publique engagés par le département chargé de la Modernisation de l'Administration.
MINISTERE DU TOURISME : **SEGMA opérant dans le domaine du tourisme**	▪ Doter le secteur du tourisme et de l'hôtellerie en profils adéquats pour l'exercice des fonctions inhérentes à la restauration, à l'hébergement et à l'accompagnement.

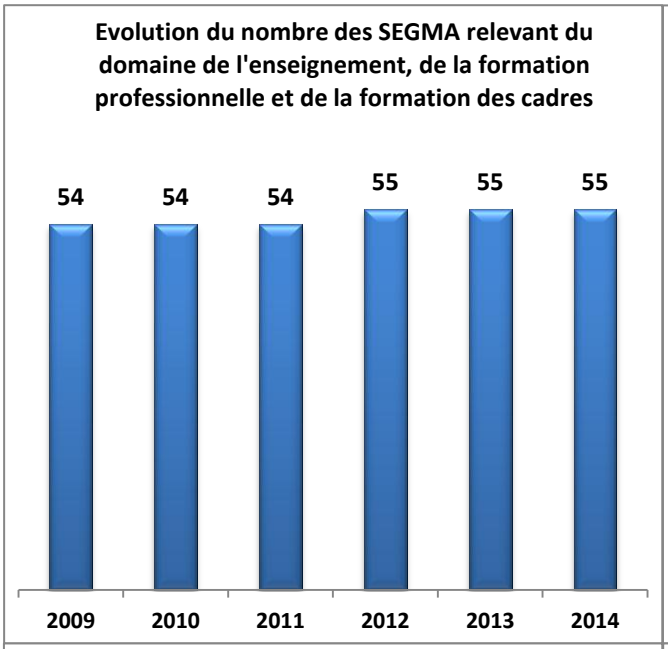

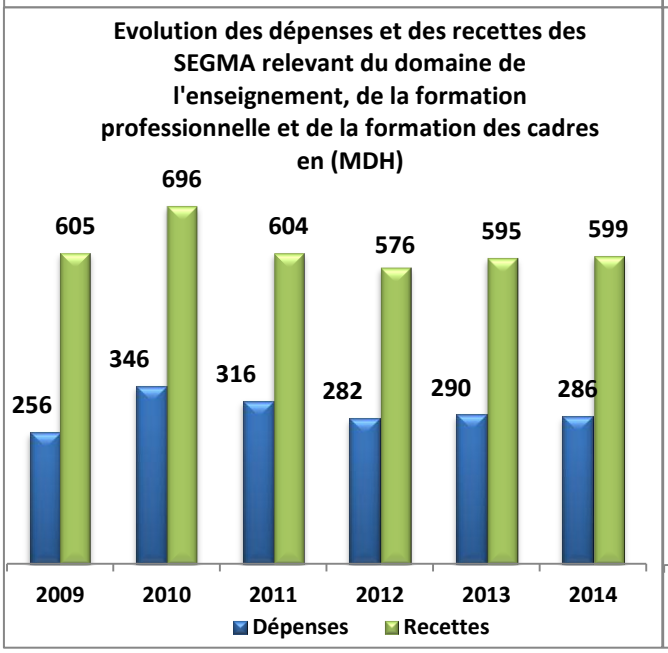

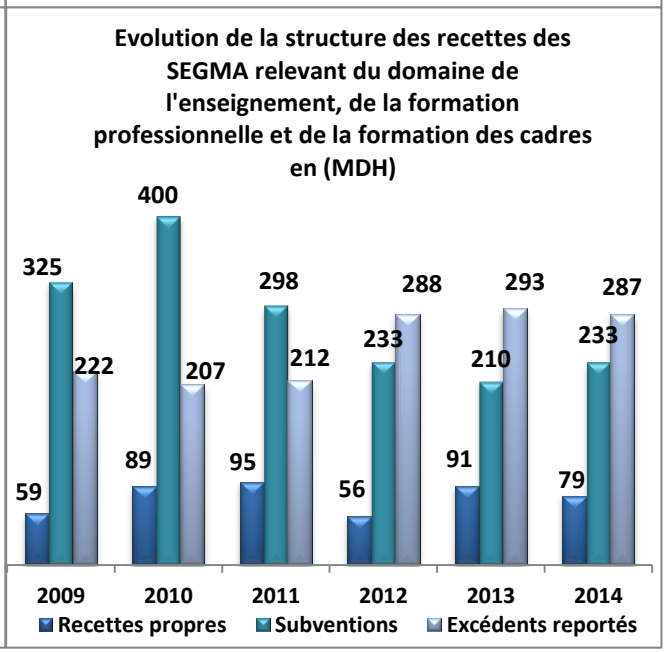

I.3. SEGMA relevant du domaine des activités récréatives :

Lesdits SEGMA sont chargés de la gestion des infrastructures sportives et culturelles. Ils assurent l'organisation de rencontres sportives nationales et internationales ainsi que les diverses manifestations artistiques et culturelles. Les attributions de ces Services ainsi que leurs réalisations financières durant la période **2008-2013** sont présentées ci-dessous :

Libellé des SEGMA	Attributions des SEGMA
CHEF DU GOUVERNEMENT : **Royal Golf Dar Es Salam**	Il organise de prestigieuses manifestations golfiques nationales et internationales : ➢ Les manifestations nationales : • Coupe de la Fête du Trône ; • Coupe de la Fête de la Jeunesse ; • Coupe de la Marche Verte ; • Championnat du Maroc. ➢ Les manifestations internationales : • Trophée HASSAN II de golf ; • Challenge HASSAN II de golf; • Open du Maroc ; • Classic de Dar Es Salm. Outre les manifestations sportives sus indiquées, une vingtaine d'autres compétitions se déroulent sur les parcours du Royal Golf Dar Es Salam.
MINISTERE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS : **Complexes sportifs Mohammed V de Casa, Prince Moulay Abdellah de Rabat et de Fès**	▪ Offrir à l'élite nationale des équipements sportifs de haut niveau respectant les contraintes techniques et fonctionnelles de la pratique sportive; ▪ Participer à la promotion du sport à l'échelle régionale voire nationale ; ▪ Abriter des manifestations sportives permanentes et occasionnelles dans les meilleures conditions ; ▪ Créer et encadrer techniquement les écoles de sport qui sont actuellement au nombre de 500 écoles réparties à travers le Royaume ; ▪ Organiser des manifestations artistiques, culturelles et politiques.
MINISTERE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS : **Service du Contrôle des Etablissements et des Salles Sportives**	▪ Élargir la base des pratiquants de la natation surtout au sein des jeunes ; ▪ Développer l'autofinancement des activités liées à cette discipline sportive ; ▪ Accueillir les manifestations sportives (en natation) ; ▪ Créer et encadrer les écoles de natation.
MINISTERE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS : **Complexe Moulay Rachid de la Jeunesse et de l'Enfance de Bouznika**	▪ Abriter les rencontres de jeunes, les colonies de vacances pour les enfants et les adolescents, les séminaires, les sessions de formation et les activités éducatives, culturelles et sportives ; ▪ Accueillir les associations, les organismes et les institutions œuvrant dans le domaine de la jeunesse et de l'enfance, ainsi que les particuliers et les familles pour des activités d'estivage et de tourisme; ▪ Accueillir les concentrations des fédérations et des clubs sportifs ; ▪ Abriter les sessions de formation et les réunions pour les organismes publics et privés.
MINISTERE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS : **Service du Tourisme Culturel des Jeunes**	▪ Gérer les programmes d'échange national et international des jeunes ; ▪ Superviser un réseau constitué de plus de 31 centres d'accueil à travers le territoire national.

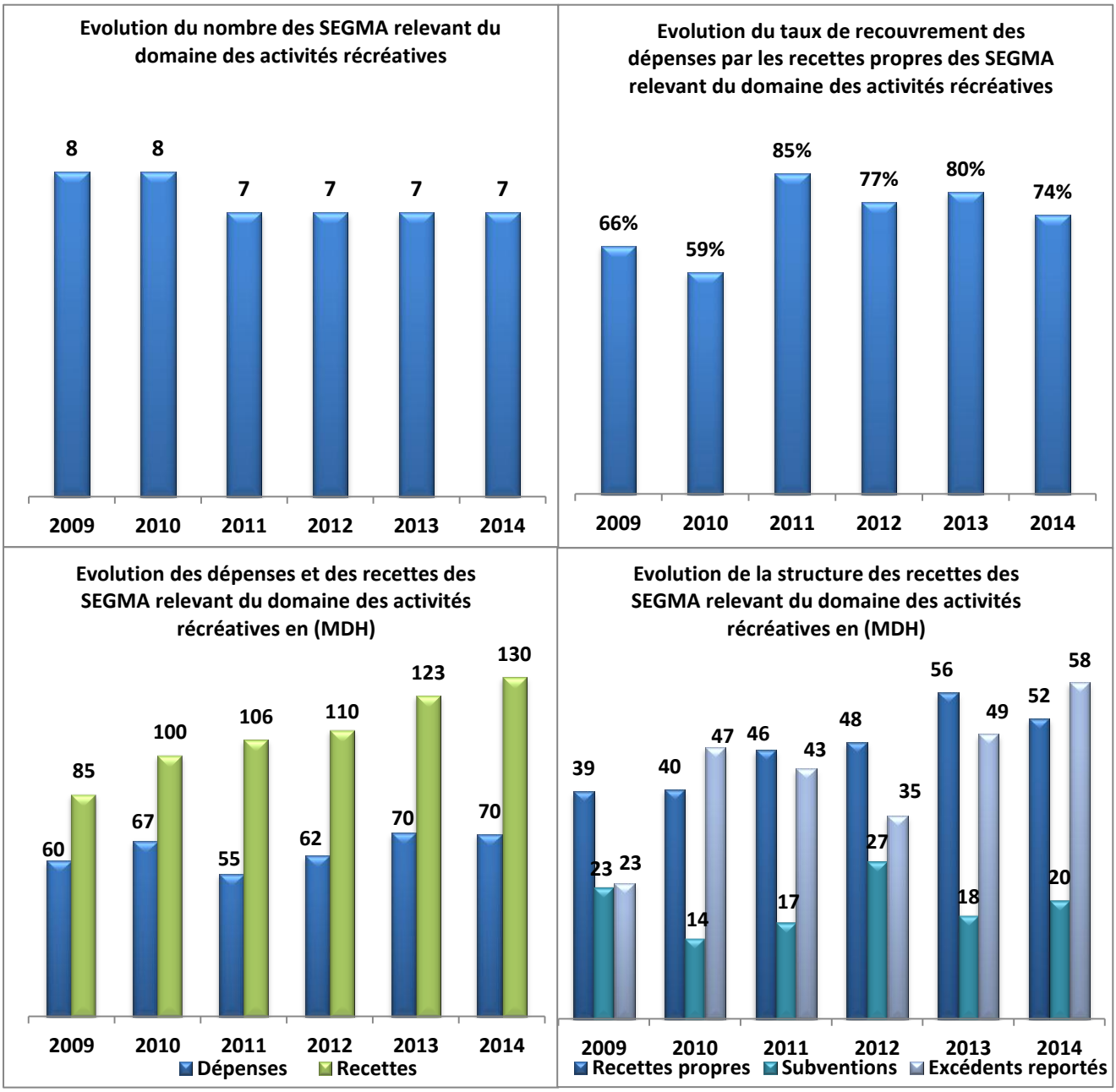

I.4. SEGMA relevant du domaine des autres actions sociales :

Ils sont chargés de répondre à des besoins très particuliers de certaines catégories de population partageant des caractéristiques communes. C'est le cas notamment des personnes à besoins spécifiques, des pèlerins aux lieux saints de l'Islam, des détenus, des victimes des accidents de travail et des membres de la communauté marocaine résidant à l'étranger. Les attributions de ces Services ainsi que leurs réalisations financières durant la période **2008-2013** sont présentées ci-dessous :

Libellé des SEGMA	Attributions des SEGMA
MINISTERE DE LA SOLIDARITE, DE LA FEMME, DE LA FAMILLE ET DU DEVELOPPEMENT SOCIAL : **Service d'Accueil, d'Assistance et d'Evaluation des Programmes**	▪ Acheter des aides techniques pour les personnes handicapées pour favoriser leur autonomie et assurer leur participation sociale ; ▪ Couvrir les frais d'acquisition du matériel pédagogique, audiovisuel et informatique nécessaire pour l'éducation des enfants à besoins spécifiques ; ▪ Soutenir les associations œuvrant dans le domaine du handicap par la contribution aux financements des projets visant l'intégration sociale des personnes handicapées.
MINISTERE DES HABOUS ET DES AFFAIRES ISLAMIQUES : **Division du Pèlerinage et des Affaires Sociales**	▪ Assurer l'encadrement des pèlerins marocains aussi bien à l'intérieur du Royaume, qu'à l'extérieur par l'intermédiaire des membres de la délégation marocaine du pèlerinage.
DELEGATION GENERALE A L'ADMINISTRATION PENITENTIAIRE ET A LA REINSERTION : **Service Autonome des Unités de Production de l'Administration Pénitentiaire**	▪ S'occuper de la gestion, du contrôle et de l'exploitation rationnelle de différentes unités de production au sein des établissements pénitentiaires; ▪ Assurer la commercialisation de la production des exploitations agricoles et des ateliers au sein des établissements pénitentiaires.
MINISTERE DE L'EMPLOI ET DES AFFAIRES SOCIALES : **Division de la Formation**	▪ Accompagner la concrétisation du projet pédagogique de l'Ecole Nationale de Protection Sociale ; ▪ Organiser la formation au profit des intervenants dans le domaine de la protection sociale.
MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES ET DE LA COOPERATION : **Direction des Affaires Consulaires et Sociales**	▪ Apporter une réponse convenable aux attentes de la communauté marocaine résidant à l'étranger et des autres usagers des services consulaires, aussi bien à l'étranger qu'au Maroc ; ▪ Veiller à la revalorisation de l'image des représentations consulaires marocaines à l'étranger et des services consulaires au Maroc.

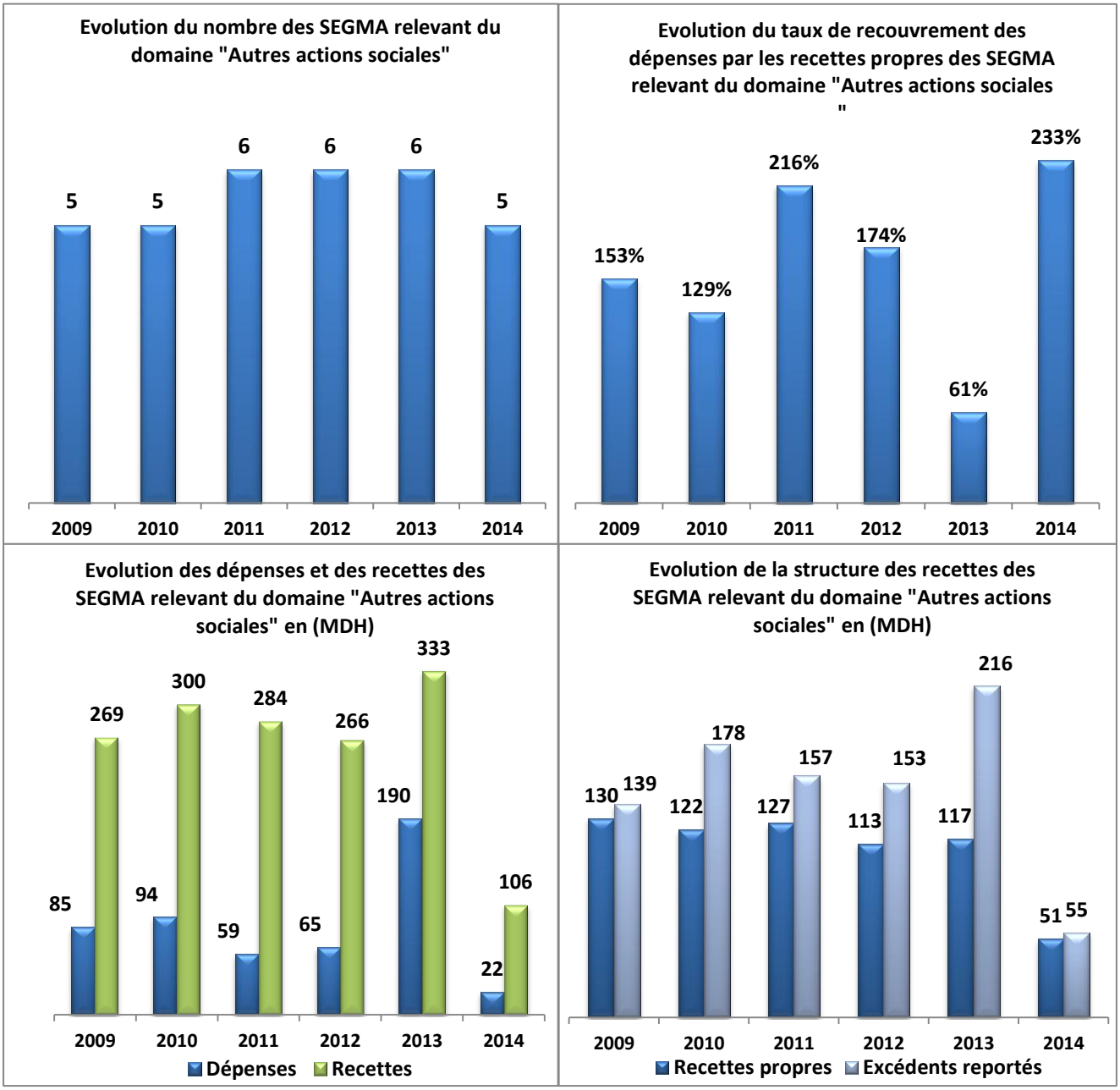

I.5. SEGMA relevant du domaine des pouvoirs publics et services généraux :

Les prestations offertes par ces SEGMA englobent l'ensemble des opérations de l'État au profit des activités à caractère général. Il s'agit notamment des services communs à l'ensemble des administrations, des services chargés du maintien de l'ordre, de la justice ainsi que des services de l'économie et des finances. Les attributions de ces SEGMA ainsi que leurs réalisations financières durant la période **2008-2013** se présentent comme suit :

Libellé des SEGMA	Attributions des SEGMA
ADMINISTRATION DE LA DEFENSE NATIONALE : **Unité de Fabrication de Masques de la Gendarmerie Royale**	▪ Assurer l'approvisionnement des Forces Armées Royales, de la Gendarmerie Royale et des établissements publics et privés en masques chirurgicaux et de protection respiratoire.

ADMINISTRATION DE LA DEFENSE NATIONALE : **Centre Royal de Télédétection Spatiale**	Il est chargé de promouvoir et de coordonner l'importation, l'exportation, le traitement, la vente et l'utilisation des produits et services en relation avec les techniques de détection par satellite sur le territoire national, et d'en assurer la conservation. De façon opérationnelle, le CRTS assure les taches suivantes : ▪ Recenser, centraliser et coordonner les besoins des administrations ou organismes dépendant de la télédétection afin de leur présenter des demandes d'achats groupées et cohérentes ; ▪ Importer, acquérir tant au Maroc qu'à l'étranger, conserver, dupliquer, traiter, distribuer, vendre ou proposer à l'utilisation les produits et les services de la télédétection ; ▪ Aider et assister les utilisateurs publics ou privés, sous toutes les formes utiles, afin de leur permettre une utilisation efficace des produits de la télédétection ; ▪ Contrôler l'usage des produits de la télédétection afin d'en sauvegarder une utilisation pacifique et conforme aux intérêts du Royaume.
ADMINISTRATION DE LA DEFENSE NATIONALE : **Etablissement Central de gestion et de stockage des matériels**	▪ Se charger de découper, délimiter et dénaturer les matériels arrivés en fin de potentiel et jugés hors service. Cette opération donne lieu à un volume consistant de ferraille et de déchets métalliques, dont la vente permettrait au FAR de réaliser des recettes, qui pourront aider à l'entretien des bâtiments et à l'acquisition des équipements spécifiques nécessaires au fonctionnement dudit service.
HAUT COMMISSARIAT AU PLAN : **Centre National de Documentation**	▪ Collecter, traiter et diffuser les documents relatifs au développement national économique et social, produits au Maroc ou à l'étranger ; ▪ Consolider le fonds documentaire national et faciliter l'accès des différents utilisateurs à l'information sous ses diverses formes ; ▪ Renforcer le fonds documentaire national par le recours aux sources d'information étrangères, soit par connexion en ligne ou par acquisition de banque de données ou de documents ; ▪ Développer et coordonner les activités du réseau national d'information, établir des passerelles avec les réseaux sectoriels nationaux spécialisés et renforcer la coordination avec le réseau et les systèmes d'information internationaux et régionaux.
MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES : **Trésorerie Générale du Royaume**	▪ Financer les actions visant l'amélioration des conditions de travail du personnel de la TGR et renforcer la sécurité de ses locaux et de ses systèmes d'information; ▪ Financer les actions visant l'amélioration des conditions d'accueil et la qualité des prestations offertes aux clients et aux partenaires ; ▪ Recouvrer les coûts et les rémunérations afférentes aux diverses prestations offertes par la TGR dont notamment la prise en charge des dossiers de créances, le traitement de la paie, la prise en charge du règlement des pensions et la gestion des bons de trésor et des comptes des clients.
MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES : **Administration des Douanes et Impôts Indirects**	▪ Recouvrer une partie des coûts générés par les prestations de formation, dispensées par l'Administration des Douanes et Impôts Indirects, à ses partenaires et à des douaniers des pays amis.
MINISTERE DE LA CULTURE : **Imprimerie dar Al Manahil**	▪ Imprimer les publications et les périodiques du ministère de la Culture; ▪ Réaliser les travaux de tirages concernant les volets culturels, communicationnels et administratifs ; ▪ Imprimer les publications des intellectuels, hommes de lettres et de sciences, jeunes talents, traducteurs, artistes et tous les intervenants dans le domaine de la promotion du livre ; ▪ Diversifier ses ressources financières pour améliorer sa capacité d'autofinancement et la couverture des dépenses engagées.
MINISTERE DE LA JUSTICE ET DES	▪ Publier les ouvrages, recueils, bulletins et rapports à caractère judiciaire ; ▪ Reproduire les arrêts, textes de lois, études, commentaires et notes de

LIBERTES : **Centre de Publication et de Documentation Judiciaire de la Cour de Cassation**	jurisprudence sur papier, support informatique et autre ; ▪ Photocopier les documents.
SECRETARIAT GENERAL DU GOUVERNEMENT : **Direction de l'Imprimerie Officielle**	▪ Confectionner et diffuser les éditions arabes et françaises du Bulletin Officiel (BO) du Royaume ; ▪ Réaliser les travaux d'impression pour le compte des administrations publiques et procéder au tirage des projets de lois déposés au Parlement, ainsi qu'à la mise sous forme de brochure des principaux textes législatifs et réglementaires. ▪ Contribuer à l'alimentation du site Internet du Secrétariat Général du Gouvernement qui contient tous les numéros des éditions du BO parus depuis 1912, et auxquels l'accès est gratuit.

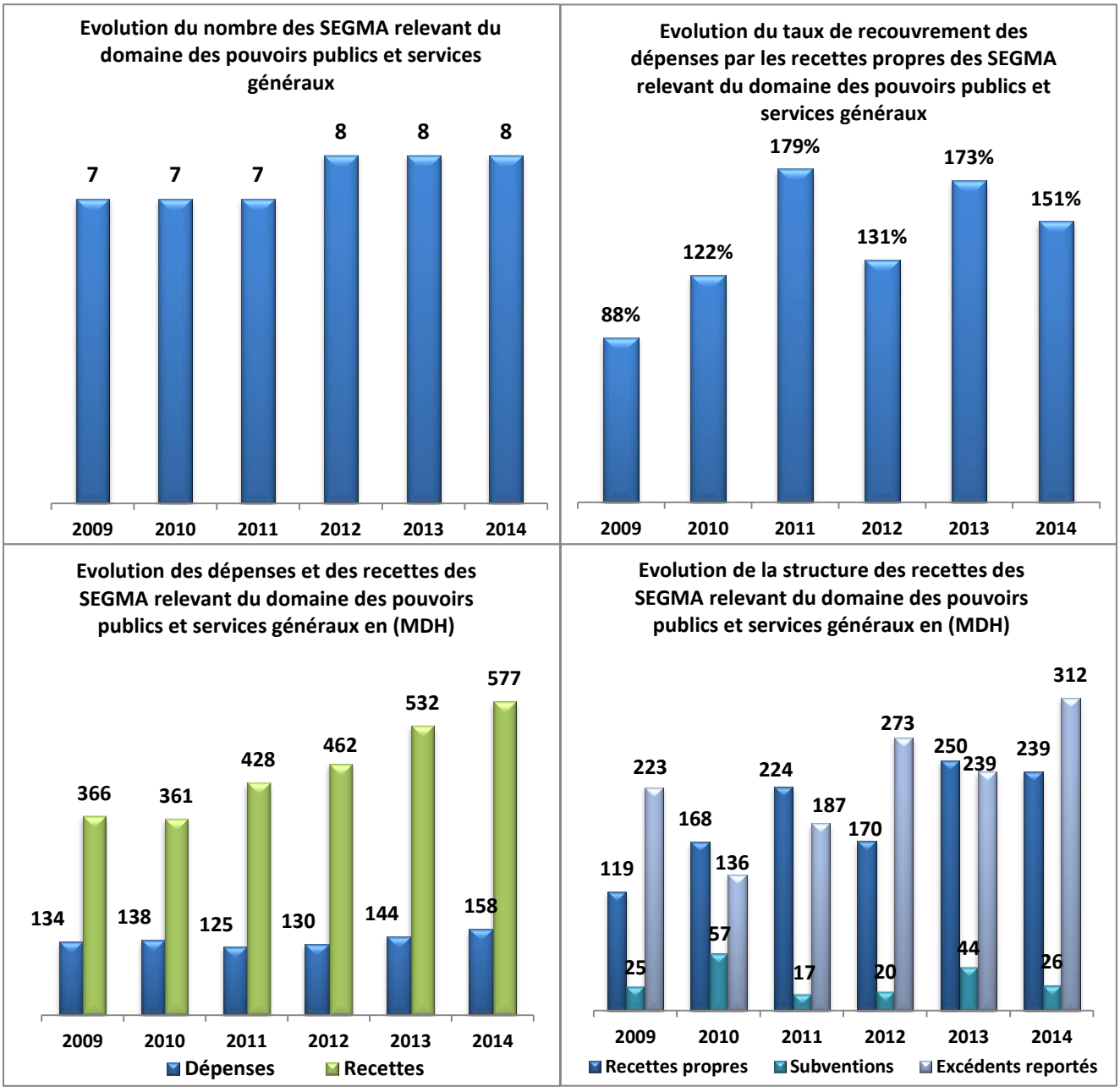

I.6. SEGMA relevant du domaine des transports, de l'eau et des autres infrastructures économiques :

Ces services fournissent des prestations visant à développer l'activité des transports et des l'eau. Cette catégorie englobe également les prestations consacrées au développement des ressources en eau, à la construction et à l'entretien des barrages. Les attributions de ces SEGMA ainsi que leurs réalisations financières durant la période **2008-2013** se présentent comme suit :

Libellé des SEGMA	Attributions des SEGMA
MINISTERE DE L'EQUIPEMENT, DU TRANSPORT ET DE LA LOGISTIQUE : **Service du Réseau des Services de Logistique et de Matériel**	▪ Exécuter le plan d'action de la Direction des Routes (DR) relatif à l'acquisition du matériel de Travaux Publics (TP), du parc automobile et des ponts de secours ; ▪ Assurer la gestion administrative du parc matériel et du parc automobile de la DR ; ▪ Assurer la coordination des SLM (Services de Logistique et de Matériel) en matière de mobilisation et d'utilisation du parc matériel ; ▪ Assurer le pilotage et l'appui nécessaire aux SLM et à l'ensemble des DRET/DPET (Directions Régionale et Provinciales de l'Équipement et du Transport) en matériel de gestion du parc matériel nécessaire à leur intervention ; ▪ Gérer les ponts de secours et exécuter les travaux de leur montage, démontage et entretien ; ▪ Apporter l'assistance technique aux collectivités territoriales et aux différents organismes publics en matière d'expertise et d'acquisition du matériel de TP.
MINISTERE DE L'EQUIPEMENT, DU TRANSPORT ET DE LA LOGISTIQUE : **Services de Logistique et de Matériel**	▪ Assurer la location et la gestion du matériel de TP dont ils disposent ; ▪ Intervenir rapidement lors des travaux de déneigement, de désensablement ainsi qu'en cas d'événements exceptionnels tels que les dégâts de crues ; ▪ Réaliser les travaux d'aménagement de pistes de désenclavement du monde rural ; ▪ Encadrer les parcs provinciaux et assurer l'audit des accidents mortels au niveau de leurs régions. ▪ Gérer les ponts de secours et exécuter les travaux de leur montage, démontage et entretien ; ▪ Contribuer au renouvellement du matériel en cohérence avec la stratégie de la Direction des Routes.
MINISTERE DE L'EQUIPEMENT, DU TRANSPORT ET DE LA LOGISTIQUE : **Direction des Equipements Publics**	▪ Assurer, en tant qu'administration publique, la maîtrise d'ouvrage déléguée auprès des départements ministériels, établissements publics, collectivités territoriales et autres maîtres d'ouvrages publics ; ▪ Contribuer à la promotion de la qualité des constructions publiques ; ▪ Rechercher une rationalisation dans l'utilisation des fonds publics ; ▪ Contribuer à la professionnalisation du métier de la maîtrise d'ouvrage publique.
MINISTERE DE L'EQUIPEMENT, DU TRANSPORT ET DE LA LOGISTIQUE : **Direction des Transports Routiers et de la Sécurité Routière**	▪ Participer à l'élaboration de la politique de prévention routière; ▪ Élaborer la réglementation des études spécifiques, des études statistiques et documentaires relatives à la sécurité des transports routiers et de son application; ▪ Délivrer les permis de conduire et l'immatriculation des véhicules; ▪ Contrôler les transports routiers et appliquer les sanctions administratives y afférentes; ▪ Donner l'autorisation et assurer le contrôle des établissements d'enseignement de la conduite.
MINISTERE DE L'EQUIPEMENT, DU TRANSPORT ET DE LA LOGISTIQUE :	▪ Appliquer la politique du Ministère de l'Équipement et du Transport en ce qui concerne la tutelle sur les établissements publics dont l'activité est en rapport avec le domaine aérien; ▪ Assurer la sécurité et la régularité de la navigation aérienne et contrôler et coordonner les activités aéronautiques ; ▪ Préparer les accords internationaux et établir les textes réglementaires

Direction Générale de l'Aviation Civile	concernant la navigation aérienne, le transport aérien et l'exploitation aérienne et veiller à leur application; ▪ Veiller au contrôle des opérations relatives à la sécurité aéronautique et à la réglementation de l'exploitation technique des aéronefs.
MINISTERE DE L'EQUIPEMENT, DU TRANSPORT ET DE LA LOGISTIQUE : **Centre National d'Essais et d'Homologation**	▪ Délivrer les cartes professionnelles des agents visiteurs des centres de visite technique ; ▪ Assurer l'homologation par type de véhicule automobile suivant le poids total en charge autorisé ; ▪ Assurer le contrôle technique approfondi effectué par le Centre National d'Essais et d'Homologation ; ▪ Valider les données de chaque contrôle technique effectué par les centres de visite technique.
MINISTERE DE L'EQUIPEMENT, DU TRANSPORT ET DE LA LOGISTIQUE : **Direction de la Marine Marchande**	▪ Assurer la gestion administrative des gens de mer ; ▪ Assurer la gestion administrative et technique des navires et des engins nautiques de plaisance ; ▪ Délivrer l'autorisation pour l'exercice d'activités maritimes ; ▪ Assurer les services de surveillance de la navigation maritime rendus aux navires touchant les ports marocains de commerce.
MINISTERE DE L'EQUIPEMENT, DU TRANSPORT ET DE LA LOGISTIQUE : **Centre national d'Etudes et de Recherches Routières**	▪ Ausculter les chaussées ; ▪ Réaliser et administrer la banque de données routières ; ▪ Réaliser les études et les recherches techniques routières ; ▪ Assurer l'assistance et la formation sur les techniques routières ; ▪ Promouvoir la qualité dans le domaine des études et des travaux routiers.
MINISTERE DE L'ENERGIE, DES MINES, DE L'EAU ET DE L'ENVIRONNEMENT : **Service de Gestion des Chantiers**	▪ Assurer la location d'engins des travaux publics ; ▪ Effectuer de l'expertise en gestion du matériel ; ▪ Réparer les engins et le matériel de travaux publics ; ▪ Assurer l'assistance et la formation sur les techniques de réalisation et de maintenance des aménagements hydriques.
MINISTERE DE L'ENERGIE, DES MINES, DE L'EAU ET DE L'ENVIRONNEMENT : **Direction de la Météorologie Nationale**	▪ Assurer les activités relatives aux informations météorologiques et climatologiques nécessaires ; ▪ Effectuer les études et les recherches atmosphériques de météorologie et de climatologie théoriques, expérimentales et appliquées ainsi que les études et les recherches connexes en rapport avec sa mission ; ▪ Participer à la préparation des accords internationaux en liaison avec les administrations intéressées concernant les domaines de sa compétence, établir les textes réglementaires relatifs à la météorologie et en assurer l'exécution.

Evolution du nombre des SEGMA relevant du domaine des transports, de l'eau et autres infrastructures économiques

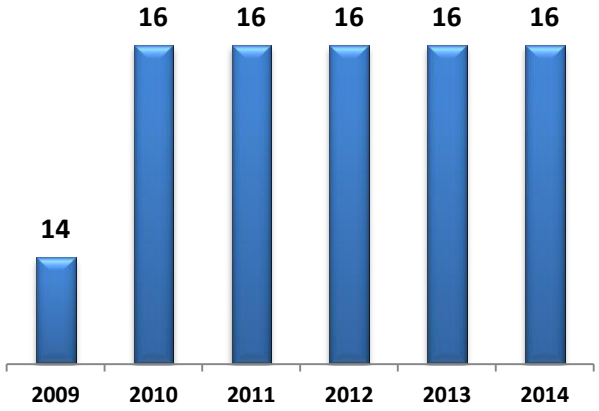

Evolution du taux de recouvrement des dépenses par les recettes propres des SEGMA relevant du domaine des transports, de l'eau et autres infrastructures économiques

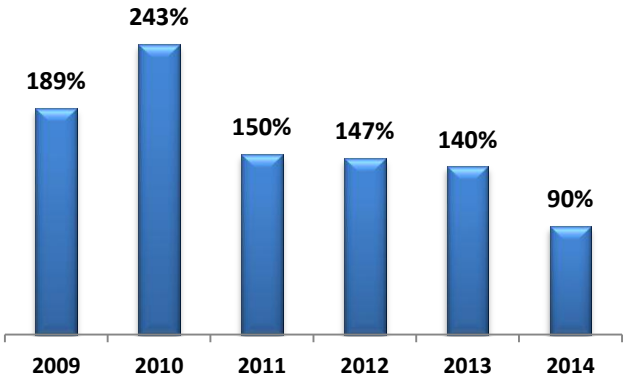

Evolution des dépenses et des recettes des SEGMA relevant du domaine des transports, de l'eau et autres infrastructures économiques en (MDH)

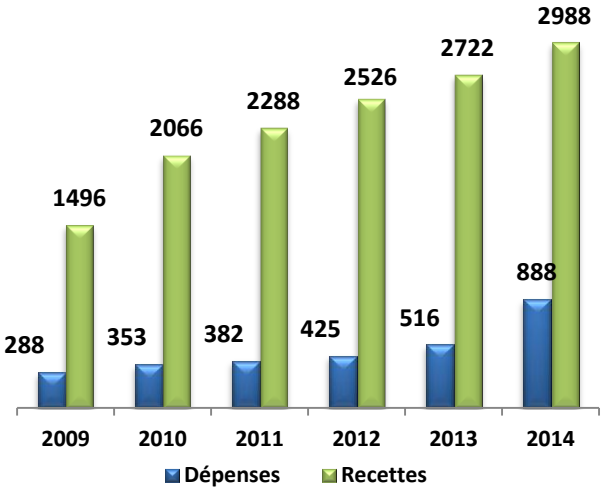

Evolution de la structure des recettes des SEGMA relevant du domaine des transports, de l'eau et autres infrastructures économiques en (MDH)

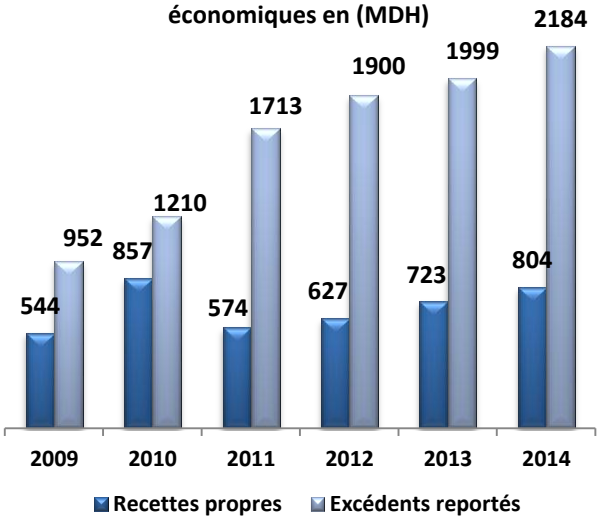

I.7. SEGMA relevant du domaine des autres actions économiques :

Les SEGMA relevant de ce domaine fournissent des prestations à caractère économique. Il s'agit des services au profit des secteurs de l'industrie, du commerce, de la promotion de l'investissement et d'autres activités économiques. Les attributions de ces SEGMA ainsi que leurs réalisations financières durant la période **2008-2013** peuvent être présentées ainsi :

Libellé des SEGMA	Attributions des SEGMA
MINISTERE DE L'INTERIEUR : **Centres Régionaux d'Investissement**	▪ Promouvoir les investissements à travers l'aide à la création des entreprises au niveau régional, et l'aide aux investisseurs dans le cadre d'une gestion déconcentrée de l'investissement.
MINISTERE DE L'INDUSTRIE, DU COMMERCE, DE L'INVESTISSEMENT ET DE L'ECONOMIE NUMERIQUE : **Service Autonome des Alcools**	▪ Assurer la gestion du monopole de la commercialisation des alcools éthyliques : ✓ acheter et vendre les alcools dont la production est réservée à l'État. Ces alcools sont utilisés dans les domaines pharmaceutique, médical, agro-alimentaire et industriel ; ✓ délivrer les agréments aux clients qui intègrent l'alcool éthylique dans la fabrication des produits de la parfumerie ou cosmétiques ; ✓ délivrer les autorisations d'exportation d'alcool éthylique.
MINISTERE DE L'INDUSTRIE, DU COMMERCE, DE L'INVESTISSEMENT ET DE L'ECONOMIE NUMERIQUE : **SEGMA chargé de l'Accréditation et de la Métrologie**	▪ Assurer le bon fonctionnement et le développement normal des activités afférentes à la métrologie et à l'accréditation; ▪ Contribuer à l'amélioration de l'environnement générale de l'entreprise marocaine pour l'accompagner dans son effort d'amélioration de sa compétitivité.
MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES : **SEGMA chargé de la Privatisation**	▪ Se charger principalement de la réalisation des actions de préparation, de supervision et de mise en œuvre des opérations liées au processus de la privatisation : ✓ Réaliser les audits et les évaluations des sociétés et des entreprises publiques figurant dans le programme de privatisation ; ✓ Organiser les campagnes promotionnelles de publication, d'impression et de communication relatives aux sociétés concernées par la privatisation ; ✓ Conduire les opérations de restructuration des entreprises publiques.

Evolution du nombre des SEGMA relevant des autres actions économiques

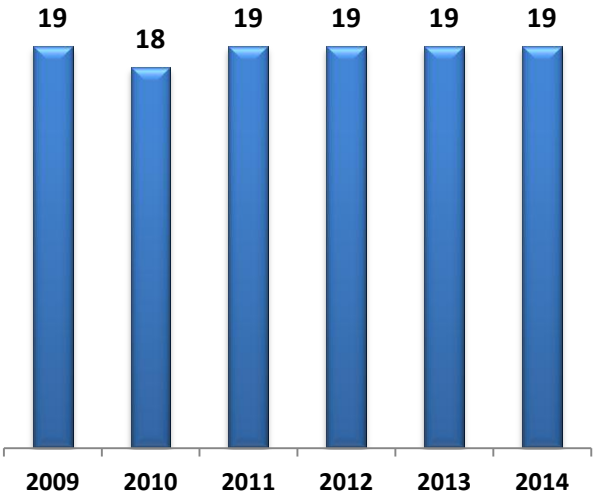

Evolution du taux de recouvrement des dépenses par les recettes propres des SEGMA relevant du domaine des autres actions économiques

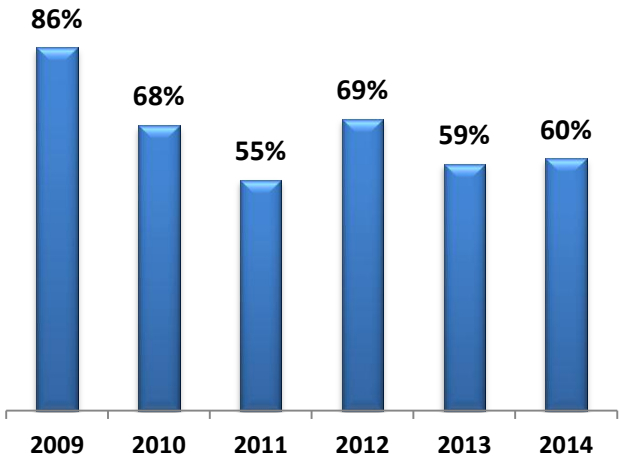

Evolution des dépenses et des recettes des SEGMA relevant des autres actions économiques en (MDH)

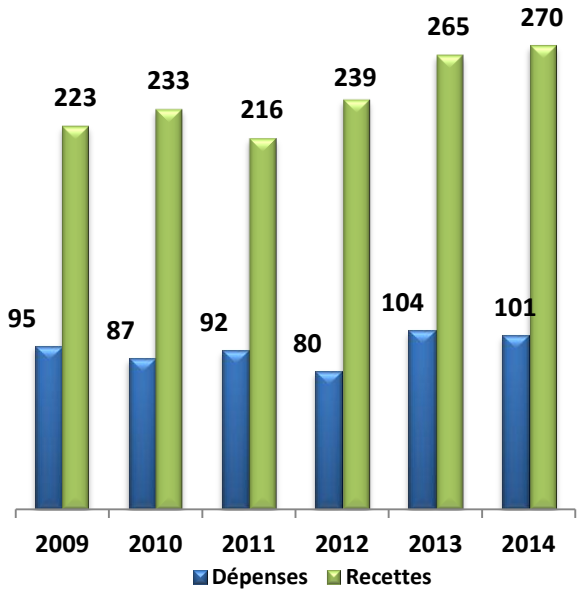

Evolution de la structure des recettes des SEGMA relevant des autres actions économiques en (MDH)

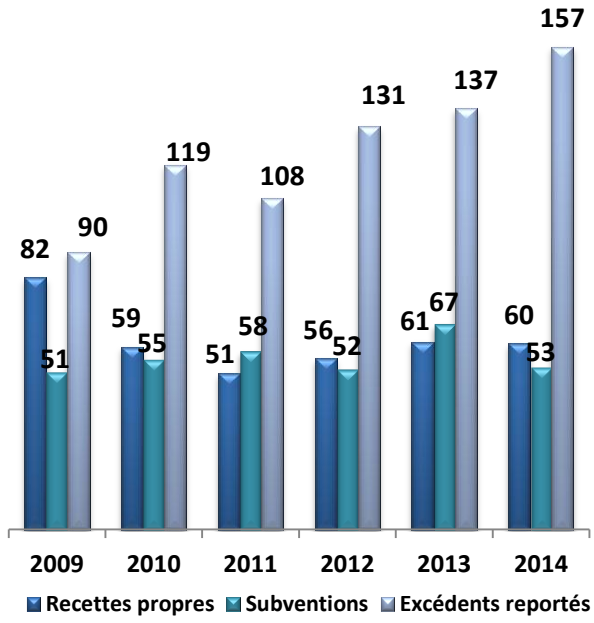

I.8. SEGMA relevant du domaine de l'agriculture, de la pêche et de la forêt:

Lesdits SEGMA offrent des prestations au profit des activités opérant dans le domaine de l'eau et de l'environnement. Ils interviennent principalement dans la protection des ressources hydriques, halieutiques forestières et environnementales. Les attributions de ces SEGMA ainsi que leurs réalisations financières durant la période **2008-2013** peuvent être présentées ainsi :

Libellé des SEGMA	Attributions des SEGMA
MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PECHE MARITIME : **Division de la Protection des Ressources Halieutiques**	▪ Apporter un appui à la recherche halieutique et prendre en charge les opérations de contrôle effectuées par le corps des observateurs scientifiques à bord des navires étrangers.
HAUT COMMISSARIAT AUX EAUX ET FORETS ET À LA LUTTE CONTRE LA DESERTIFICATION : **Service de la Valorisation des Produits Forestiers**	▪ Assurer l'exploitation et la valorisation des produits forestiers, principalement le liège qui génère des recettes pour les communes rurales et des devises pour le pays.
HAUT COMMISSARIAT AUX EAUX ET FORETS ET À LA LUTTE CONTRE LA DESERTIFICATION : **Parc National de Souss-Massa**	▪ Préserver le patrimoine national qui témoigne de la richesse biologique en espèces rares et endémiques, ainsi qu'en écosystèmes naturels et paysages.
MINISTERE DE L'ENERGIE, DES MINES, DE L'EAU ET DE L'ENVIRONNEMENT : **Laboratoire National des études et de surveillance de la pollution**	▪ Évaluer et assurer le suivi de la situation de l'environnement en collaboration avec tous les organes concernés ; ▪ Entreprendre des études et des recherches sur l'environnement dans le cadre de la politique nationale du développement durable, et tenir informés les pouvoirs publics des résultats et des mesures prises pour leur application ; ▪ Promouvoir et coordonner toutes les actions visant la préservation de l'équilibre du milieu naturel, la prévention, la lutte contre la pollution et les nuisances et l'amélioration du cadre de vie ; ▪ Élaborer les propositions relatives aux principales orientations et stratégies en matière de politique environnementale, et réaliser les projets pilotes aux niveaux national, régional et local ; ▪ Établir à partir d'informations complètes sur l'état de l'environnement, des inventaires et des diagnostics des problèmes l'affectant ; ▪ Recueillir et diffuser toutes les informations relatives à l'environnement ; ▪ Assurer le suivi de la coordination interministérielle en matière de protection de l'environnement ; ▪ Susciter et participer à l'élaboration et à la mise en place des plans d'urgence et de suivi ; ▪ Effectuer des interventions en matière de lutte contre les catastrophes naturelles ; ▪ Promouvoir avec les départements ministériels concernés les projets de coopération internationale dans le domaine de l'environnement, et en assurer la coordination vis-à-vis des ministères compétents.

Evolution du nombre des SEGMA relevant du domaine de l'agriculture, de la pêche et de la forêt

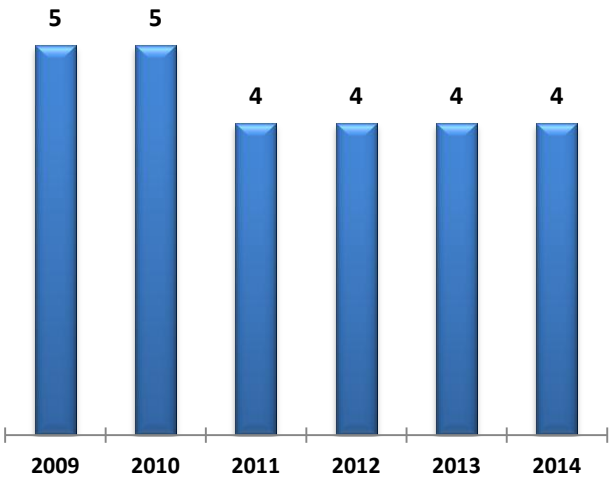

Evolution du taux de recouvrement des dépenses par les recettes propres des SEGMA relevant du domaine de l'agriculture, de la pêche et de la forêt

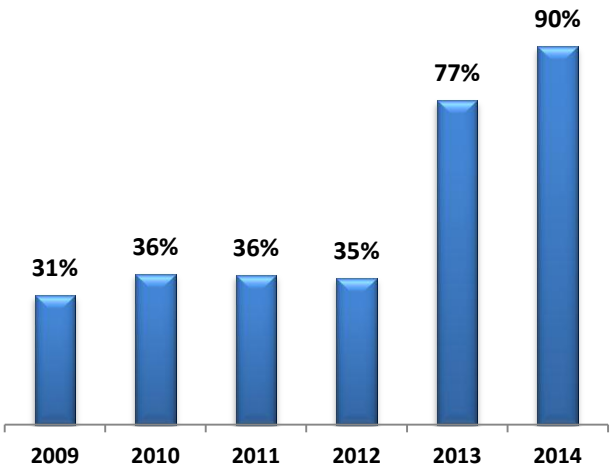

Evolution des dépenses et des recettes des SEGMA relevant du domaine de l'agriculture, de la pêche et de la forêt en (MDH)

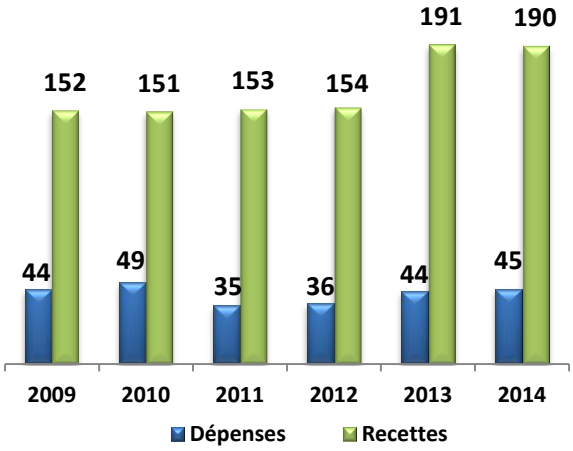

Evolution de la structure des recettes des SEGMA relevant du domaine de l'agriculture, de la forêt et de la pêche en (MDH)

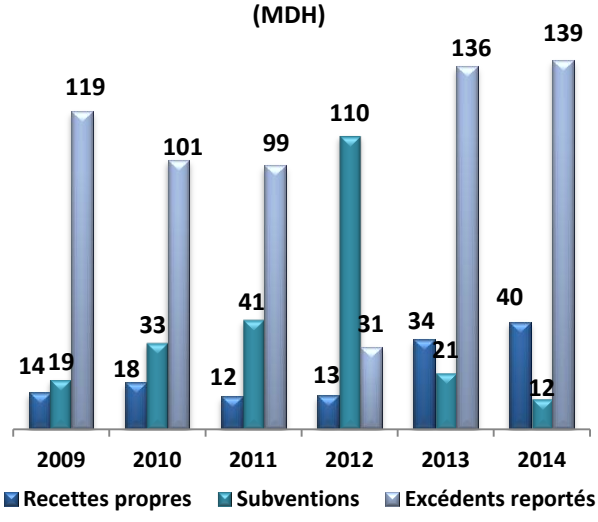

ANNEXE 2: TABLEAU RECAPITULATIF DE L'EXECUTION DES BUDGETS DES SEGMA AU TITRE DES ANNEES 2013 ET 2014

Annexe 2: Tableau récapitulatif de l'exécution des budgets des SEGMA au titre des années 2013 et 2014

Désignation	ANNEE 2013			ANNEE 2014		
	Prévisions	Réalisations	Taux de réalisation	Prévisions	Réalisations	Taux de réalisation
I- CHARGES						
Personnel	344 319 391,62	212 001 311,93	61,57%	144 915 935,79	90 004 582,15	62,11%
Matériel et dépenses diverses	3 052 288 367,64	1 801 613 447,35	59,03%	3 171 853 342,82	1 827 984 119,29	57,63%
Investissement	2 257 733 242,31	527 293 197,29	23,35%	2 704 368 765,68	938 606 708,00	34,71%
TOTAL DES CHARGES (1)	**5 654 341 001,57**	**2 540 907 956,57**	**44,94%**	**6 021 138 044,29**	**2 856 595 409,44**	**47,44%**
II- RESSOURCES						
Subvention d'Exploitation	817 603 213,00	804 168 163,20	98,36%	826 806 011,00	785 922 773,66	95,06%
Subvention d'investissement	130 130 000,00	109 192 486,17	83,91%	191 991 790,00	159 599 107,49	83,13%
Total des subventions	**947 733 213,00**	**913 360 649,37**	**96,37%**	**1 018 797 801,00**	**945 521 881,15**	**92,81%**
Recettes propres *	2 416 160 765,76	2 079 716 306,27	86,08%	3 021 908 585,64	2 105 900 193,72	69,69%
SOUS TOTAL (2)	**3 363 893 978,76**	**2 993 076 955,64**	**88,98%**	**4 040 706 386,64**	**3 051 422 074,87**	**75,52%**
Excédent des recettes sur les paiements au titre de la gestion antérieure	3 699 479 082,51	3 640 629 132,99	98,41%	3 502 082 855,32	3 857 340 495,64	110,14%
TOTAL DES RESSOURCES (3)	**7 063 373 061,27**	**6 633 706 088,63**	**93,92%**	**7 542 789 241,96**	**6 908 762 570,51**	**91,59%**
IV- EXCEDENT DES RECETTES SUR LES DEPENSES (3 - 1)		**4 092 798 132,06**			**4 052 167 161,07**	

** inclut dons et legs*

ANNEXE 3 : ÉVOLUTION DES RESSOURCES DES SEGMA EN 2013 ET 2014

	Prévisions 20013	Réalisations au 31/12/2013	Taux de réalisation	Prévisions 2014	Réalisations au 31/12/2014	Taux de réalisation
1- SECTEUR DE LA SANTE	-	-	-	-	-	-
Subvention d'Exploitation	542 938 413,00	517 552 873,34	95,32%	545 538 411,00	528 679 717,65	96,91%
Subvention d'investissement	33 800 000,00	35 642 486,17	105,45%	85 000 000,00	73 737 390,77	86,75%
Total Subventions	**576 738 413,00**	**553 195 359,51**	**95,92%**	**630 538 411,00**	**602 417 108,42**	**95,54%**
Recettes propres	722 182 827,23	749 106 607,13	103,73%	844 061 837,21	780 639 616,65	92,49%
Excédent du budget d'exploitation	479 032 235,78	518 644 226,36	108,27%	490 539 877,96	558 982 940,59	113,95%
Excédent du budget d'investissement	53 585 831,22	52 253 795,95	97,51%	56 382 347,24	105 731 838,75	187,53%
Total général des recettes	**1 831 539 307,23**	**1 873 199 988,95**	**102,27%**	**2 021 522 473,41**	**2 047 771 504,41**	**101,30%**
2- SECTEUR DE L'ENSEIGNEMENT, DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET DE LA FORMATION DES CADRES	-	-	-	-	-	-
Subvention d'Exploitation	165 492 800,00	142 799 044,00	86,29%	162 797 000,00	155 072 456,01	95,26%
Subvention d'investissement	84 130 000,00	67 700 000,00	80,47%	89 073 290,00	77 793 216,72	87,34%
Total Subventions	**249 622 800,00**	**210 499 044,00**	**84,33%**	**251 870 290,00**	**232 865 672,73**	**92,45%**
Recettes propres	211 327 506,79	90 666 531,23	42,90%	257 491 202,49	78 951 759,05	30,66%
Excédent du budget d'exploitation	89 509 745,67	150 819 843,68	168,50%	128 734 009,03	152 124 495,84	118,17%
Excédent du budget d'investissement	187 995 469,09	142 619 206,69	75,86%	178 109 174,05	134 900 939,97	75,74%
Total général des recettes	**738 455 521,55**	**594 604 625,60**	**80,52%**	**816 204 675,57**	**598 842 867,59**	**73,37%**
3- SECTEUR DES ACTIVITES RECREATIVES	-	-	-	-	-	-
Subvention d'Exploitation	17 878 000,00	17 878 000,00	100,00%	20 480 000,00	20 480 000,00	100,00%
Subvention d'investissement	0,00	0,00	-	0,00	0,00	-
Total Subventions	**17 878 000,00**	**17 878 000,00**	100,00%	**20 480 000,00**	**20 480 000,00**	100,00%
Recettes propres	40 724 949,64	56 222 105,09	138,05%	44 750 696,00	51 731 539,69	115,60%
Excédent du budget d'exploitation	46 903 243,34	46 903 243,34	100,00%	42 080 214,15	47 896 464,05	113,82%
Excédent du budget d'investissement	2 132 600,00	2 132 600,00	100,00%	10 032 599,44	10 032 599,44	100,00%
Total général des recettes	**107 638 792,98**	**123 135 948,43**	**114,40%**	**117 343 509,59**	**130 140 603,18**	**110,91%**
4- AUTRES ACTIONS SOCIALES	-	-	-	-	-	-
Subvention d'Exploitation	100 000,00	200 000,00	200,00%	200 000,00	0,00	0,00%
Subvention d'investissement	0,00	0,00	-	0,00	0,00	-
Total Subventions	**100 000,00**	**200 000,00**	**200,00%**	**200 000,00**	**0,00**	**0,00%**
Recettes propres	129 550 000,00	116 536 986,09	89,96%	48 067 252,49	51 165 580,50	106,45%
Excédent du budget d'exploitation	213 700 533,16	213 972 474,25	100,13%	53 822 419,43	53 076 539,31	98,61%
Excédent du budget d'investissement	3 484 837,75	1 958 989,16	56,21%	2 645 646,66	2 145 646,66	81,10%
Total général des recettes	**346 835 370,91**	**332 668 449,50**	**95,92%**	**104 735 318,58**	**106 387 766,47**	**101,58%**
5- SECTEUR DES POUVOIRS PUBLICS ET SERVICES GENERAUX	-	-	-	-	-	-
Subvention d'Exploitation	17 994 000,00	39 779 265,80	221,07%	19 390 600,00	19 390 600,00	100,00%
Subvention d'investissement	7 000 000,00	4 000 000,00	57,14%	6 218 500,00	6 218 500,00	100,00%
Total Subventions	**24 994 000,00**	**43 779 265,80**	**175,16%**	**25 609 100,00**	**25 609 100,00**	**100,00%**
Recettes propres	208 620 014,62	249 632 230,38	119,66%	228 102 725,28	238 944 364,46	104,75%
Excédent du budget d'exploitation	193 074 457,72	112 205 546,36	58,12%	188 030 594,27	135 646 077,80	72,14%
Excédent du budget d'investissement	158 394 246,07	126 772 821,52	80,04%	190 696 080,48	176 804 050,66	92,72%
Total général des recettes	**585 082 718,41**	**532 389 864,06**	**90,99%**	**632 438 500,03**	**577 003 592,92**	**91,23%**
6- SECTEUR DES TRANSPORTS, DE L'EAU ET AUTRES INFRASTRUCTURES ECONOMIQUES	-	-	-	-	-	-
Subvention d'Exploitation	0,00	0,00	-	0,00	0,00	-
Subvention d'investissement	0,00	0,00	-	0,00	0,00	-
Total Subventions	**0,00**	**0,00**	**-**	**0,00**	**0,00**	**-**
Recettes propres	1 007 975 705,38	722 961 850,29	71,72%	1 510 830 387,88	803 722 879,33	53,20%
Excédent du budget d'exploitation	881 683 694,61	894 212 359,30	101,42%	1 057 745 799,49	1 177 993 123,56	111,37%
Excédent du budget d'investissement	1 105 032 053,86	1 104 811 944,27	99,98%	814 064 070,95	1 006 438 878,70	123,63%
Total général des recettes	**2 994 691 453,85**	**2 721 986 153,86**	**90,89%**	**3 382 640 258,32**	**2 988 154 881,59**	**88,34%**
7- AUTRES ACTIONS ECONOMIQUES	-	-	-	-	-	-
Subvention d'Exploitation	53 800 000,00	66 558 980,06	123,72%	59 000 000,00	52 600 000,00	89,15%
Subvention d'investissement	0,00	0,00	-	8 000 000,00	0,00	0,00%
Total Subventions	**53 800 000,00**	**66 558 980,06**	123,72%	**67 000 000,00**	**52 600 000,00**	**78,51%**
Recettes propres	74 779 762,10	61 004 283,37	81,58%	74 279 490,29	60 462 192,54	81,40%
Excédent du budget d'exploitation	48 344 195,72	72 784 020,26	150,55%	52 020 725,14	81 981 425,24	157,59%
Excédent du budget d'investissement	100 710 733,05	64 156 180,78	63,70%	110 638 553,53	75 035 746,01	67,82%
Total général des recettes	**277 634 690,87**	**264 503 464,47**	95,27%	**303 938 768,96**	**270 079 363,79**	**88,86%**
8- SECTEUR DE L'AGRICULTURE, DE LA PECHE ET DE LA FORET	-	-	-	-	-	-
Subvention d'Exploitation	19 400 000,00	19 400 000,00	100,00%	19 400 000,00	9 700 000,00	50,00%
Subvention d'investissement	5 200 000,00	1 850 000,00	35,58%	3 700 000,00	1 850 000,00	50,00%
Total Subventions	**24 600 000,00**	**21 250 000,00**	86,38%	**23 100 000,00**	**11 550 000,00**	**50,00%**
Recettes propres	21 000 000,00	33 585 712,69	159,93%	14 324 994,00	40 282 261,50	281,20%
Excédent du budget d'exploitation	42 426 558,30	43 994 683,29	103,70%	42 624 160,00	53 254 626,62	124,94%
Excédent du budget d'investissement	93 468 647,17	92 387 197,78	98,84%	83 916 583,50	85 295 102,44	101,64%
Total général des recettes	**181 495 205,47**	**191 217 593,76**	105,36%	**163 965 737,50**	**190 381 990,56**	**116,11%**
Tous secteurs confondus						
Subvention d'Exploitation	**817 603 213,00**	**804 168 163,20**	**98,36%**	**826 806 011,00**	**785 922 773,66**	**95,06%**
Subvention d'investissement	**130 130 000,00**	**109 192 486,17**	**83,91%**	**191 991 790,00**	**159 599 107,49**	**83,13%**
Total Subventions	**947 733 213,00**	**913 360 649,37**	**96,37%**	**1 018 797 801,00**	**945 521 881,15**	**92,81%**
Recettes propres*	**2 416 160 765,76**	**2 079 716 306,27**	**86,08%**	**3 021 908 585,64**	**2 105 900 193,72**	**69,69%**
Excédent du budget d'exploitation	**1 994 674 664,30**	**2 053 536 396,84**	**102,95%**	**2 055 597 799,47**	**2 260 955 693,01**	**109,99%**
Excédent du budget d'investissement	**1 704 804 418,21**	**1 587 092 736,15**	**93,10%**	**1 446 485 055,85**	**1 596 384 802,63**	**110,36%**
Total général des recettes	**7 063 373 061,27**	**6 633 706 088,63**	**93,92%**	**7 542 789 241,96**	**6 908 762 570,51**	**91,59%**

** inclut dons et legs*

ANNEXE 4: EVOLUTION DES CHARGES DES SEGMA EN 2013 ET 2014

Désignation	Crédits ouverts	Emissions au 31/12/2013	% d'exécution	Crédits ouverts	Emissions au 31/12/2014	% d'exécution
1- SECTEUR DE LA SANTE	-	-	-	-	-	-
Personnel	263 882,92	55 141,48	20,90%	266 800,00	65 439,60	24,53%
Matériel et dépenses diverses	1 707 438 542,31	1 161 984 081,38	68,05%	1 783 851 744,93	1 228 923 363,28	68,89%
Investissement	105 411 356,61	21 549 728,27	20,44%	219 393 137,86	57 655 653,04	26,28%
TOTAL DU SECTEUR DE LA SANTE	**1 813 113 781,84**	**1 183 588 951,13**	**65,28%**	**2 003 511 682,79**	**1 286 644 455,92**	**64,22%**
2- SECTEUR DE L'ENSEIGNEMENT, DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET DE LA FORMATION DES CADRES	-	-	-	-	-	-
Personnel	28 254 393,77	15 235 089,17	53,92%	29 214 124,38	16 151 888,66	55,29%
Matériel et dépenses diverses	441 775 658,69	184 793 202,39	41,83%	477 088 734,76	181 291 529,25	38,00%
Investissement	273 425 469,09	89 676 730,57	32,80%	290 664 673,27	88 503 452,68	30,45%
TOTAL DU SECTEUR DE L'ENSEIGNEMENT, DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET DE LA FORMATION DES CADRES	**743 455 521,55**	**289 705 022,13**	**38,97%**	**796 967 532,41**	**285 946 870,59**	**35,88%**
3- SECTEUR DES ACTIVITES RECREATIVES	-	-	-	-	-	-
Personnel	7 370 395,45	226 887,80	3,08%	7 871 131,41	227 039,00	2,88%
Matériel et dépenses diverses	87 331 445,53	69 108 865,32	79,13%	94 939 778,74	68 952 213,60	72,63%
Investissement	11 034 776,00	1 002 176,56	9,08%	16 032 599,44	726 897,55	4,53%
TOTAL DU SECTEUR DES ACTIVITES RECREATIVES	**105 736 616,98**	**70 337 929,68**	**66,52%**	**118 843 509,59**	**69 906 150,15**	**58,82%**
4- AUTRES ACTIONS SOCIALES	-	-	-	-	-	-
Personnel	226 188 539,48	124 881 191,42	55,21%	20 900 600,00	191 499,40	0,92%
Matériel et dépenses diverses	89 261 993,68	40 787 753,32	45,69%	96 254 566,94	21 335 753,76	22,17%
Investissement	27 534 837,75	24 338 409,94	88,39%	5 212 899,15	466 788,00	8,95%
TOTAL AUTRES ACTIONS SOCIALES	**342 985 370,91**	**190 007 354,68**	**55,40%**	**122 368 066,09**	**21 994 041,16**	**17,97%**
5- SECTEUR DES POUVOIRS PUBLICS ET SERVICES GENERAUX	-	-	-	-	-	-
Personnel	4 542 200,00	752 645,20	16,57%	4 616 200,00	1 000 742,66	21,68%
Matériel et dépenses diverses	250 353 043,10	93 340 157,66	37,28%	264 238 256,09	84 719 929,54	32,06%
Investissement	249 540 860,69	50 015 404,55	20,04%	260 999 307,21	72 357 053,89	27,72%
TOTAL DU SECTEUR DES POUVOIRS PUBLICS ET SERVICES GENERAUX	**504 436 103,79**	**144 108 207,41**	**28,57%**	**529 853 763,30**	**158 077 726,09**	**29,83%**
6- SECTEUR DES TRANSPORTS, DE L'EAU ET AUTRES INFRASTRUCTURES ECONOMIQUES	-	-	-	-	-	-
Personnel	77 137 580,00	70 370 231,67	91,23%	77 464 680,00	71 888 333,19	92,80%
Matériel et dépenses diverses	292 613 589,09	135 626 941,62	46,35%	255 527 692,78	126 864 603,14	49,65%
Investissement	1 362 172 960,07	309 622 598,34	22,73%	1 682 706 527,43	689 653 081,91	40,98%
TOTAL DU SECTEUR DES TRANSPORTS, DE L'EAU ET AUTRES INFRASTRUCTURES ECONOMIQUES	**1 731 924 129,16**	**515 619 771,63**	**29,77%**	**2 015 698 900,21**	**888 406 018,24**	**44,07%**
7- AUTRES ACTIONS ECONOMIQUES	-	-	-	-	-	-
Personnel	462 400,00	401 850,97	86,91%	4 472 400,00	401 382,40	8,97%
Matériel et dépenses diverses	125 994 354,06	81 477 312,62	64,67%	141 838 080,79	84 552 531,29	59,61%
Investissement	129 944 334,93	22 146 053,72	17,04%	141 918 043,82	15 929 133,47	11,22%
TOTAL AUTRES ACTIONS ECONOMIQUES	**256 401 088,99**	**104 025 217,31**	**40,57%**	**288 228 524,61**	**100 883 047,16**	**35,00%**
8- SECTEUR DE L'AGRICULTURE, DE LA PECHE ET DE LA FORET	-	-	-	-	-	-
Personnel	100 000,00	78 274,22	78,27%	110 000,00	78 257,24	71,14%
Matériel et dépenses diverses	57 519 741,18	34 495 133,04	59,97%	58 114 487,79	31 344 195,43	53,94%
Investissement	98 668 647,17	8 942 095,34	9,06%	87 441 577,50	13 314 647,46	15,23%
TOTAL DU SECTEUR DE L'AGRICULTURE, DE LA PECHE ET DE LA FORET	**156 288 388,35**	**43 515 502,60**	**27,84%**	**145 666 065,29**	**44 737 100,13**	**30,71%**
TOUS SECTEURS CONFONDUS	-	-	-	-	-	-
Personnel	344 319 391,62	212 001 311,93	61,57%	144 915 935,79	90 004 582,15	62,11%
Matériel et dépenses diverses	3 052 288 367,64	1 801 613 447,35	59,03%	3 171 853 342,82	1 827 984 119,29	57,63%
Investissement	2 257 733 242,31	527 293 197,29	23,35%	2 704 368 765,68	938 606 708,00	34,71%
TOTAL GENERAL	**5 654 341 001,57**	**2 540 907 956,57**	**44,94%**	**6 021 138 044,29**	**2 856 595 409,44**	**47,44%**

ANNEXE 5: PREVISIONS DES RECETTES ET DES DEPENSES DES SEGMA EN 2015

- EXPLOITATION

- INVESTISSEMENT

ANNEXE N° 5

PREVISIONS DES RESSOURCES ET DES CHARGES DES SEGMA EN 2015
-EXPLOITATION-

Code	Désignation	RESSOURCES	CHARGES
	CHEF DU GOUVERNEMENT		
04.01	ROYAL GOLF DAR ES SALAM	8 000 000	8 000 000
	TOTAL	**8 000 000**	**8 000 000**
	MINISTERE DE LA JUSTICE ET DES LIBERTES		
06.02	CENTRE DE PUBLICATION ET DE DOCUMENTATION JUDICIAIRE DE LA COUR DE CASSATION	900 000	900 000
	TOTAL	**900 000**	**900 000**
	MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES ET DE LA COOPERATION		
07.02	DIRECTION DES AFFAIRES CONSULAIRES ET SOCIALES	20 000 000	20 000 000
	TOTAL	**20 000 000**	**20 000 000**
	MINISTERE DE L'INTERIEUR		
08.01	CENTRE REGIONAL D'INVESTISSEMENT DE LA REGION DE CHAOUIA - OUARDIGHA	4 000 000	4 000 000
08.02	CENTRE REGIONAL D'INVESTISSEMENT DE LA REGION DE DOUKALA - ABDA	4 500 000	4 500 000
08.03	CENTRE REGIONAL D'INVESTISSEMENT DE LA REGION DE FES - BOULEMANE	4 000 000	4 000 000
08.04	CENTRE REGIONAL D'INVESTISSEMENT DE LA REGION DE GHARB - CHRARDA - BENI HSSEN	4 000 000	4 000 000
08.05	CENTRE REGIONAL D'INVESTISSEMENT DE LA REGION DU GRAND-CASABLANCA	5 000 000	5 000 000
08.06	CENTRE REGIONAL D'INVESTISSEMENT DE LA REGION DE GUELMIM - ES-SEMARA	2 500 000	2 500 000
08.07	CENTRE REGIONAL D'INVESTISSEMENT DE LA REGION DE LAAYOUNE - BOUJDOUR - SAKIA EL HAMRA	3 000 000	3 000 000
08.08	CENTRE REGIONAL D'INVESTISSEMENT DE LA REGION DE MARRAKECH - TENSIFT - AL-HAOUZ	4 000 000	4 000 000
08.09	CENTRE REGIONAL D'INVESTISSEMENT DE LA REGION DE MEKNES - TAFILALET	4 000 000	4 000 000
08.10	CENTRE REGIONAL D'INVESTISSEMENT DE LA REGION DE L'ORIENTAL	4 000 000	4 000 000
08.11	CENTRE REGIONAL D'INVESTISSEMENT DE LA REGION DE OUED ED-DAHAB - LAGOUIRA	2 000 000	2 000 000
08.12	CENTRE REGIONAL D'INVESTISSEMENT DE LA REGION DE RABAT - SALE - ZEMMOUR - ZAER	4 500 000	4 500 000
08.13	CENTRE REGIONAL D'INVESTISSEMENT DE LA REGION DE SOUSS - MASSA - DRAA	4 000 000	4 000 000
08.14	CENTRE REGIONAL D'INVESTISSEMENT DE LA REGION DE TADLA - AZILAL	2 500 000	2 500 000
08.15	CENTRE REGIONAL D'INVESTISSEMENT DE LA REGION DE TANGER - TETOUAN	4 000 000	4 000 000
08.16	CENTRE REGIONAL D'INVESTISSEMENT DE LA REGION DE TAZA - AL HOCEIMA - TAOUNATE	2 500 000	2 500 000
08.18	DIRECTION DE LA FORMATION DES CADRES ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES	185 000 000	185 000 000
	TOTAL	**243 500 000**	**243 500 000**
	MINISTERE DE LA COMMUNICATION		
09.02	INSTITUT SUPERIEUR DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION		
09.03	INSTITUT SUPERIEUR DES METIERS DE L'AUDIO-VISUEL ET DU CINEMA	5 300 000	5 300 000
	TOTAL	**7 200 000**	**7 200 000**
	MINISTÈRE DE L'EDUCATION NATIONALE ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE	12 500 000	12 500 000
11.02	DIVISION DE LA COOPERATION	-	-
11.03	DIVISION DES STRATEGIES DE FORMATION	5 000 000	5 000 000
	TOTAL	**5 000 000**	**5 000 000**
	MINISTERE DE LA SANTE		
12.01	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE OUARZAZATE	12 497 000	12 497 000
12.02	CENTRE HOSPITALIER PREFECTORAL D'INEZGANE AIT MELLOUL	10 100 000	10 100 000
12.03	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE TAROUDANT	11 275 000	11 275 000
12.04	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE TIZNIT	10 102 000	10 102 000
12.05	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL D'EL KELAA DES SRAGHNA	13 775 000	13 775 000
12.06	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL D'ESSAOUIRA	11 633 000	11 633 000
12.07	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL D'EL JADIDA	20 371 000	20 371 000
12.08	CENTRE HOSPITALIER REGIONAL DE DOUKKALA ABDA	16 675 000	16 675 000
12.09	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE KHOURIBGA	22 520 000	22 520 000
12.10	CENTRE HOSPITALIER REGIONAL DE CHAOUIA OUARDIGHA	21 605 000	21 605 000
12.12	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE BOULEMANE	6 930 000	6 930 000
12.13	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE SEFROU	6 420 000	6 420 000
12.14	CENTRE HOSPITALIER REGIONAL DU GHARB CHERARDA BENI H'SSEN	25 390 000	25 390 000
12.15	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE SIDI KACEM	10 450 000	10 450 000
12.16	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE CHEFCHAOUEN	9 400 000	9 400 000
12.17	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE LARACHE	14 645 000	14 645 000
12.18	CENTRE HOSPITALIER REGIONAL DE LA WILAYA DE TANGER	32 160 000	32 160 000
12.19	CENTRE HOSPITALIER REGIONAL DE LA WILAYA DE TETOUAN	22 750 000	22 750 000
12.20	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL D'ERRACHIDIA	19 190 000	19 190 000
12.21	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL D'IFRANE	6 720 000	6 720 000
12.22	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE KHENIFRA	11 850 000	11 850 000

Code	Désignation	RESSOURCES	CHARGES
12.23	CENTRE HOSPITALIER REGIONAL DE TAZA AL HOCEIMA TAOUNATE	17 680 000	17 680 000
12.24	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE TAZA	14 355 000	14 355 000
12.25	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE FIGUIG	5 010 000	5 010 000
12.26	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE NADOR	22 050 000	22 050 000
12.27	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE BERKANE	9 150 000	9 150 000
12.28	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE OUED EDDAHAB	5 450 000	5 450 000
12.29	CENTRE HOSPITALIER REGIONAL DE LAAYOUNE BOUJDOUR SAKIA L'HAMRA	14 270 000	14 270 000
12.30	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE TAN TAN	5 050 000	5 050 000
12.31	CENTRE HOSPITALIER REGIONAL DE TADLA AZILAL	29 370 000	29 370 000
12.32	CENTRE HOSPITALIER REGIONAL DE SOUSS MASSA DARAA	23 795 000	23 795 000
12.33	CENTRE HOSPITALIER REGIONAL DE MARRAKECH TANSIFT AL HAOUZ	18 246 000	18 246 000
12.35	CENTRE HOSPITALIER PREFECTORAL D'ARRONDISSEMENTS D'AIN SEBAA HAY MOHAMMADI	15 525 000	15 525 000
12.36	CENTRE HOSPITALIER PREFECTORAL D'ARRONDISSEMENTS EL FIDA MERS SOLTANE	14 400 000	14 400 000
12.37	CENTRE HOSPITALIER PREFECTORAL D'ARRONDISSEMENTS MOULAY RACHID	14 650 000	14 650 000
12.38	CENTRE HOSPITALIER REGIONAL DU GRAND CASABLANCA	12 600 000	12 600 000
12.39	CENTRE HOSPITALIER PREFECTORAL DE MOHAMMADIA	10 600 000	10 600 000
12.40	CENTRE HOSPITALIER PREFECTORAL DE SALE	15 200 000	15 200 000
12.41	CENTRE HOSPITALIER PREFECTORAL DE SKHIRAT TEMARA	7 810 000	7 810 000
12.42	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE KHEMISSET	16 245 000	16 245 000
12.44	CENTRE HOSPITALIER REGIONAL DE FES BOULEMANE	20 808 000	20 808 000
12.45	CENTRE HOSPITALIER REGIONAL DE MEKNES TAFILALT	28 670 000	28 670 000
12.46	CENTRE HOSPITALIER REGIONAL DE L'ORIENTAL	29 075 000	29 075 000
12.47	CENTRE NATIONAL DE TRANSFUSION SANGUINE - RABAT	44 000 000	44 000 000
12.48	CENTRE REGIONAL DE TRANSFUSION SANGUINE -CASABLANCA	23 000 000	23 000 000
12.49	INSTITUT NATIONAL D'HYGIENE	6 000 000	6 000 000
12.50	CENTRE NATIONAL DE RADIOPROTECTION	2 500 000	2 500 000
12.51	DIRECTION DU MEDICAMENT ET DE LA PHARMACIE	4 000 000	4 000 000
12.52	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE CHICHAOUA	4 713 000	4 713 000
12.53	CENTRE HOSPITALIER PREFECTORAL D'ARRONDISSEMENTS HAY HASSANI	8 800 000	8 800 000
12.54	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE TAOUNATE	7 520 000	7 520 000
12.55	CENTRE HOSPITALIER REGIONAL DE RABAT-SALE-ZEMMOUR-ZAER	9 250 000	9 250 000
12.56	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE TAOURIRT	4 660 000	4 660 000
12.57	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE CHTOUKA AIT BAHA	5 430 000	5 430 000
12.58	CENTRE HOSPITALIER PREFECTORAL D'ARRONDISSEMENTS AIN CHOCK	10 800 000	10 800 000
12.59	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE BENSLIMANE	4 610 000	4 610 000
12.60	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE TATA	4 510 000	4 510 000
12.61	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL D' EL HAOUZ	4 640 000	4 640 000
12.62	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE ZAGORA	4 135 000	4 135 000
12.63	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE BOUJDOUR	3 460 000	3 460 000
12.64	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL D'ASSA ZAG	4 450 000	4 450 000
12.65	CENTRE HOSPITALIER REGIONAL DE GUELMIM-ES SMARA	7 050 000	7 050 000
12.66	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL D'ES-SMARA	5 150 000	5 150 000
12.67	CENTRE HOSPITALIER PREFECTORAL D'ARRONDISSEMENTS DE SIDI BERNOUSSI	11 250 000	11 250 000
12.68	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE NOUACEUR	3 670 000	3 670 000
12.69	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL D'AZILAL	7 400 000	7 400 000
12.70	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL D'EL HAJEB	3 840 000	3 840 000
12.71	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE M'DIQ- FNIDEQ	6 790 000	6 790 000
12.72	ECOLE NATIONALE DE SANTE PUBLIQUE	4 000 000	4 000 000
12.73	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE JERADA	3 880 000	3 880 000
12.74	CENTRE HOSPITALIER PREFECTORAL DES ARRONDISSEMENTS DE BEN M'SIK	7 650 000	7 650 000
12.75	CENTRE HOSPITALIER PREFECTORAL DE FES	13 725 000	13 725 000
12.76	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE TINGHIR	3 245 000	3 245 000
12.77	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE SIDI IFNI	3 280 000	3 280 000
12.78	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE SIDI SLIMANE	4 885 000	4 885 000
12.79	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE OUAZANE	4 510 000	4 510 000
12.80	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE BERRECHID	8 270 000	8 270 000
12.81	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE RHAMNA	4 080 000	4 080 000
12.82	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE SIDI BENNOUR	4 950 000	4 950 000
12.83	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE YOUSSOUFIA	4 340 000	4 340 000
12.84	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE FKIH BENSALEH	8 100 000	8 100 000
12.85	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE MIDELT	4 760 000	4 760 000
12.86	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE GUERSIF	3 730 000	3 730 000
	TOTAL	**951 500 000**	**951 500 000**
	MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES		
13.03	SEGMA CHARGE DE LA PRIVATISATION - RABAT	-	-
13.05	TRESORERIE GENERALE DU ROYAUME	43 000 000	43 000 000
13.06	DIVISION ADMINISTRATIVE	-	-
13.07	ADMINISTRATION DES DOUANES ET IMPÖTS INDIRECTS	32 000 000	32 000 000
	TOTAL	**75 000 000**	**75 000 000**

Code	Désignation	RESSOURCES	CHARGES
	MINISTÈRE DU TOURISME		
14.01	INSTITUT SUPERIEUR INTERNATIONAL DU TOURISME DE TANGER	14 480 000	14 480 000
14.02	INSTITUT SPECIALISE DE TECHNOLOGIE APPLIQUEE HOTELIERE ET TOURISTIQUE DE MOHAMMEDIA	2 620 000	2 620 000
14.03	INSTITUT SPECIALISE DE TECHNOLOGIE APPLIQUEE HOTELIERE ET TOURISTIQUE - AGADIR	2 916 000	2 916 000
14.04	INSTITUT DE TECHNOLOGIE HOTELIERE ET TOURISTIQUE - EL JADIDA	2 200 000	2 200 000
14.05	INSTITUT DE TECHNOLOGIE HOTELIERE ET TOURISTIQUE - ARFOUD	2 052 000	2 052 000
14.06	INSTITUT DE TECHNOLOGIE HOTELIERE ET TOURISTIQUE - FES	2 120 000	2 120 000
14.07	INSTITUT DE TECHNOLOGIE HOTELIERE ET TOURISTIQUE - MARRAKECH	3 100 000	3 100 000
14.08	INSTITUT DE TECHNOLOGIE HOTELIERE ET TOURISTIQUE - OUARZAZATE	2 076 000	2 076 000
14.09	INSTITUT DE TECHNOLOGIE HOTELIERE ET TOURISTIQUE - SAIDIA	2 051 000	2 051 000
14.10	INSTITUT DE TECHNOLOGIE HOTELIERE ET TOURISTIQUE - SALE	2 070 000	2 070 000
14.11	INSTITUT DE TECHNOLOGIE HOTELIERE ET TOURISTIQUE - TANGER	2 035 000	2 035 000
14.12	CENTRE DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE HOTELIERE ET TOURISTIQUE -ASSILAH	2 050 000	2 050 000
14.13	CENTRE DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE HOTELIERE ET TOURISTIQUE - BENSLIMANE	2 050 000	2 050 000
14.14	CENTRE DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE HOTELIERE ET TOURISTIQUE - CASABLANCA	1 529 000	1 529 000
14.15	CENTRE DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE HOTELIERE ET TOURISTIQUE DE TOUARGA - RABAT	1 400 000	1 400 000
14.16	INSTITUT DE TECHNOLOGIE HOTELIERE ET TOURISTIQUE DE GASTRONOMIE MAROCAINE A FES HAY ANAS	2 046 000	2 046 000
	TOTAL	**46 795 000**	**46 795 000**
	SECRETARIAT GENERAL DU GOUVERNEMENT		
16.01	DIRECTION DE L'IMPRIMERIE OFFICIELLE	13 000 000	13 000 000
	TOTAL	**13 000 000**	**13 000 000**
	MINISTERE DE L'EQUIPEMENT, DU TRANSPORT ET DE LA LOGISTIQUE		
17.02	CENTRE NATIONAL D'ETUDES ET DE RECHERCHES ROUTIERES	5 500 000	5 500 000
17.03	SERVICE DU RESEAU DES SERVICES DE LOGISTIQUE ET DE MATERIEL	6 000 000	6 000 000
17.04	SERVICE DE LOGISTIQUE ET DE MATERIEL DE FES	9 000 000	9 000 000
17.05	SERVICE DE LOGISTIQUE ET DE MATERIEL DE RABAT	8 000 000	8 000 000
17.06	SERVICE DE LOGISTIQUE ET DE MATERIEL DE MARRAKECH	5 500 000	5 500 000
17.07	SERVICE DE LOGISTIQUE ET DE MATERIEL DE MEKNES	7 000 000	7 000 000
17.08	SERVICE DE LOGISTIQUE ET DE MATERIEL D'OUJDA	4 000 000	4 000 000
17.09	SERVICE DE LOGISTIQUE ET DE MATERIEL DE CASABLANCA	7 500 000	7 500 000
17.10	SERVICE DE LOGISTIQUE ET DE MATERIEL D'AGADIR	12 500 000	12 500 000
17.11	INSTITUT DE FORMATION AUX ENGINS ET A L'ENTRETIEN ROUTIER	6 000 000	6 000 000
17.12	INSTITUT SUPERIEUR D'ETUDES MARITIMES	7 000 000	7 000 000
17.13	DIRECTION DES TRANSPORTS ROUTIERS ET DE LA SECURITE ROUTIERE	80 000 000	80 000 000
17.14	SERVICE DE LA FORMATION CONTINUE	1 000 000	1 000 000
17.15	DIRECTION GENERALE DE L'AVIATION CIVILE	10 000 000	10 000 000
17.16	DIRECTION DES EQUIPEMENTS PUBLICS	3 000 000	3 000 000
17.17	CENTRE NATIONAL D'ESSAIS ET D'HOMOLOGATION	5 000 000	5 000 000
17.18	DIRECTION DE LA MARINE MARCHANDE	2 500 000	2 500 000
	TOTAL	**179 500 000**	**179 500 000**
	MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE MARITIME		
20.01	INSTITUT DES TECHNICIENS SPECIALISES EN MECANIQUE AGRICOLE ET EQUIPEMENT RURAL DE BOUKNADEL - SALE	2 200 000	2 200 000
20.02	INSTITUT ROYAL DES TECHNICIENS SPECIALISES EN ELEVAGE DE FOUARAT - KENITRA	2 600 000	2 600 000
20.03	INSTITUT TECHNIQUE AGRICOLE DE LA CHAOUIA	1 500 000	1 500 000
20.04	INSTITUT TECHNIQUE AGRICOLE DE TIFLET	1 700 000	1 700 000
20.05	INSTITUT TECHNIQUE AGRICOLE DE SAHEL BOUTAHAR	1 400 000	1 400 000
20.06	ECOLE D'AGRICULTURE DE TEMARA	2 000 000	2 000 000
20.07	DIVISION DE LA PROTECTION DES RESSOURCES HALIEUTIQUES	19 400 000	19 400 000
20.08	INSTITUT DE TECHNOLOGIE DES PECHES MARITIMES - AL HOCEIMA	2 800 000	2 800 000
20.09	INSTITUT DE TECHNOLOGIE DES PECHES MARITIMES - SAFI	3 300 000	3 300 000
20.10	INSTITUT SUPERIEUR DES PECHES MARITIMES	4 500 000	4 500 000
20.11	INSTITUT DE TECHNOLOGIE DES PECHES MARITIMES - TAN TAN	2 800 000	2 800 000
20.12	CENTRE DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE MARITIME - LARACHE	3 300 000	3 300 000
20.13	INSTITUT DE TECHNOLOGIE DES PECHES MARITIMES - LAAYOUNE	3 300 000	3 300 000
20.14	ECOLE NATIONALE FORESTIERE D'INGENIEURS	4 200 000	4 200 000
20.15	SERVICE DES LYCEES AGRICOLES	7 350 000	7 350 000
	TOTAL	**62 350 000**	**62 350 000**
	MINISTÈRE DE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS		
21.01	COMPLEXE SPORTIF MOHAMMED V DE CASABLANCA ET BASE NAUTIQUE DE MOHAMMADIA	13 000 000	13 000 000
21.02	COMPLEXE SPORTIF PRINCE MOULAY ABDELLAH - RABAT	5 300 000	5 300 000
21.03	INSTITUT ROYAL DE FORMATION DES CADRES DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS	12 000 000	12 000 000
21.05	COMPLEXE SPORTIF DE FES	2 000 000	2 000 000
21.06	SERVICE DU CONTROLE DES ETABLISSEMENTS ET DES SALLES SPORTIVES	6 000 000	6 000 000

Code	Désignation	RESSOURCES	CHARGES
21.07	COMPLEXE MOULAY RACHID DE LA JEUNESSE ET DE L'ENFANCE DE BOUZNIKA	5 000 000	5 000 000
21.08	SERVICE DU TOURISME CULTUREL DES JEUNES	500 000	500 000
	TOTAL	**43 800 000**	**43 800 000**
	MINISTERE DES HABOUS ET DES AFFAIRES ISLAMIQUES		
23.01	DIVISION DU PELERINAGE ET DES AFFAIRES SOCIALES	20 000 000	20 000 000
	TOTAL	**20 000 000**	**20 000 000**
	MINISTÈRE DE L'ARTISANAT, DE L'ECONOMIE SOCIALE ET DE LA SOLIDARITE		
26.01	DIVISION DE LA CARTE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE	-	-
26.02	INSTITUT DES ARTS TRADITIONNELS DE FES	450 000	450 000
26.03	INSTITUT DES ARTS TRADITIONNELS DE MARRAKECH	400 000	400 000
26.04	INSTITUT DES ARTS TRADITIONNELS DE MEKNES	400 000	400 000
26.05	INSTITUT DES ARTS TRADITIONNELS RABAT	450 000	450 000
26.06	INSTITUT DES ARTS TRADITIONNELS OUARZAZATE	400 000	400 000
26.07	INSTITUT DES ARTS TRADITIONNELS INEZGANE	400 000	400 000
	TOTAL	**2 500 000**	**2 500 000**
	MINISTÈRE DE L'ENERGIE, DES MINES, DE L'EAU ET DE L'ENVIRONNEMENT		
27.01	ECOLE DES MINES DE TOUISSIT - OUJDA	2 806 000	2 806 000
27.02	ECOLE DES MINES DE MARRAKECH	3 580 000	3 580 000
27.03	DIRECTION DE LA METEOROLOGIE NATIONALE	45 000 000	45 000 000
27.04	DIRECTION DE L'OBSERVATION, DES ETUDES ET DE LA COORDINATION	600 000	600 000
27.05	SERVICE DE GESTION DES CHANTIERS	500 000	500 000
	TOTAL	**52 486 000**	**52 486 000**
	MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE, DE L'INVESTISSEMENT ET DE L'ECONOMIE NUMERIQUE		
28.01	SERVICE AUTONOME DES ALCOOLS - RABAT	45 000 000	45 000 000
28.02	SEGMA CHARGE DE L'ACCREDITATION ET DE LA METROLOGIE	4 000 000	4 000 000
	TOTAL	**49 000 000**	**49 000 000**
	MINISTERE DE LA CULTURE		
29.01	IMPRIMERIE DAR AL MANAHIL	2 300 000	2 300 000
	TOTAL	**2 300 000**	**2 300 000**
	MINISTÈRE DE L'EMPLOI ET DES AFFAIRES SOCIALES		
31.04	DIVISION DE LA SECURITE SOCIALE ET DE LA MUTUALITE	200 000	200 000
	TOTAL	**200 000**	**200 000**
	MINISTÈRE DELEGUE AUPRES DU CHEF DU GOUVERNEMENT CHARGÉ DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DE LA MODERNISATION DE L'ADMINISTRATION		
33.01	ECOLE NATIONALE D'ADMINISTRATION		
	TOTAL		
	ADMINISTRATION DE LA DEFENSE NATIONALE		
34.01	CENTRE ROYAL DE TELEDETECTION SPATIALE	29 681 000	29 681 000
34.02	HOPITAL MILITAIRE D'INSTRUCTION MOHAMMED V A RABAT	151 378 000	151 378 000
34.03	HOPITAL MILITAIRE AVICENNE A MARRAKECH	46 922 000	46 922 000
34.04	HOPITAL MILITAIRE MOULAY ISMAIL A MEKNES	44 986 000	44 986 000
34.05	HOPITAL MILITAIRE A LAAYOUNE	8 962 000	8 962 000
34.06	HOPITAL MILITAIRE A DAKHLA	6 967 000	6 967 000
34.07	HOPITAL MILITAIRE A GUELMIM	16 428 000	16 428 000
34.08	CENTRE MEDICOCHIRURGICAL DES FORCES ARMEES ROYALES A AGADIR	28 903 000	28 903 000
34.09	CENTRE MEDICOCHIRURGICAL DES FORCES ARMEES ROYALES A ES- SMARA	3 000 000	3 000 000
34.10	UNITE DE FABRICATION DE MASQUES DE LA GENDARMERIE ROYALE	2 474 000	2 474 000
34.11	ETABLISSEMENT CENTRAL DE GESTION ET DE STOCKAGE DES MATERIELS		
	TOTAL	**339 701 000**	**339 701 000**
	HAUT COMMISSARIAT AU PLAN		
42.01	INSTITUT NATIONAL DES STATISTIQUES ET D'ECONOMIE APPLIQUEE	15 493 000	15 493 000
42.02	CENTRE NATIONAL DE DOCUMENTATION	3 500 000	3 500 000
42.03	ECOLE DES SCIENCES DE L'INFORMATION	5 937 000	5 937 000
	TOTAL	**24 930 000**	**24 930 000**
	HAUT COMMISSARIAT AUX EAUX ET FORÊTS ET A LA LUTTE CONTRE LA DÉSERTIFICATION		
45.02	SERVICE DE LA VALORISATION DES PRODUITS FORESTIERS	14 000 000	14 000 000
45.03	PARC NATIONAL DE SOUSS-MASSA		
	TOTAL	**14 000 000**	**14 000 000**
	MINISTÈRE DE L'URBANISME ET L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE NATIONALE		
46.01	ECOLE NATIONALE D'ARCHITECTURE	24 000 000	24 000 000
46.02	INSTITUT NATIONAL D'AMENAGEMENT ET D'URBANISME	4 000 000	4 000 000
	TOTAL	**28 000 000**	**28 000 000**
	MINISTÈRE DE LA SOLIDARITÉ, DE LA FEMME, DE LA FAMILLE ET DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL		
48.01	SERVICE D'ACCUEIL, D'ASSISTANCE ET D'EVALUATION DES PROGRAMMES GERE DE MANIERE AUTONOME	-	-
	TOTAL	**-**	**-**
	DÉLÉGATION GÉNÉRALE À L'ADMINISTRATION PÉNITENTIAIRE ET À LA RÉINSERTION		
51.01	SERVICE AUTONOME DES UNITES DE PRODUCTION DE L'ADMINISTRATION PENITENTIAIRE	5 500 000	5 500 000
	TOTAL	**5 500 000**	**5 500 000**
	TOTAL GENERAL DES RESSOURCES ET DES CHARGES D'EXPLOITATION	**2 200 462 000**	**2 200 462 000**

ANNEXE N° 5

PREVISIONS DES RESSOURCES ET DES CHARGES DES SEGMA EN 2014
-Investissement-

Code	Désignation	RESSOURCES	CHARGES
	CHEF DU GOUVERNEMENT		
04.01	ROYAL GOLF DAR ES SALAM	-	-
	TOTAL	**-**	**-**
	MINISTERE DE LA JUSTICE ET DES LIBERTES		
06.02	CENTRE DE PUBLICATION ET DE DOCUMENTATION JUDICIAIRE DE LA COUR DE CASSATION	-	-
	TOTAL	**-**	**-**
	MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES ET DE LA COOPERATION		
07.02	DIRECTION DES AFFAIRES CONSULAIRES ET SOCIALES	-	-
	TOTAL	**-**	**-**
	MINISTERE DE L'INTERIEUR		
08.01	CENTRE REGIONAL D'INVESTISSEMENT DE LA REGION DE CHAOUIA - OUARDIGHA	-	-
08.02	CENTRE REGIONAL D'INVESTISSEMENT DE LA REGION DE DOUKALA - ABDA	-	-
08.03	CENTRE REGIONAL D'INVESTISSEMENT DE LA REGION DE FES - BOULEMANE	-	-
08.04	CENTRE REGIONAL D'INVESTISSEMENT DE LA REGION DE GHARB - CHRARDA - BENI HSSEN	-	-
08.05	CENTRE REGIONAL D'INVESTISSEMENT DE LA REGION DU GRAND-CASABLANCA	-	-
08.06	CENTRE REGIONAL D'INVESTISSEMENT DE LA REGION DE GUELMIM - ES-SEMARA	-	-
08.07	CENTRE REGIONAL D'INVESTISSEMENT DE LA REGION DE LAAYOUNE - BOUJDOUR - SAKIA EL HAMRA	-	-
08.08	CENTRE REGIONAL D'INVESTISSEMENT DE LA REGION DE MARRAKECH - TENSIFT - AL-HAOUZ	-	-
08.09	CENTRE REGIONAL D'INVESTISSEMENT DE LA REGION DE MEKNES - TAFILALET	-	-
08.10	CENTRE REGIONAL D'INVESTISSEMENT DE LA REGION DE L'ORIENTAL	-	-
08.11	CENTRE REGIONAL D'INVESTISSEMENT DE LA REGION DE OUED ED-DAHAB - LAGOUIRA	-	-
08.12	CENTRE REGIONAL D'INVESTISSEMENT DE LA REGION DE RABAT - SALE - ZEMMOUR - ZAER	-	-
08.13	CENTRE REGIONAL D'INVESTISSEMENT DE LA REGION DE SOUSS - MASSA - DRAA	-	-
08.14	CENTRE REGIONAL D'INVESTISSEMENT DE LA REGION DE TADLA - AZILAL	-	-
08.15	CENTRE REGIONAL D'INVESTISSEMENT DE LA REGION DE TANGER - TETOUAN	-	-
08.16	CENTRE REGIONAL D'INVESTISSEMENT DE LA REGION DE TAZA - AL HOCEIMA - TAOUNATE	-	-
08.18	DIRECTION DE LA FORMATION DES CADRES ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES	-	-
	TOTAL	**-**	**-**
	MINISTERE DE LA COMMUNICATION		
09.02	INSTITUT SUPERIEUR DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION	2 610 000	2 610 000
09.03	INSTITUT SUPERIEUR DES METIERS DE L'AUDIO-VISUEL ET DU CINEMA	6 500 000	6 500 000
	TOTAL	**9 110 000**	**9 110 000**
	MINISTÈRE DE L'EDUCATION NATIONALE ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE		
11.02	DIVISION DE LA COOPERATION	-	-
11.03	DIVISION DES STRATEGIES DE FORMATION	-	-
	TOTAL	**-**	**-**
	MINISTERE DE LA SANTE		
12.01	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE OUARZAZATE	1 200 000	1 200 000
12.02	CENTRE HOSPITALIER PREFECTORAL D'INEZGANE AIT MELLOUL	1 200 000	1 200 000
12.03	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE TAROUDANT	1 000 000	1 000 000
12.04	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE TIZNIT	1 200 000	1 200 000
12.05	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL D'EL KELAA DES SRAGHNA	1 800 000	1 800 000
12.06	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL D'ESSAOUIRA	1 400 000	1 400 000
12.07	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL D'EL JADIDA	1 400 000	1 400 000
12.08	CENTRE HOSPITALIER REGIONAL DE DOUKKALA ABDA	900 000	900 000
12.09	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE KHOURIBGA	1 500 000	1 500 000
12.10	CENTRE HOSPITALIER REGIONAL DE CHAOUIA OUARDIGHA	800 000	800 000
12.12	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE BOULEMANE	500 000	500 000
12.13	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE SEFROU	500 000	500 000
12.14	CENTRE HOSPITALIER REGIONAL DU GHARB CHERARDA BENI H'SSEN	2 000 000	2 000 000
12.15	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE SIDI KACEM	850 000	850 000
12.16	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE CHEFCHAOUEN	700 000	700 000
12.17	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE LARACHE	1 000 000	1 000 000

Code	Désignation	RESSOURCES	CHARGES
12.18	CENTRE HOSPITALIER REGIONAL DE LA WILAYA DE TANGER	2 500 000	2 500 000
12.19	CENTRE HOSPITALIER REGIONAL DE LA WILAYA DE TETOUAN	2 500 000	2 500 000
12.20	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL D'ERRACHIDIA	1 800 000	1 800 000
12.21	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL D'IFRANE	700 000	700 000
12.22	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE KHENIFRA	800 000	800 000
12.23	CENTRE HOSPITALIER REGIONAL DE TAZA AL HOCEIMA TAOUNATE	1 400 000	1 400 000
12.24	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE TAZA	1 300 000	1 300 000
12.25	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE FIGUIG	300 000	300 000
12.26	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE NADOR	900 000	900 000
12.27	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE BERKANE	300 000	300 000
12.28	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE OUED EDDAHAB	300 000	300 000
12.29	CENTRE HOSPITALIER REGIONAL DE LAAYOUNE BOUJDOUR SAKIA L'HAMRA	1 500 000	1 500 000
12.30	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE TAN TAN	400 000	400 000
12.31	CENTRE HOSPITALIER REGIONAL DE TADLA AZILAL	1 000 000	1 000 000
12.32	CENTRE HOSPITALIER REGIONAL DE SOUSS MASSA DARAA	1 000 000	1 000 000
12.33	CENTRE HOSPITALIER REGIONAL DE MARRAKECH TANSIFT AL HAOUZ	2 000 000	2 000 000
12.35	CENTRE HOSPITALIER PREFECTORAL D'ARRONDISSEMENTS D'AIN SEBAA HAY MOHAMMADI	900 000	900 000
12.36	CENTRE HOSPITALIER PREFECTORAL D'ARRONDISSEMENTS EL FIDA MERS SOLTANE	900 000	900 000
12.37	CENTRE HOSPITALIER PREFECTORAL D'ARRONDISSEMENTS MOULAY RACHID	900 000	900 000
12.38	CENTRE HOSPITALIER REGIONAL DU GRAND CASABLANCA	700 000	700 000
12.39	CENTRE HOSPITALIER PREFECTORAL DE MOHAMMADIA	600 000	600 000
12.40	CENTRE HOSPITALIER PREFECTORAL DE SALE	700 000	700 000
12.41	CENTRE HOSPITALIER PREFECTORAL DE SKHIRAT TEMARA	200 000	200 000
12.42	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE KHEMISSET	1 000 000	1 000 000
12.44	CENTRE HOSPITALIER REGIONAL DE FES BOULEMANE	1 700 000	1 700 000
12.45	CENTRE HOSPITALIER REGIONAL DE MEKNES TAFILALT	3 000 000	3 000 000
12.46	CENTRE HOSPITALIER REGIONAL DE L'ORIENTAL	1 300 000	1 300 000
12.47	CENTRE NATIONAL DE TRANSFUSION SANGUINE - RABAT	10 000 000	10 000 000
12.48	CENTRE REGIONAL DE TRANSFUSION SANGUINE -CASABLANCA	-	-
12.49	INSTITUT NATIONAL D'HYGIENE	16 000 000	16 000 000
12.50	CENTRE NATIONAL DE RADIOPROTECTION	3 500 000	3 500 000
12.51	DIRECTION DU MEDICAMENT ET DE LA PHARMACIE	9 500 000	9 500 000
12.52	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE CHICHAOUA	200 000	200 000
12.53	CENTRE HOSPITALIER PREFECTORAL D'ARRONDISSEMENTS HAY HASSANI	400 000	400 000
12.54	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE TAOUNATE	500 000	500 000
12.55	CENTRE HOSPITALIER REGIONAL DE RABAT-SALE-ZEMMOUR-ZAER	400 000	400 000
12.56	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE TAOURIRT	200 000	200 000
12.57	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE CHTOUKA AIT BAHA	200 000	200 000
12.58	CENTRE HOSPITALIER PREFECTORAL D'ARRONDISSEMENTS AIN CHOCK	400 000	400 000
12.59	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE BENSLIMANE	200 000	200 000
12.60	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE TATA	300 000	300 000
12.61	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL D' EL HAOUZ	200 000	200 000
12.62	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE ZAGORA	400 000	400 000
12.63	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE BOUJDOUR	200 000	200 000
12.64	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL D'ASSA ZAG	200 000	200 000
12.65	CENTRE HOSPITALIER REGIONAL DE GUELMIM-ES SMARA	400 000	400 000
12.66	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL D'ES-SMARA	300 000	300 000
12.67	CENTRE HOSPITALIER PREFECTORAL D'ARRONDISSEMENTS DE SIDI BERNOUSSI	600 000	600 000
12.68	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE NOUACEUR	200 000	200 000
12.69	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL D'AZILAL	500 000	500 000
12.70	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL D'EL HAJEB	200 000	200 000
12.71	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE M'DIQ- FNIDEQ	300 000	300 000
12.72	ECOLE NATIONALE DE SANTE PUBLIQUE	5 000 000	5 000 000
12.73	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE JERADA	200 000	200 000
12.74	CENTRE HOSPITALIER PREFECTORAL DES ARRONDISSEMENTS DE BEN M'SIK	200 000	200 000
12.75	CENTRE HOSPITALIER PREFECTORAL DE FES	750 000	750 000
12.76	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE TINGHIR	200 000	200 000
12.77	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE SIDI IFNI	200 000	200 000
12.78	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE SIDI SLIMANE	200 000	200 000
12.79	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE OUAZANE	500 000	500 000
12.80	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE BERRECHID	1 500 000	1 500 000
12.81	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE RHAMNA	200 000	200 000
12.82	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE SIDI BENNOUR	200 000	200 000
12.83	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE YOUSSOUFIA	200 000	200 000
12.84	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE FKIH BENSALEH	200 000	200 000
12.85	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE MIDELT	400 000	400 000
12.86	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE GUERSIF	200 000	200 000
	TOTAL	**104 000 000**	**104 000 000**

Code	Désignation	RESSOURCES	CHARGES
	MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES		
13.03	SEGMA CHARGE DE LA PRIVATISATION - RABAT		
13.05	TRESORERIE GENERALE DU ROYAUME		
13.06	DIVISION ADMINISTRATIVE	1 000 000	1 000 000
13.07	ADMINISTRATION DES DOUANES ET IMPÖTS INDIRECTS	-	-
	TOTAL	**1 000 000**	**1 000 000**
	MINISTÈRE DU TOURISME		
14.01	INSTITUT SUPERIEUR INTERNATIONAL DU TOURISME DE TANGER	1 500 000	1 500 000
14.02	INSTITUT SPECIALISE DE TECHNOLOGIE APPLIQUEE HOTELIERE ET TOURISTIQUE DE MOHAMMEDIA	2 500 000	2 500 000
14.03	INSTITUT SPECIALISE DE TECHNOLOGIE APPLIQUEE HOTELIERE ET TOURISTIQUE - AGADIR	2 500 000	2 500 000
14.04	INSTITUT DE TECHNOLOGIE HOTELIERE ET TOURISTIQUE - EL JADIDA	1 000 000	1 000 000
14.05	INSTITUT DE TECHNOLOGIE HOTELIERE ET TOURISTIQUE - ARFOUD	500 000	500 000
14.06	INSTITUT DE TECHNOLOGIE HOTELIERE ET TOURISTIQUE - FES	1 000 000	1 000 000
14.07	INSTITUT DE TECHNOLOGIE HOTELIERE ET TOURISTIQUE - MARRAKECH	500 000	500 000
14.08	INSTITUT DE TECHNOLOGIE HOTELIERE ET TOURISTIQUE - OUARZAZATE	500 000	500 000
14.09	INSTITUT DE TECHNOLOGIE HOTELIERE ET TOURISTIQUE - SAIDIA	1 000 000	1 000 000
14.10	INSTITUT DE TECHNOLOGIE HOTELIERE ET TOURISTIQUE - SALE	500 000	500 000
14.11	INSTITUT DE TECHNOLOGIE HOTELIERE ET TOURISTIQUE - TANGER	1 000 000	1 000 000
14.12	CENTRE DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE HOTELIERE ET TOURISTIQUE -ASSILAH	500 000	500 000
14.13	CENTRE DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE HOTELIERE ET TOURISTIQUE - BENSLIMANE	500 000	500 000
14.14	CENTRE DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE HOTELIERE ET TOURISTIQUE - CASABLANCA	500 000	500 000
14.15	CENTRE DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE HOTELIERE ET TOURISTIQUE DE TOUARGA - RABAT	500 000	500 000
14.16	INSTITUT DE TECHNOLOGIE HOTELIERE ET TOURISTIQUE DE GASTRONOMIE MAROCAINE A FES HAY ANAS	2 500 000	2 500 000
	TOTAL	**17 000 000**	**17 000 000**
	SECRETARIAT GENERAL DU GOUVERNEMENT		
16.01	DIRECTION DE L'IMPRIMERIE OFFICIELLE	-	-
	TOTAL	**-**	**-**
	MINISTERE DE L'EQUIPEMENT, DU TRANSPORT ET DE LA LOGISTIQUE		
17.02	CENTRE NATIONAL D'ETUDES ET DE RECHERCHES ROUTIERES	6 500 000	6 500 000
17.03	SERVICE DU RESEAU DES SERVICES DE LOGISTIQUE ET DE MATERIEL	1 500 000	1 500 000
17.04	SERVICE DE LOGISTIQUE ET DE MATERIEL DE FES	1 500 000	1 500 000
17.05	SERVICE DE LOGISTIQUE ET DE MATERIEL DE RABAT	500 000	500 000
17.06	SERVICE DE LOGISTIQUE ET DE MATERIEL DE MARRAKECH	500 000	500 000
17.07	SERVICE DE LOGISTIQUE ET DE MATERIEL DE MEKNES	1 000 000	1 000 000
17.08	SERVICE DE LOGISTIQUE ET DE MATERIEL D'OUJDA	600 000	600 000
17.09	SERVICE DE LOGISTIQUE ET DE MATERIEL DE CASABLANCA	600 000	600 000
17.10	SERVICE DE LOGISTIQUE ET DE MATERIEL D'AGADIR	5 000 000	5 000 000
17.11	INSTITUT DE FORMATION AUX ENGINS ET A L'ENTRETIEN ROUTIER	1 000 000	1 000 000
17.12	INSTITUT SUPERIEUR D'ETUDES MARITIMES	10 000 000	10 000 000
17.13	DIRECTION DES TRANSPORTS ROUTIERS ET DE LA SECURITE ROUTIERE	500 000 000	500 000 000
17.14	SERVICE DE LA FORMATION CONTINUE	300 000	300 000
17.15	DIRECTION GENERALE DE L' AVIATION CIVILE	25 000 000	25 000 000
17.16	DIRECTION DES EQUIPEMENTS PUBLICS	500 000	500 000
17.17	CENTRE NATIONAL D'ESSAIS ET D'HOMOLOGATION	20 000 000	20 000 000
17.18	DIRECTION DE LA MARINE MARCHANDE	4 500 000	4 500 000
	TOTAL	**579 000 000**	**579 000 000**
	MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE MARITIME		
20.01	INSTITUT DES TECHNICIENS SPECIALISES EN MECANIQUE AGRICOLE ET EQUIPEMENT RURAL DE BOUKNADEL - SALE	-	-
20.02	INSTITUT ROYAL DES TECHNICIENS SPECIALISES EN ELEVAGE DE FOUARAT - KENITRA	-	-
20.03	INSTITUT TECHNIQUE AGRICOLE DE LA CHAOUIA	-	-
20.04	INSTITUT TECHNIQUE AGRICOLE DE TIFLET	-	-
20.05	INSTITUT TECHNIQUE AGRICOLE DE SAHEL BOUTAHAR	-	-
20.06	ECOLE D'AGRICULTURE DE TEMARA	-	-
20.07	DIVISION DE LA PROTECTION DES RESSOURCES HALIEUTIQUES	3 700 000	3 700 000
20.08	INSTITUT DE TECHNOLOGIE DES PECHES MARITIMES - AL HOCEIMA	200 000	200 000
20.09	INSTITUT DE TECHNOLOGIE DES PECHES MARITIMES - SAFI	600 000	600 000
20.10	INSTITUT SUPERIEUR DES PECHES MARITIMES	800 000	800 000
20.11	INSTITUT DE TECHNOLOGIE DES PECHES MARITIMES - TAN TAN	-	-
20.12	CENTRE DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE MARITIME - LARACHE	350 000	350 000
20.13	INSTITUT DE TECHNOLOGIE DES PECHES MARITIMES - LAAYOUNE	350 000	350 000
20.14	ECOLE NATIONALE FORESTIERE D'INGENIEURS	8 000 000	8 000 000
20.15	SERVICE DES LYCEES AGRICOLES	10 000 000	10 000 000
	TOTAL	**24 000 000**	**24 000 000**

Code	Désignation	RESSOURCES	CHARGES
	MINISTÈRE DE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS		
21.01	COMPLEXE SPORTIF MOHAMMED V DE CASABLANCA ET BASE NAUTIQUE DE MOHAMMADIA	-	-
21.02	COMPLEXE SPORTIF PRINCE MOULAY ABDELLAH - RABAT	-	-
21.03	INSTITUT ROYAL DE FORMATION DES CADRES DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS	-	-
21.05	COMPLEXE SPORTIF DE FES	-	-
21.06	SERVICE DU CONTROLE DES ETABLISSEMENTS ET DES SALLES SPORTIVES	-	-
21.07	COMPLEXE MOULAY RACHID DE LA JEUNESSE ET DE L'ENFANCE DE BOUZNIKA	-	-
21.08	SERVICE DU TOURISME CULTUREL DES JEUNES	-	-
	TOTAL	**-**	**-**
	MINISTERE DES HABOUS ET DES AFFAIRES ISLAMIQUES		
23.01	DIVISION DU PELERINAGE ET DES AFFAIRES SOCIALES	-	-
	TOTAL	**-**	**-**
	MINISTÈRE DE L'ARTISANAT, DE L'ECONOMIE SOCIALE ET DE LA SOLIDARITE		
26.01	DIVISION DE LA CARTE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE	-	-
26.02	INSTITUT DES ARTS TRADITIONNELS DE FES	200 000	200 000
26.03	INSTITUT DES ARTS TRADITIONNELS DE MARRAKECH	200 000	200 000
26.04	INSTITUT DES ARTS TRADITIONNELS DE MEKNES	200 000	200 000
26.05	INSTITUT DES ARTS TRADITIONNELS RABAT	200 000	200 000
26.06	INSTITUT DES ARTS TRADITIONNELS OUARZAZATE	230 000	230 000
26.07	INSTITUT DES ARTS TRADITIONNELS INEZGANE	250 000	250 000
	TOTAL	**1 280 000**	**1 280 000**
	MINISTÈRE DE L'ENERGIE, DES MINES, DE L'EAU ET DE L'ENVIRONNEMENT		
27.01	ECOLE DES MINES DE TOUISSIT - OUJDA	190 000	190 000
27.02	ECOLE DES MINES DE MARRAKECH	1 380 000	1 380 000
27.03	DIRECTION DE LA METEOROLOGIE NATIONALE	35 000 000	35 000 000
27.04	DIRECTION DE L'OBSERVATION, DES ETUDES ET DE LA COORDINATION	1 500 000	1 500 000
27.05	SERVICE DE GESTION DES CHANTIERS	500 000	500 000
	TOTAL	**38 570 000**	**38 570 000**
	MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE, DE L'INVESTISSEMENT ET DE L'ECONOMIE NUMERIQUE		
28.01	SERVICE AUTONOME DES ALCOOLS - RABAT	1 000 000	1 000 000
28.02	SEGMA CHARGE DE L'ACCREDITATION ET DE LA METROLOGIE	-	-
	TOTAL	**1 000 000**	**1 000 000**
	MINISTERE DE LA CULTURE		
29.01	IMPRIMERIE DAR AL MANAHIL	-	-
	TOTAL	**-**	**-**
	MINISTÈRE DE L'EMPLOI ET DES AFFAIRES SOCIALES		
31.03	DIVISION DES ACCIDENTS DU TRAVAIL	-	-
31.04	DIVISION DE LA SECURITE SOCIALE ET DE LA MUTUALITE	-	-
	TOTAL		
	MINISTÈRE DELEGUE AUPRES DU CHEF DU GOUVERNEMENT CHARGÉ DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DE LA MODERNISATION DE L'ADMINISTRATION		
33.01	ECOLE NATIONALE D'ADMINISTRATION	-	-
	TOTAL	**-**	**-**
	ADMINISTRATION DE LA DEFENSE NATIONALE		
34.01	CENTRE ROYAL DE TELEDETECTION SPATIALE	3 000 000	3 000 000
34.02	HOPITAL MILITAIRE D'INSTRUCTION MOHAMMED V A RABAT	-	-
34.03	HOPITAL MILITAIRE AVICENNE A MARRAKECH	-	-
34.04	HOPITAL MILITAIRE MOULAY ISMAIL A MEKNES	-	-
34.05	HOPITAL MILITAIRE A LAAYOUNE	-	-
34.06	HOPITAL MILITAIRE A DAKHLA	-	-
34.07	HOPITAL MILITAIRE A GUELMIM	-	-
34.08	CENTRE MEDICOCHIRURGICAL DES FORCES ARMEES ROYALES A AGADIR	-	-
34.09	CENTRE MEDICOCHIRURGICAL DES FORCES ARMEES ROYALES A ES-SMARA	-	-
34.10	UNITE DE FABRICATION DE MASQUES DE LA GENDARMERIE ROYALE		
34.11	ETABLISSEMENT CENTRAL DE GESTION ET DE STOCKAGE DES MATERIELS		
	TOTAL	**3 000 000**	**3 000 000**
	HAUT COMMISSARIAT AU PLAN		
42.01	INSTITUT NATIONAL DES STATISTIQUES ET D'ECONOMIE APPLIQUEE	5 000 000	5 000 000
42.02	CENTRE NATIONAL DE DOCUMENTATION	1 000 000	1 000 000
42.03	ECOLE DES SCIENCES DE L'INFORMATION	9 700 000	9 700 000
	TOTAL	**15 700 000**	**15 700 000**
	HAUT COMMISSARIAT AUX EAUX ET FORÊTS ET A LA LUTTE CONTRE LA DÉSERTIFICATION	-	-
45.02	SERVICE DE LA VALORISATION DES PRODUITS FORESTIERS	-	-
45.03	PARC NATIONAL DE SOUSS-MASSA	-	-
	TOTAL	**-**	**-**

Code	Désignation	RESSOURCES	CHARGES
	MINISTÈRE DE L'HABITAT, DE L'URBANISME ET DE LA POLITIQUE DE LA VILLE		
46.01	ECOLE NATIONALE D'ARCHITECTURE	7 300 000	7 300 000
46.02	INSTITUT NATIONAL D'AMENAGEMENT ET D'URBANISME	1 000 000	1 000 000
	TOTAL	**8 300 000**	**8 300 000**
	MINISTÈRE DE LA SOLIDARITÉ, DE LA FEMME, DE LA FAMILLE ET DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL		
48.01	SERVICE D'ACCUEIL, D'ASSISTANCE ET D'EVALUATION DES PROGRAMMES GERE DE MANIERE AUTONOME	-	-
	TOTAL	**-**	**-**
	DÉLÉGATION GÉNÉRALE À L'ADMINISTRATION PÉNITENTIAIRE ET À LA RÉINSERTION		
51.01	SERVICE AUTONOME DES UNITES DE PRODUCTION DE L'ADMINISTRATION PENITENTIAIRE	-	-
	TOTAL	-	-
TOTAL GENERAL DES RESSOURCES ET DES CHARGES D'INVESTISSEMENT		**801 960 000**	**801 960 000**